

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin  
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de  
Charlevoix

6211-24-052

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président  
M. JEAN BRISSET DES NOS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN  
DANS LES MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET DE CHARLEVOIX  
PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES CANADA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 6 mars 2012 à 19 h  
Hôtel La Saguenéenne  
Salle Saguenay  
250, rue des Saguenéens  
Saguenay (Chicoutimi)

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 MARS 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC POUR LA RÉGION 02 .....	9
M. Daniel Tremblay	
M. FERNAND GOBEIL ET Mme FRANCINE de CHAMPLAIN	
M. ALAIN VILLENEUVE ET Mme GUYLAINE BOUDREAU	
M. GILLES VILLENEUVE ET Mme HÉLÈNE DALLAIRE .....	10
Mme Hélène Dallaire	
REGROUPEMENT DES GESTIONNAIRES DE ZECS .....	13
M. Lucien Girard	
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY .....	14
M. Martin Bondu	
M. MAURICE GAGNON ET Mme MICHELINE TREMBLAY .....	15
M. Maurice Gagnon	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN .....	17
Mme Monique Laberge	
M. GERMAIN TREMBLAY .....	18
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX .....	21
M. Frédéric Bussière	
M. ALAIN GAZAILLE .....	23
M. Jean Brisset des Nos	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	24
EDF EN CANADA	
M. Alex Couture	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	33
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. LUCIEN GIRARD .....	37
M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE .....	42
M. JEAN-BENOÎT GAGNON .....	64
Mme CLAUDIA THÉRIAULT .....	72

REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme CLAUDIA THÉRIAULT (SUITE) .....	78
Mme HÉLÈNE DALLAIRE .....	81
M. GILLES VILLENEUVE .....	98
Mme FRANCINE de CHAMPLAIN .....	102
Mme GUYLAINE BOUDREAU .....	110
Mme MONIQUE LABERGE .....	116
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE .....	122
M. MAURICE GAGNON .....	135
Mme HÉLÈNE DALLAIRE .....	144
M. GILLES VILLENEUVE .....	149

---

**SÉANCE DU 6 MARS 2012  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir mesdames, messieurs et bienvenue à cette première partie du mandat d'enquête et d'audience publique sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio seulement.

15

Je me présente, mon nom est Joseph Zayed, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Je serai secondé par le commissaire Jean Brisset des Nos à ma gauche.

20

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 9 février dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud. Alors:

25

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet éolien de la Rivière-du-Moulin sur les territoires non organisés de Lac-Ministuk et du Lac-Pikauba par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

30

Et c'est signé Pierre Arcand.

Je dois vous rappeler qu'une Commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre de décisions. Toutes les personnes que nous avons rencontrées la semaine dernière lors des rencontres préparatoires ont été bien informées de la chose.

35

Notre mandat est d'établir l'effet concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés.

40

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

La Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

45 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de développement durable afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

50 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 La Commission, bien sûr, elle a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

60 C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation – même pas pour m'applaudir d'ailleurs – d'approbation ou de désapprobation, des remarques désobligeantes ou des propos diffamatoires et des attitudes méprisantes.

65 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, en arrière de la salle.

70 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

75 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses – donc celle du ministère et la nôtre – le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, bien sûr, c'est le gouvernement du Québec qui rendra une décision sur le projet.

Cette Commission effectuera donc l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous désirez obtenir plus de

80 renseignements sur la procédure, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

85 Le mandat de la Commission a débuté hier, soit le 5 mars 2012, et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Ce délai très court de quatre (4) mois nous obligeait à débiter très rapidement les travaux de la Commission, et c'est la raison pour laquelle la Commission a décidé de tenir la première partie de l'audience dès aujourd'hui.

90 Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 4 juillet prochain et le ministre disposera alors de soixante (60) jours pour le rendre public.

95 Lors des rencontres préparatoires de la semaine dernière, la Commission a reçu une demande de la part d'un citoyen – un requérant – afin d'organiser une visite publique de terrain. Compte tenu de la grande superficie territoriale du projet, de l'accessibilité très difficile en saison hivernale et du temps que cette visite aurait nécessité, la Commission a pris la décision de ne pas en faire.

100 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

105 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur et c'est à ce moment-là qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription et seront invitées donc à venir poser leurs questions.

110 Les personnes qui suivent nos travaux par Internet peuvent également poser des questions par courriel et ces questions me seront remises le plus rapidement possible.

115 L'audience publique est donc divisée en deux (2) parties, pour ceux et celles qui ne le savent pas; la première partie débute ce soir. Elle se poursuivra sans doute demain. Je préciserai tout à l'heure, vers la fin de la soirée, quelles sont les séances que nous consacrerons demain, est-ce que nous siégerons demain après-midi, demain soir ou demain après-midi et demain soir.

L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

120 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos  
connaissances sur les divers sujets. La première partie, je vous le rappelle – je sais que plusieurs  
d'entre vous seront tentés quand même de le faire mais je devrai les arrêter – la première partie  
donc ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent  
poser.

125 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous  
l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 11 avril prochain. C'est à  
ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

130 Les personnes, qui désirent faire une présentation verbale, lors de cette deuxième partie  
d'audience, ou déposer un mémoire, doivent préalablement transmettre le formulaire "Avis  
d'intention" disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

135 Je vous demande également, si vous êtes présent aujourd'hui, de signifier le plus tôt  
possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la  
Commission, madame Rita LeBlanc qui est en arrière de la salle. Cela bien sûr facilitera la  
logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

140 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez  
nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de  
l'audience, soit au plus tard le jeudi 5 avril à midi (12 h). Au moment de la présentation de votre  
mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

145 Vous pouvez également, si vous le souhaitez, déposer votre mémoire à la Commission sans  
le présenter. La Commission bien sûr en prendra connaissance. Vous pouvez également opter  
uniquement pour une présentation verbale sans nécessairement déposer de mémoire; ces trois (3)  
options sont donc disponibles.

150 En fait, dans les trois (3) cas, il faudrait informer la coordonnatrice de la Commission de votre  
intention au plus tard le 28 mars.

155 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses  
recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission pourrait donc  
adresser des questions, aux personnes-ressources et au promoteur d'ailleurs, et compte recevoir  
les réponses dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures. Les renseignements  
obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et dans les centres  
de consultation dont vous trouverez la liste en arrière de la salle et également sur le site Web du  
BAPE.

160 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web et à nos bureaux à Québec, et à la Bibliothèque de sciences juridiques de l'UQAM.

165 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

170 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience. Tout d'abord, vous voyez la disposition de la salle, donc en face, devant vous, c'est la Commission d'enquête; à ma gauche vous avez la table des analystes, ensuite celle des personnes-ressources et vous avez également la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, vous avez sans doute remarqué la table de l'équipe de la Commission et, à ma droite, la table des représentants du promoteur et, devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

175 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, se fait en arrière de la salle et je rappelle que le registre sera ouvert uniquement à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention, et cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

180 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées directement. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mon collègue, le commissaire Brisset des Nos, les porte-parole, que ce soit des personnes-ressources ou du promoteur, sont invités à lui répondre directement.

185 Je vous demande également d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules autorisés et que j'accepterai sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

190 Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps mais je vous avoue que, ce premier soir, nous allons essayer de nous abstenir d'intervenir trop souvent pour laisser le plus de place à la parole citoyenne.

195 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel"; nous permettrons alors aux personnes concernées, bien sûr, d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

La Commission rendra ensuite une décision à l'effet de rendre ou pas, ou partiellement publique l'information.



200 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de  
quoi l'information sera elle aussi rendue publique, en tout ou en partie, ou simplement sera  
renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

205 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de  
l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information,  
peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

210 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer les références à un document. La  
Commission examinera, tout comme elle le fait pour tous les autres documents, le contenu de ce  
document.

215 Je tiens à souligner que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et  
met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer ses services, la qualité de ses services. Je  
vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel en arrière de la salle.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission. Donc à ma gauche,  
les analystes, messieurs Rafael Carvalho et Yvan Tremblay; à l'arrière de la salle, la conseillère en  
communication, madame Julie Olivier, et la coordonnatrice, madame Rita LeBlanc.

220 Nous sommes également assistés dans nos travaux par madame Virginie Begue, agente de  
secrétariat qui n'est malheureusement pas avec nous ce soir. Madame Denise Proulx assure le  
travail de sténotypie et, du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Buisson,  
responsable de la logistique, et monsieur Michel Guimond, technicien au son.

225 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, donc  
monsieur Couture.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

230 Monsieur le Président, je vous remercie. Donc mon équipe, pour ce qui est de l'équipe de  
EDF EN Canada, donc à ma droite, Daniel Giguère, directeur des Affaires publiques pour  
l'entreprise; à ma gauche Simon Jean-Yelle, gestionnaire Développement de projet pour le projet  
Rivière-du-Moulin.

235 Et à la table à l'arrière, donc, de gauche à droite, donc Étienne Bibor ingénieur, responsable  
de l'ingénierie et des achats chez EDF EN Canada; dans le milieu, François Allard ingénieur  
forestier chez PESCA Environnement, responsable de la voirie forestière pour l'étude d'impact;  
Nathalie Leblanc biologiste, responsable de l'étude d'impact et travaillant également chez PESCA

240 Environnement; Francis Caron de PESCA Environnement, responsable des aspects humains de l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

245 Je vous remercie. Et je demanderai maintenant au porte-parole des personnes-ressources de se présenter et, également, de mentionner le nom des personnes, à moins que ce nombre-là soit très nombreux, qui les accompagnent.

Donc on va commencer par, à ma gauche, première rangée.

250 **PAR M. DAVID SIMARD:**

Donc, bonjour, David Simard, de la Direction santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

260 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Louis Madore, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je serai accompagné de Serge Lachance de la Direction des affaires régionales Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches, et d'Héloïse Bastien de la Direction de l'expertise Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches.

265 Je serai également accompagné de monsieur Carl Tremblay des opérations régionales pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, ainsi que Serge Ruel pour l'unité de gestion Saguenay—Shipshaw. Je vais tourner la feuille pour pas oublier personne, là.

270 Simon Larouche, également de l'unité de gestion des Ressources naturelles Saguenay—Shipshaw; du secteur Énergie, toujours au ministère des Ressources naturelles et Faune, Mathieu Roy; ainsi que de Faune Québec, Junior Tremblay qui est expert au niveau de la faune avienne.

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

280

Oui, bonsoir monsieur le Président. Denis Talbot de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis coordonnateur de l'évaluation des projets énergétiques en milieu terrestre.

285

J'agirai à titre de porte-parole et je suis accompagné, à mes côtés, de Valérie Saint-Amand. Et il y a également madame Lisa Gauthier de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui est présente, ce soir seulement, dans la salle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290

Très bien, merci. Monsieur.

**PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

295

Pierre-A. Gauthier du ministère des Affaires municipales et des Régions, ici, seul.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300

Mais je rappelle que ce ministère, le représentant de ce ministère sera seulement présent ce soir avec nous, ce qui n'empêchera pas la Commission d'adresser des questions par écrit, par la suite, si elle le jugeait approprié.

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

305

Bonsoir monsieur le Président. Pierre Chabot, Hydro-Québec Distribution. Je suis délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité. Je suis accompagné de madame Charlotte Sutton qui est conseillère en relations avec le milieu à Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310

Merci.

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

315

Bonjour monsieur le Président. Moi, c'est Sylvie Tremblay de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Je suis coordonnatrice à la gestion foncière et je suis accompagnée par trois (3) personnes de la MRC qui sont dans la salle, monsieur Gérald Savard qui est préfet suppléant;

320 monsieur Bruno Lavoie, coordonnateur aux affaires juridiques, et monsieur Steeve Lemyre, coordonnateur à l'aménagement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

325 **PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

Oui bonjour. Mon nom est Stéphane Chaîney. Je suis responsable de l'aménagement du territoire à la MRC de Charlevoix. Et dans la salle, je suis accompagné par monsieur Dominic Tremblay qui est préfet à la MRC.

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

335

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC POUR LA RÉGION 02**

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors maintenant, je vais demander aux requérants de venir présenter leur requête. Les requêtes, ce sont les lettres qui ont été adressées au ministre par divers personnes ou organismes pour demander la tenue d'une audience publique.

345 Alors tout d'abord, monsieur Daniel Tremblay pour la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02.

Alors bonsoir monsieur Tremblay.

350 **PAR M. DANIEL TREMBLAY:**

Bonsoir. Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

355 Je représente l'Association des camionneurs en vrac du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je me nomme Daniel Tremblay. Je suis directeur régional.

Je vais lire notre demande d'audience qui se lit comme suit, écrite le 23 janvier dernier:

360 "Messieurs, nous vous demandons une audience concernant le projet du parc éolien de  
Rivière-du-Moulin dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

365 "Le motif principal de cette demande est la participation au projet par notre regroupement de  
camionneurs de notre région qui totalise plus de trois cents (300) artisans indépendants et de  
petites entreprises de transport spécialisées dans le transport en vrac de matériaux d'excavation.  
Nos organismes de camionnage sont des associations à but non lucratif, qui détiennent un permis  
de courtage délivré par la Commission des transports du Québec, dont le but est le partage du  
travail équitable entre ses membres.

370 "À la lecture des documents publics du projet de la compagnie EDF Énergies, nous pouvons  
remarquer qu'aucune garantie que les retombées économiques de huit cents millions (800 M\$)  
investies par le promoteur toucheront nécessairement les camionneurs en vrac de notre région.

375 "L'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean n'est  
nullement contre la mise en chantier du projet mais tiennent à participer activement aux retombées  
économiques locales.

"Lors d'une rencontre avec la compagnie EDF Énergies en date du 6 décembre dernier, une  
certaine ouverture d'esprit à une médiation pourrait être envisageable.

380 "C'est pour ces raisons que l'ensemble de nos camionneurs en vrac de la région du  
Saguenay—Lac-Saint-Jean désire se faire entendre afin de pouvoir participer à ce projet  
d'envergure.

385 "En terminant, la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 vous remercie de  
votre coutumière collaboration et recevez, monsieur, nos salutations les plus distinguées."

390 **FERNAND GOBEIL ET FRANCINE de CHAMPLAIN**  
**ALAIN VILLENEUVE ET GUYLAINE BOUDREAU**  
**GILLES VILLENEUVE ET HÉLÈNE DALLAIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395 Merci beaucoup.

J'appelle maintenant madame Hélène Dallaire pour nous lire la requête de monsieur Fernand Gobeil et Francine de Champlain, Alain Villeneuve et Guylaine Boudreault, Gilles Villeneuve et Hélène Dallaire.

400

Bonsoir madame Dallaire.

**PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

405

Bonsoir. Alors notre demande a été faite le 23 janvier 2012.

"Objet de la demande: demande d'audience publique pour le projet éolien Rivière-du-Moulin.

410

"Monsieur, nous demandons une audience publique concernant le projet éolien Rivière-du-Moulin propriété d'EDF EN Canada. Nous sommes trois (3) propriétaires de chalets qui détiennent des baux de villégiature dans le secteur.

415

"Suite à la séance d'information tenue le 19 janvier 2012 à Saint-Honoré, nous trouvons que cette compagnie ne souscrit pas à vos principes, soit la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociale.

420

"Dans un premier temps nous avons été rencontrés par les représentants d'Hydroméga, messieurs Denis Brouard et Ghislain Dubeau qui nous ont annoncé le projet éolien. Face à notre opposition totale, ils ont mentionné que peu importe nos actions, le projet se réaliserait de toute façon. Ils nous ont demandé si nous étions ouverts à la négociation et nous ont énuméré quelques possibilités que nous pourrions recevoir, si nous acceptons de négocier, comme par exemple, acheter nos chalets, payer un voyage de chasse à vie pour deux (2) personnes à l'endroit de notre choix, recevoir des redevances pour pollution visuelle, faire effectuer des travaux mécanisés sur nos terrains.

425

430

"Nous sommes présentement installés dans un petit coin de paradis qui va changer du tout au tout avec la venue de ces tours. Cette forêt ne sera plus jamais la même après leur passage. Nous ne pourrions plus jamais profiter de la même quiétude. Présentement, ils refusent de nous offrir ce que monsieur Brouard a offert en premier lieu. Nous sommes prêts et ouverts à la négociation.

435

"Ce parc éolien va briser la biodiversité du secteur et avoir un impact sur nos activités de chasse, de pêche et de randonnée. Nous ne voulons pas être confinés à demeurer sur nos galeries.

"Ce parc éolien va nous apporter du bruit constant et des infrasons non perceptibles mais nuisibles à notre santé et à notre sommeil.

440 "Ce parc éolien diffusera des effets lumineux jour et nuit. La proximité de la base de Bagotville aura un effet certain sur la quantité de balises demandées au haut de ces tours. Le balancement de ces pales aura un effet hypnotique qui contribuera à une perte de jouissance des lieux.

445 "Ce parc éolien donnera une accessibilité accrue au territoire, ce qui occasionnera un risque plus élevé pour la sécurité de nos biens, vol, vandalisme, etc. Ce parc éolien diminuera la valeur de nos biens.

450 "Voici les raisons qui nous portent à demander une audience publique. Nous sommes ceux que le projet affectera le plus avec l'installation de ce parc. Nous voulons connaître des points positifs qui pourraient nous amener à accepter la venue de ces éoliennes.

455 "En espérant recevoir une réponse favorable à notre demande d'audience publique, nous demeurons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements. Cette rencontre permettrait de vous démontrer la perte que nous subirons face à l'installation de ce parc éolien dans notre secteur. Cette compagnie s'est déjà approprié les lieux, sans se soucier de l'acceptabilité sociale mentionnée par notre gouvernement et le BAPE. EDF EN Canada est assurée de ne recevoir aucune opposition. Une demande pour rencontrer les entrepreneurs en construction a déjà été publiée."

460 Est-ce que je dois la lire cette demande? Elle était en tout petit dans un Progrès-Dimanche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

465 Est-ce qu'elle est en annexe à votre requête?

**PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

470 Oui, elle est en annexe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y madame.

475 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Alors:

480 "Occasion d'affaires. Saint-Honoré. Les entrepreneurs en construction intéressés à  
brasser des affaires avec EDF Énergies Nouvelles pour le projet d'aménagement du parc éolien  
Rivière-du-Moulin auront l'occasion de prendre connaissance des occasions qui s'offrent à eux le  
7 février prochain. L'organisation a sollicité la collaboration du CLD du Fjord pour organiser cette  
réunion d'affaires qui se tiendra à l'édifice municipal Saint-Honoré. Progrès-Dimanche, 22 janvier  
2012."

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie madame Dallaire.

490 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Merci.

495  

---

**REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECs**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

500 J'appelle maintenant monsieur Lucien Girard pour le Regroupement régional des  
gestionnaires de zecs.

Bonsoir monsieur.

505 **PAR M. LUCIEN GIRARD:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors notre lettre est datée du 27 janvier 2012 et l'objet:  
demande d'audience publique.

510 "Monsieur, le Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay—Lac-Saint-  
Jean vous demande, par la présente, de tenir une audience publique sur le projet de parc éolien  
de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.



515 "Le RRGZ souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne des  
audiences publiques afin de faire toute la lumière par une étude d'impact qu'aura la mise en place  
des éoliennes et, par la suite, l'exploitation de celles-ci sur l'effet d'évitement des éoliennes par les  
originaux.

520 "En tant qu'organisme voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune, nous  
souhaitons que les impacts négatifs sur la faune et des usagers, que pourraient avoir la  
construction et l'exploitation d'un parc éolien de cette envergure, soient bien connus et tenus en  
compte.

525 "Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux  
intervenants régionaux et aux membres des zecs de poser toutes les questions en lien avec des  
préoccupations légitimes, entre autres quant aux impacts sur la faune et les utilisateurs dans une  
perspective de développement durable."

530 Alors merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous monsieur Girard.

535

---

**ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

540

J'appelle maintenant monsieur Marco Bondu de l'Organisme de bassin versant du  
Saguenay.

**PAR M. MARTIN BONDU:**

545

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550

Bonsoir monsieur.

**PAR M. MARTIN BONDU:**

Donc notre requête a été déposée le 27 janvier. Donc:

555

"L'Organisme de bassin versant du Saguenay vous demande, par la présente, de tenir une audience publique sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

560

"L'OBV Saguenay, l'un des quarante (40) organismes de bassin versant reconnus et financés par le gouvernement du Québec, souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne des audiences publiques afin de faire toute la lumière sur l'impact qu'aura la mise en place des éoliennes et, par la suite, l'exploitation de celles-ci sur l'eau de surface et souterraine des bassins versants des rivières avoisinantes.

565

"En tant qu'organisme voué à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Saguenay, nous souhaitons que les impacts négatifs cumulatifs sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques que pourraient avoir la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cette envergure soient bien connus et tenus en compte.

570

"Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux intervenants régionaux et aux membres de notre Table de concertation de poser toutes les questions en lien avec les préoccupations légitimes, entre autres quant à la protection de la qualité de l'eau et son utilisation rationnelle dans une perspective de développement durable."

575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

580

---

**MAURICE GAGNON ET MICHELINE TREMBLAY**

585

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Maurice Gagnon pour Maurice Gagnon et Micheline Tremblay.

590

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mon nom est Maurice Gagnon, requérant.

Je réfère à la lettre de demande d'audience que j'ai envoyée le 22 janvier.

595 "Monsieur le Ministre, j'étais présent à la séance d'information tenue le 19 janvier 2012 à Saint-Honoré de Chicoutimi concernant le parc éolien sur la rivière du Moulin.

600 "Mon épouse Micheline Tremblay et moi-même avons les problèmes suivants: étant donné que notre chalet de chasse est situé à flanc de montagne, nous avons une vue superbe, le décor est magnifique. Le projet éolien de la compagnie EDF est d'installer dix (10) éoliennes plus ou moins rapprochées de nous.

605 "Notre coin de paradis sera bientôt une image de cauchemar. Sur notre galerie de chalet, on verra ce décor. On entendra des bruits – avec les vents, les vents du sud, de l'est et de l'ouest – le soir et la nuit des lumières pour les avions.

"La chasse au gros gibier sera compromise, la flore et la faune en souffriront aussi.

610 "Nous avons beaucoup de peine et d'incompréhension. Il y a eu deux (2) rencontres avec des représentants de cette compagnie et nous avons frappé un mur.

"Vous savez, pour nous qui avons des enfants et petits-enfants, c'est dramatique. Nos rêves sont brisés, notre nature aussi.

615 "Depuis le début de ce projet, nous avons plusieurs inquiétudes et la vie au chalet n'est plus la même. Nous avons une perte de jouissance de la vie déjà et quel sera l'avenir.

"Merci de votre compréhension!"

Merci.

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors, merci monsieur Gagnon.

625 \_\_\_\_\_

630

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, madame Monique Laberge pour le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

640 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Bonsoir.

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

650 C'est une lettre qui a été envoyée à monsieur le ministre le 26 janvier.

655 "Monsieur Arcand, notre organisme, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable Saguenay—Lac-Saint-Jean, vous demande la tenue d'une audience publique concernant le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord et de Charlevoix.

660 "Ce projet, le plus important concernant le développement de l'énergie éolienne au Canada, nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité relative aux secteurs visés par le projet. Certaines espèces fauniques et floristiques risquent de voir leur habitat perturbé lors des phases de construction et d'exploitation du parc. De plus, nous considérons qu'il est primordial de maintenir la qualité des eaux de surface et souterraines se retrouvant dans la zone du projet.

665 "Selon le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean, il est impératif que tous puissent recevoir une information juste et transparente relativement à la qualité de leur environnement.

670 "De plus, comme il s'agit d'un projet de grande ampleur et que cent soixante-quinze (175) éoliennes seront implantées principalement sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides, nous croyons donc que ce développement se doit d'être documenté en profondeur.

675 "Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information, et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

"Veuillez accepter, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

680 Merci beaucoup madame Laberge.

---

**GERMAIN TREMBLAY**

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Germain Tremblay pour Germain Tremblay.

690 **PAR M. GERMAIN TREMBLAY:**

Monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695 Bonsoir.

**PAR M. GERMAIN TREMBLAY:**

700 Bonsoir.

"Laterrière, 27 janvier 2012, demande d'audience publique, projet du parc éolien Rivière-du-Moulin.

705 "Monsieur le Ministre, tel que le prévoit le processus de consultation du BAPE, je vous demande de tenir une audience publique concernant le projet parc éolien Rivière-du-Moulin. Ce projet a des répercussions et des impacts majeurs sur l'environnement du milieu naturel et humain. Sans entrer dans les détails que je préciserai lors de mon dépôt de mon mémoire, voici les motifs justifiant ma demande d'audience publique.

710

"Je suis installé au lac Georges depuis quarante-quatre (44) ans et j'y possède un camp de chasse et pêche.

715 "En 2007, j'ai sollicité de mon employeur un transfert de la région de Montréal vers ma région natale du Saguenay. Bref nous voulions, mon épouse et moi, commencer à préparer notre retraite, tout d'abord, en me portant acquéreur d'un terrain à Laterrière afin de se faire construire une maison et, finalement, profiter de notre camp de chasse et pêche.

720 "Pour ce faire, au cours des six (6) dernières années, nous avons investi tout près de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) en rénovation, agrandissement et achat d'équipements.

725 "Cet investissement majeur se justifiait par mon attachement à ce camp de chasse et pêche et également à toute la beauté du cadre naturel de cet endroit. De plus, en me portant acquéreur d'un terrain et d'une résidence dans le secteur de Laterrière, ceci me permettait d'être à proximité des chemins d'accès et surtout de pouvoir partir en motoneige à partir de la maison pour me rendre à mon camp. En conclusion, l'installation d'un parc éolien touchant mon secteur désorganise notre vie et notre plan de retraite.

730 "À partir de mon camp, je verrai directement entre quatorze (14) et vingt-deux (22) éoliennes, que ce soit au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Celles-ci seront situées entre huit cent cinquante mètres (850 m) et un kilomètre (1 km) de distance de mon camp. Si j'augmente la limite de un point cinq (1,5 km) à deux kilomètres (2 km), le nombre d'éoliennes passe de vingt-deux (22) à vingt-neuf (29).

735 "Compte tenu de la densité et de la proximité de ces éoliennes, celles-ci auront un impact majeur et inacceptable, tant au niveau environnement, humain, visuel que sonore. De plus, ces installations à proximité de mon camp vont nécessiter un déboisement important, tant pour l'emplacement des éoliennes que des chemins d'accès. Bref, mon camp de chasse et pêche sera situé en plein centre d'un parc éolien. Je tiens à préciser que, dans tout le projet, je suis le seul propriétaire qui est dans une situation semblable. Il est évident que l'activité de la chasse sera, à  
740 toutes fins pratiques, terminée.

745 "Sur la Zec Mars-Moulin, le secteur du lac Georges et un endroit recherché. Suite à l'annonce officielle du projet en 2008, j'ai mis à titre exploratoire mon camp de chasse et pêche en vente, j'ai eu plusieurs offres dont deux (2) très sérieuses. Par obligation de transparence, je leur ai précisé qu'un projet d'installation d'éoliennes sur la montagne des Conscrits et aux alentours était en préparation. Leur réaction a été très claire: compte tenu du projet d'éoliennes, nous ne sommes plus intéressés; quant à posséder un camp de chasse et pêche, je n'achèterai sûrement  
750 pas dans un parc éolien.

755 "Depuis cinq (5) ans, avec le promoteur du projet, j'ai eu une approche de concertation commune. Je les ai rencontrés à une douzaine de reprises. Je me suis également déplacé pour me rendre à leur bureau à Montréal afin de discuter de mesures d'atténuation, etc. Les mesures d'atténuation – par la nature même de leur mission, OK – ne changeaient rien à ma situation."

OK. Puis je dois vous préciser qu'ils ont apporté des mesures d'atténuation, comme changer des chemins de place et ainsi de suite, mais, partir de quatorze (14) éoliennes, tomber à treize (13), ça restait, là, la même problématique pour moi.

760 "Dans le même ordre d'idée, tant verbalement que par écrit, j'ai demandé aux représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune une relocalisation. Au moment où j'écris cette demande d'audience publique, je n'ai pas encore été capable d'avoir une réponse par écrit des représentants du ministère. Pas plus tard que ce matin, j'ai communiqué avec eux et tout me laisse croire que leur réponse sera négative, ou tout au moins, leur réponse ne leur créera pas l'obligation de relocalisation à mon égard et ce, malgré le fait que je leur ai démontré avec des preuves, qu'il y a eu dans le passé des relocalisations."

J'ai eu la réponse, ils refusent ma demande de relocalisation, OK.

770 "Comme je vous l'ai signifié précédemment, je suis installé au lac Georges depuis 44 ans. Bref, j'ai eu un bail de location avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur ce territoire. Compte tenu de l'importance de ce projet et des impacts, comme locataire de bail, jamais en 5 ans les représentants du ministère m'ont demandé, OK, de les rencontrer afin de discuter des différentes possibilités et solutions d'atténuation envisageables. Bref, en demeurant silencieux et en se désintéressant de moi, OK, ils n'ont pas à trouver de solutions et à sa positionner. En clair: «Ne comptez pas sur nous!». Bref, il n'y a personne qui me représente ou se préoccupe de ma situation. Je suis laissé à moi-même. L'audience publique du BAPE demeure ma seule et dernière solution."

780 C'est vrai pour la MRC aussi, OK, la même chose. Bonjour madame Tremblay!

785 "Tout au cours du processus, j'ai essayé de trouver la ou les personnes responsables au gouvernement qui pourraient proposer au promoteur des changements de territoire pour l'installation d'une partie du parc éolien. Si je suis rendu à l'étape de demander une audience publique, c'est qu'effectivement, je n'ai pas pu trouver un responsable qui avait cette autorité. Par contre, plusieurs représentants gouvernementaux m'ont fortement suggéré de demander une audience publique au BAPE.

790 "En terminant, monsieur, comme il est précisé dans la documentation fournie par le BAPE, une demande d'audience publique n'exige pas de fournir tous les détails, motifs et

documentations. Je m'y appliquerai lors du dépôt de mon mémoire le 11 avril. Cependant, à mon humble avis, je crois que les motifs que je vous ai mentionnés ci-haut justifient ma demande. Je suis également ouvert à la médiation.

795 "En espérant le tout conforme."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

800 Alors merci monsieur Tremblay.

---

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX**

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Frédéric Bussière pour le Regroupement QuébecOiseaux.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

810 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je vais vous faire la lecture de la lettre de requête.

815 "Monsieur le Ministre, par la présente le Regroupement QuébecOiseaux dépose une demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin. Le Regroupement QuébecOiseaux est un organisme travaillant entre autres à la conservation des oiseaux au Québec et fait partie du groupe international de conservation de la grive de Bicknell.

820 "La grive de Bicknell, une espèce considérée menacée selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et vulnérable au Québec, est présente sur le site du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin. La menace la plus importante pour cette espèce est sans contredit la perte ou la modification de son habitat.

825 "Nous croyons qu'un projet d'implantation d'éoliennes pourrait entraîner des impacts importants sur la population de cette espèce. Les effets appréhendés des projets éoliens ne peuvent donc pas être considérés isolément. Dans certains sites d'implantation, ils viendront s'ajouter aux impacts des activités humaines passées, actuelles ou à venir.

830 "En ce qui concerne la grive de Bicknell, il est donc important de considérer tout ce qui pourrait altérer ou faire disparaître l'habitat de l'espèce, par exemple l'exploitation forestière,



l'installation de tours de communication et la présence d'aménagements pour la pratique d'activités sportives et récréatives.

835 "Le Regroupement QuébecOiseaux n'est pas contre le développement de l'énergie éolienne, mais croit fermement que celui-ci devrait être mieux planifié et réalisé dans un souci d'harmonisation des usages et du développement durable.

840 "De plus, le Cadre d'analyse pour l'implantation d'éoliennes sur des terres publiques, rédigé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, stipule que les projets de développement éolien en terres publiques devront exclure l'implantation d'éoliennes des territoires comprenant des terres incompatibles où l'implantation d'une éolienne est soit interdite en vertu d'une disposition légale, soit impossible en raison d'une incompatibilité des usages. Il s'agit entre autres de territoires comprenant des espèces fauniques ou floristiques menacées et leur habitat.

845 "De plus, conformément à la Loi sur les espèces menacées et vulnérables et au Règlement sur les espèces menacées et vulnérables et leurs habitats, la grive de Bicknell est une espèce désignée vulnérable pour laquelle le MRNF a la mission d'assurer la pérennité par la protection de son habitat.

850 "Finalement, le promoteur, EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C, mentionne clairement dans son étude d'impact que le déboisement de cinq cents hectares (500 ha) pour la construction de chemins risque de fragmenter et diminuer l'habitat de la grive de Bicknell à la rivière du Moulin, un site déjà fortement altéré par l'exploitation forestière.

855 "Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, nous demandons la tenue d'une audience publique dans le cadre de ce projet.

860 "Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées. Le directeur général, Jean-Sébastien Guénette."

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865 Merci à vous.

870

**ALAIN GAZAILLE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875           Donc on a le dernier, en l'absence de monsieur Alain Gazaille, mon collègue, monsieur  
Brisset des Nos, va faire lecture de sa requête.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

880           Courriel transmis au cabinet du ministre le 25 janvier 2012.

"La présente est pour faire une demande d'audience publique pour le projet éolien de  
Rivière-du-Moulin dans la MRC de Charlevoix.

885           "En voici les principales raisons:

"Il s'agit d'un territoire sauvage avec de beaux lacs où il n'y a pas d'accès pour le public,  
donc méconnu de la population et sans possibilité de surveillance citoyenne.

890           "Il y a des impacts majeurs en termes de déboisement, sans compter le déboisement à  
prévoir pour les lignes de raccordement qui sera sans doute aussi important et qui n'est pas  
comptabilisé.

895           "Le montage financier reste flou et il serait important qu'il soit précisé pour que son  
insuffisance possible ne retombe sur le secteur public.

"Il n'y a pas de mécanisme de surveillance indépendant des engagements du promoteur. Il  
semble qu'une fois le projet accepté, le promoteur aura carte blanche.

900           "L'impact sur la faune semble insuffisamment documenté.

905           "Je me sens concerné par la protection des espaces sauvages et la bonne gestion des biens  
publics. Je suis conscient qu'étant retraité, je peux m'impliquer dans des domaines où le citoyen  
qui a un travail et une famille, bien qu'il en soit préoccupé, n'a pas le temps ni les ressources pour  
intervenir."

Et c'est signé Alain Gazaille.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

910

Alors merci monsieur Brisset des Nos.

915

---

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR  
EDF EN CANADA**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920

Maintenant, je cède la parole au porte-parole du promoteur pour une présentation d'une vingtaine de minutes. Monsieur Couture, la parole est à vous.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

925

Merci monsieur le Président.

930

Donc bonjour tout le monde. Je profite de l'occasion pour me présenter. Mon nom est Alex Couture, directeur Développement de projets chez EDF EN Canada. Je suis responsable du développement de tous les projets au sein de la compagnie, donc mon rôle est de trouver les sites, de les développer et de les amener à la construction, et lorsque nous arrivons à la période de construction, mon rôle en tant que directeur de développement est d'assurer le suivi des engagements.

935

Donc ce soir, je vais présenter le projet, donc je vais vous présenter en quatre (4) points, donc on va présenter l'initiateur, deuxièmement, on va présenter le projet rapidement, les différentes mesures d'atténuation et, à la fin, l'échéancier projeté.

940

Donc tout d'abord, le projet. Donc avant de commencer avec le projet, je vais vous parler de l'initiateur, donc, qui est EDF EN Canada. Donc EDF EN Canada est une entreprise qui est active dans le développement éolien depuis 2008. Donc auparavant, nous utilisions le nom de l'entreprise Saint-Laurent Énergies pour procéder au développement de notre projet.

945

Au sein de Saint-Laurent Énergies, EDF EN Canada a toujours été l'actionnaire majoritaire et, suivant les acquisitions de nos partenaires en 2011, à l'été 2011, maintenant, nous utilisons simplement et uniquement le nom de EDF EN Canada pour continuer le développement du projet.

Donc EDF EN Canada est le propriétaire unique du projet et développe un ensemble de projets que je vais vous présenter par la suite. Nous avons une quarantaine d'employés à

950 Montréal et aussi en région, donc pour chacun des projets, nous avons des équipes de réalisation en région également.

955 Donc nous avons signé avec Hydro-Québec sept (7) contrats d'achat d'électricité, donc nous développons un portefeuille de mille trois mégawatts (1003 MW). Donc afin de vous présenter rapidement notre portefeuille et mieux connaître l'initiateur, je vous présente les différents projets avec lesquels nous travaillons pour les développer et les mener à terme.

960 Nous avons deux (2) types de projets. Tout d'abord, les projets qui sont marqués de couleur verte, c'est des projets autorisés, donc nous avons trois (3) projets pour un total de cinq cent trente mégawatts (530 MW) qui sont en construction.

965 Donc à l'extrémité en haut, on a Lac-Alfred dans la région métissienne du Bas-Saint-Laurent, on a Massif du Sud dans la région de Beauce-Appalaches pour cent cinquante mégawatts (150 MW) et Saint-Robert-Bellarmin.

970 Les autres projets, quatre (4) autres projets, sont des projets en phase de développement et pour lesquels nous attendons des autorisations gouvernementales.

975 Pour le moment, l'objectif premier de la soirée est de parler principalement et uniquement du projet de Rivière-du-Moulin, un projet de trois cent cinquante mégawatts (350 MW).

980 Donc, ce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui quand je vous parle du projet, c'est d'où origine le projet. Donc il s'agit d'un projet qui répond à l'appel d'offres de Hydro-Québec Distribution de deux mille mégawatts (2000 MW) qui avait été lancé en 2005, nous avons été retenus en 2007, et nous avons initié et continué le développement depuis ce temps-là.

985 Le projet fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de vingt (20) ans avec Hydro-Québec Distribution. Et pourquoi que nous avons développé un projet dans ce secteur-là, tout d'abord, il y a la présence de vent, il y a la présence aussi de lignes de raccordement et également, c'est un site peu habité et aussi c'est un domaine qui était plus facile à développer. Et c'est également un site où le potentiel éolien permet le développement technique et économique d'un projet d'envergure tel que présenté.

990 Également ce qui est important de spécifier, c'est que ce projet-là s'inscrit dans la stratégie énergétique du Québec qui veut, à terme, doter le Québec de quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne pour 2015.

995 Donc rapidement le projet en chiffres. Le projet, on parle d'une puissance installée de trois cent cinquante mégawatts (350 MW), de cent soixante-quinze (175) éoliennes. Donc chaque

990 éolienne a une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m), donc du pied à la nacelle, donc la hauteur  
est de quatre-vingts mètres (80 m). Nous utilisons aussi deux (2) types d'éoliennes, donc MM82 et  
MM92. Toutes nos éoliennes sont reliées entre elles par un réseau collecteur qui collecte l'énergie  
et la ramène à un poste de raccordement, et ce réseau collecteur est enfoui.

995 Et nous avons deux (2) mises en service donc deux (2) dates importantes, donc une  
première mise en service pour soixante-quinze (75) éoliennes, pour un total de cent cinquante  
mégawatts (150 MW) à mettre en service le 1<sup>er</sup> décembre 2014, et deux cents mégawatts  
(200 MW) à mettre en service le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

1000 Le coût du projet est estimé à huit cents millions (800 M\$).

1005 Nous sommes maintenant devant vous, monsieur le Président, donc en Bureau d'audiences  
publiques, nous avons fait un long cheminement, nous avons rencontré plusieurs personnes pour  
le développement du projet, plusieurs personnes dont quelques entités qui sont énumérées ici.  
Donc depuis 2007, on a travaillé avec les MRC, les communautés autochtones qui sont présentes  
sur le projet, la Sépaq, la Réserve faunique des Laurentides, les villégiateurs, les trappeurs et aussi  
on a procédé à des activités de consultation, dont entre autres, les portes ouvertes qui se sont  
tenues à trois (3) endroits différents à l'été 2010 et à l'automne 2010 également.

1010 Et aussi, depuis les trois (3) dernières années, on avait une présence dans un chapiteau au  
Festival Saint-Honoré dans l'Vent; donc dans le chapiteau, les gens pouvaient venir nous voir  
pendant le festival et on prenait le temps de leur expliquer quel était le projet.

1015 Donc afin de poursuivre mon explication sur le projet, je vous présente à l'instant la  
localisation. Donc sur cette carte, il y a quelques distances intéressantes pour vous situer. Donc  
en rose ici, vous voyez le projet, donc c'est le domaine du parc éolien et donc ce site se situe à des  
distances appréciables des zones urbanisées, telles que Saguenay à trente-cinq kilomètres  
(35 km) pour la limite nord du projet, on est à soixante-trois kilomètres (63 km) pour la limite sud de  
Baie-Saint-Paul, et aussi l'éolienne la plus rapprochée est à quatre kilomètres (4 km) de la route  
175, donc dans la Réserve faunique des Laurentides.

1020 Ce secteur est principalement exploité ou utilisé par l'industrie forestière pour l'exploitation de  
la ressource, de la chasse, de la pêche, le piégeage et la villégiature.

1025 Encore une fois, juste, je rappelle ici, donc je présente encore une fois le domaine du projet,  
donc le petit tréma ici en noir. Donc ce qui est important de noter, c'est les différentes zones de  
projet. Donc quatre-vingts pour cent (80 %) environ de nos éoliennes sont localisées dans la MRC  
de Charlevoix, le restant est dans la MRC de Fjord-du-Saguenay. Également, nous sommes

implantés dans la Réserve faunique des Laurentides en grande majorité et un certain pourcentage des éoliennes se trouve dans la zec Mars-Moulin.

1030

Donc ce qui est important de savoir, j'en ai parlé tantôt, donc j'ai parlé un petit peu de la raison d'être du projet, donc on est issu d'un appel d'offres mais pourquoi, en premier lieu, pourquoi on a développé un projet éolien. Tout d'abord parce qu'il y a un potentiel éolien dans ce secteur.

1035

Donc on a utilisé plusieurs mâts de mesure pour le qualifier et donc on est parti de ce secteur d'intérêt pour développer notre projet. Donc ici, on vous présente le potentiel éolien exploitable et par la suite, ce qu'on fait c'est que, on enlève de ce potentiel éolien exploitable, nous enlevons les superficies qui sont reliées à des milieux sensibles.

1040

Donc le prochain acétate, nous voyons que ce potentiel éolien exploitable, une fois les zones sensibles retirées, donc il y a moins de potentiel qui est disponible pour l'implantation de nos éoliennes.

1045

Les zones sensibles, il y a trois (3) types de zones sensibles. Donc il y a les zones à caractère humain, donc exemple, des baux de villégiature, un corridor de télécommunication. Il y a des zones, aussi des éléments du milieu sensible au niveau physique, donc exemple, une traversée de cours d'eau. Et aussi des zones du milieu biologique, une espèce floristique particulière par exemple ou une zone humide.

1050

Une fois qu'on a mis sur une carte et par-dessus le potentiel du projet éolien, donc le potentiel éolien, on dispose sur les crêtes bien ventées l'ensemble de nos éoliennes, et toutes les éoliennes sont toutes reliées entre elles par un réseau collecteur et des chemins d'accès.

1055

Donc vous voyez ici les différents chemins qui relient les différents points. Les points en noir sur le potentiel, les zones de potentiel, sont les éoliennes et toutes ces éoliennes-là sont reliées par grappe à un poste de raccordement qui se trouve au centre du projet.

1060

Ce qui est important aussi de souligner, pour ceux qui connaissent moins le projet, donc ici sur la route 175, au kilomètre 190, c'est par la route de la Sépaq, la route 25, c'est par cet endroit que nous projetons d'accéder au site.

1065

Donc pour ce qui est du développement du projet et de ses impacts, donc lorsqu'on parle de déboisement dans l'étude d'impact, on parle de plusieurs superficies qui sont énumérées. Donc tout d'abord, pour accéder à nos sites des éoliennes, il faut construire des chemins.

Donc pour chacun de ces éléments-là, on a projeté de construire dans l'étude d'impact et pour le projet un certain nombre de chemins, donc on parle de quatre-vingt-six kilomètres (86 km)

1070 de nouvelle voirie à faire pour des superficies à déboiser de deux cent onze hectares (211 ha) et l'amélioration de chemins existants – donc dans la mesure du possible on essaie de réutiliser des chemins existants – pour soixante-huit kilomètres (68 km), et ça fait une superficie de cent douze hectares (112 ha).

1075 Donc pour la base de notre calcul en termes de nouveaux chemins, par exemple, c'est ce qu'on présente ici, donc le déboisement, on calcule vingt-cinq mètres (25 m) d'emprise pour le déboisement, on utilise une surface de roulement de dix mètres (10 m) de large et l'ensemble de notre réseau collecteur est souterrain, soit dans la chaussée ou en périphérie ou dans le talus sur le côté.

1080 Une fois que nous avons construit les chemins pour mener à nos aires d'éoliennes, nous déboisons, nous procédons à un déboisement pour l'aire de travail, afin de disposer nos équipements en préparation de l'érection de l'éolienne.

1085 Donc vous voyez ici, dans l'étude d'impact on a considéré, de façon conservatrice, une superficie de un hectare (1 ha) par éolienne à déboiser afin de nous permettre de mettre en place nos équipements avant l'érection. Une fois la phase d'exploitation, on a besoin environ le dixième de cette superficie-là.

1090 Donc maintenant, pour l'étude d'impact, la façon que nous avons procédé, nous avons regardé pour chacun de ces éléments-là du milieu, donc les éléments du milieu biologique, excusez-moi, bon, biologique, bon par exemple, l'aspect, tous les végétaux. Au niveau du milieu humain il y a différents critères qui sont énumérés sur l'acétate que vous voyez, donc exemple, pour les répercussions ou les retombées économiques, on a regardé le contexte, exemple, socioéconomique et pour les éléments physiques, par exemple les cours d'eau, donc pour chacun de ces éléments-là, par rapport aux trois (3) phases qui sont analysées dans l'étude d'impact, soit  
1095 la phase de construction, d'opération et de démantèlement, nous avons analysé les impacts et proposé des mesures d'atténuation en relation avec chacun de ces éléments-là.

1100 Au niveau de l'utilisation du territoire! Par exemple, les utilisateurs du territoire, les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs, donc dans un premier temps, par rapport à la Réserve faunique des Laurentides, la Zec Mars-Moulin, les trappeurs, comme par exemple, nous avons travaillé, surtout dans l'esprit avec la réserve faunique et la zec, de limiter les nouveaux accès entre les deux (2) territoires. Donc ces entités-là nous avaient mentionné leur intérêt à ce qu'on fasse des efforts dans ce sens-là, donc oui, on s'est engagé avec eux à travailler dans ce sens-là.

1105 Également, une façon, une des mesures proposée aussi, c'est de planifier la circulation et de préparer une signalisation appropriée pour bien encadrer nos travailleurs par exemple, lors de la

phase de construction, pour canaliser le transport de nos équipements et de nos personnes à un même endroit, pour éviter que les gens se dispersent trop sur le territoire.

1110 Et aussi, on s'est engagé avec eux, par exemple, à mettre en place un système de communication par lequel les gens, ces entités-là, peuvent avoir accès direct au personnel de la construction et pour avoir l'information nécessaire, à savoir où se trouve le projet en termes de travaux spécifiques dans un secteur, etc.

1115 L'autre proposition était une participation au comité de liaison. Donc un comité de liaison, c'est un endroit où, après le décret habituellement, on met en place le comité de liaison en préparation de la construction. Et donc, le comité de liaison est un endroit où que les différentes parties prenantes peuvent échanger sur le projet et on donne de l'information; et à ce moment-là aussi, on recueille beaucoup d'informations en tant que promoteur pour ce qui est des intérêts du milieu par rapport au projet.

1120 Il y a aussi l'accès à un compte rendu régulier sur l'évolution des travaux.

1125 Encore une fois, des mesures d'atténuation relativement aux utilisateurs du territoire! Par exemple les baux de villégiature, au niveau sonore, nous avons mis en place aussi des distances séparatrices, donc pour diminuer l'impact sonore du projet sur les baux de villégiature par exemple, et aussi on va faire un programme de surveillance du climat sonore.

1130 Au niveau des paysages, également nous avons travaillé à utiliser des distances aussi séparatrices pour limiter les vues dans certains cas et aussi, dans certains éléments, exemple, des éoliennes proches de la route 175, sont à une certaine distance de la route 175, puisque la route 175 est une route qui est très passante, donc il y a plusieurs utilisateurs aussi qui pourraient avoir des vues. On est à une bonne distance de cette route-là.

1135 Et, règle générale, le projet est éloigné des zones urbaines et également la topographie fait en sorte et le couvert forestier fait en sorte de limiter les vues.

1140 Donc au niveau des oiseaux et chauves-souris, nous avons procédé à plusieurs inventaires au niveau des oiseaux ou des chauves-souris. Les mesures d'atténuation proposées par rapport à ces éléments du milieu biologique, c'est d'éviter les travaux de construction pendant la période de nidification des oiseaux, soit du 1er mai au 15 août, et par rapport à la grive de Bicknell, il y a des inventaires de caractérisation de l'habitat qui ont été faits, et nous sommes toujours en discussions avec le MRNF à ce sujet.

1145 Au niveau de l'habitat du poisson, donc c'est un point aussi d'intérêt pour certains participants à la rencontre de ce soir. Au niveau des mesures d'atténuation, nous entendons



respecter le RNI, mettre en place le Guide des saines pratiques et les différentes modalités associées.

1150 Également, avant de procéder à la mise en place de chacune des traversées de cours d'eau, nous avons l'intention et nous nous sommes engagés à procéder à un inventaire avant travaux pour identifier les frayères. Et lorsqu'il y a une présence de frayère ou un habitat de très bonne qualité pour l'habitat du poisson, nous entendons respecter la période de restriction du 15 septembre au 15 juin.

1155 Également dans certains secteurs, il y a des modalités particulières que le MRNF nous a demandé d'appliquer et on entend les appliquer par rapport à l'omble chevalier pour deux-trois (2-3) lacs; et le lac de l'Enfer aussi, c'est un site stratégique pour l'omble de fontaine.

1160 Au niveau des mammifères terrestres, donc principalement je pense qu'il y avait des appréhensions par rapport à l'original, exemple, donc au niveau des mammifères terrestres, par rapport à l'ensemble du projet, donc on parle d'un déboisement de cinq cents hectares (500 ha), mais c'est quand même relativement peu par rapport à la superficie du domaine éolien qui est de, donc si on fait un ratio, on déboise seulement trois point deux pour cent (3,2 %) du territoire, et les mammifères, en règle générale, s'adaptent très bien au bruit, et l'original tolère bien, dans son habitat, un habitat diversifié.

1165 Nous, pour le projet, on déboise relativement des petits tenants, donc des petites surfaces qui sont disséminées un peu partout sur le territoire, ce qui permet aussi de garder une forêt mature pour le couvert.

1170 Également, dans la mesure du possible, ce qu'on essaie de faire, c'est d'utiliser des chemins existants pour limiter la coupe de superficies qui étaient pas déboisées à l'origine.

1175 Évidemment je viens de nommer certaines mesures qui sont proposées dans l'étude d'impact. Donc, afin de s'assurer de surveiller et du respect de ces mesures-là, l'initiateur, EDF EN Canada, s'engage à procéder à un programme de surveillance environnementale pendant la construction pour s'assurer de l'application des différentes mesures d'atténuation proposées à l'étude d'impact.

1180 Également, ce qui est très important, c'est le respect des lois et règlements et des engagements que EDF prend tout au long du développement, donc c'est pour ça qu'on met en place un programme de suivi.

1185 Et aussi, par rapport à la période d'exploitation, il y a certains suivis qui seront offerts par rapport aux oiseaux, chauves-souris, climat sonore.

1190 Et aussi, afin de s'assurer des engagements pris avec les différentes parties prenantes, on travaille toujours en fonction d'un comité de liaison à mettre en place après le décret et en préparation de la construction où les gens peuvent échanger entre eux, les différents utilisateurs du territoire, pour mieux connaître l'avancement du projet et les différents items du projet.

1195 Donc par rapport aux différents éléments du projet, un des éléments aussi très important, c'est les retombées économiques! Donc ce que je tiens à préciser dans cette présentation, il s'agit d'un projet d'envergure, un projet de huit cents millions de dollars (800 M\$), donc qui est très structurant pour la région et le Québec en général, qui s'inscrit dans la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec, et c'est un projet d'envergure.

1200 C'est un projet qui, une fois autorisé, permettra la construction de ce projet et aussi le maintien pendant trois (3) ans d'environ des emplois pour deux cents (200) travailleurs de la construction, soit pour les années 2013, 2014 et 2015, pendant les périodes de temps où on peut travailler sur le site.

1205 Et ce qui est également important, c'est, hormis la période de construction qui est une période très active où qu'il y a beaucoup de retombées qui peuvent être générées par le projet localement, il y a aussi tout le déploiement de la capacité manufacturière en Gaspésie associée à l'approvisionnement de ces éoliennes.

1210 Autre point très important, c'est l'exploitation. Pendant les vingt (20) ans d'opération du projet, notre engagement est de procéder à l'emploi de vingt (20) personnes pour la période d'exploitation.

1215 Il y a également des retombées récurrentes au niveau des droits fonciers avec le Ministère des Ressources naturelles, un point huit million (1,8 M\$) en moyenne, je dirais que c'est un minimal, et aussi des contributions volontaires annuelles à être versées au milieu, on parle d'environ neuf cent mille dollars (900 000 \$) à être partagés entre les MRC et les communautés autochtones affectées par le projet.

1220 Excusez-moi, les retombées économiques, on parle par année, pendant vingt (20) ans. Donc c'est quand même une somme assez appréciable.

1225 Par rapport au calendrier du projet, évidemment une fois que nous aurons reçu, évidemment c'est toujours conditionnel à ce que le gouvernement du Québec autorise le projet, donc une fois que nous aurons reçu cette approbation, si c'est possible, nous espérons procéder au déboisement dès l'automne, à la fin de l'automne 2012-hiver 2013.

Et, par la suite, pour les trois (3) années de construction, selon les phases, construire les chemins, mettre en place les aires d'éoliennes, la coulée des fondations, l'enfouissement du réseau collecteur, le montage des éoliennes et, par la suite, la mise en service du poste de raccordement.

1230

Et, ce qui est important en terminant, les deux (2) dates très importantes pour le projet, une mise en service le 1er décembre 2014 pour cent cinquante mégawatts (150 MW), et l'autre mise en service de deux cents mégawatts (200 MW) le 1er décembre 2015.

1235

Alors pour toute information pour les gens dans le public, nous invitons à discuter ou à entrer en contact avec Ghislain Dubeau, notre agent de liaison établi à Laterrière, excusez-moi, j'ai l'ancien nom en tête, Laterrière, maintenant Saguenay.

1240

Il y a évidemment moi, Alex Couture, directeur de Développement de projets, Daniel Giguère, mon collègue, directeur des Affaires publiques, et Simon Jean-Yelle, gestionnaire du projet développement de Rivière-du-Moulin.

Là-dessus, je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

1245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Couture. Donc je déclare la période d'enregistrement ouverte, tout comme je déclare ouverte la première pause santé.

1250

Nous reprenons dans quinze (15) minutes.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1255

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon alors, nous allons reprendre.

1265

Avant d'inviter le premier participant, j'aimerais juste faire un rappel des documents que la Commission a demandés lors des rencontres préparatoires, tant au promoteur qu'aux personnes-ressources, de déposer à la Commission.

1270

Donc je demande tout d'abord, donc en attendant que le porte-parole du promoteur arrive, je vais commencer par les personnes-ressources.

1275

Donc pour les personnes-ressources, on va commencer par monsieur David Simard, toujours dans le même ordre, est-ce que vous avez déposé des documents, des nouveaux documents?

**PAR M. DAVID SIMARD:**

Oui, des documents ont été déposés.

1280

C'est un document "Éoliennes et santé publique", donc qui a été fait par l'Institut national de la santé publique. Pour les gens qui voudraient le consulter, ce document est disponible en ligne, sur le site de l'Institut national de la santé publique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285

Merci. Monsieur Madore.

**PAR M. LOUIS MADORE:**

1290

Oui monsieur le Président. La liste est la suivante!

Analyse territoriale, volet éolien, pour la Capitale-Nationale.

Analyse territoriale, volet éolien, pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

1295

Le Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État.

1300 Occurrence de la grive de Bicknell au Québec, banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, CDPMQ.

Carte de l'évaluation de l'habitat de la grive de Bicknell par le MRNF effectué dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de la Rivière-du-Moulin.

1305 Carte des refuges biologiques dans le secteur du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Le Plan de conservation de la grive de Bicknell, Groupe international pour la conservation de la grive de Bicknell.

1310 Évaluation et rapport de situation du Comité de la situation des espèces en péril du Canada, COSEPAC, sur la grive de Bicknell.

1315 Lettre d'intention concernant l'attribution de droits fonciers pour l'implantation d'installations éoliennes, concernant le projet qui nous intéresse ici.

Modalités de protection des sites fauniques d'intérêt de la Capitale-Nationale.

Modalités de protection des sites fauniques d'intérêt du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

1320 Réponses aux questions soumises par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, étude du parc éolien Montérégie.

Puis le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, projet d'implantation de parc éolien sur territoires publics.

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, tous ces documents ont été déposés?

1330 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Tous ces documents ont été déposés, sept (7) copies papier ainsi que PDF à l'arrière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335 Merci monsieur Madore. Monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1340 Oui monsieur le Président. J'ai déposé des documents concernant les critères et le mode d'évaluation des niveaux sonores acceptables pendant et après la construction des parcs éoliens.

Les sommaires des suivis d'exploitation de projets éoliens antérieurs déjà autorisés et en opération.

1345

La démarche de traitement des demandes d'autorisation des projets en milieu humide.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Je vous remercie. Monsieur Gauthier, est-ce qu'il y avait des documents, dans votre cas, à déposer?

**PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

1355 Je crois pas qu'il y avait de nouveaux documents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

1360

**PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

Je crois que mon collègue a dû vous envoyer certains éléments, là.

1365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Merci. Monsieur Chabot, je pense que vous n'aviez pas de documents particuliers?

1370

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

Monsieur le Président, j'ai pas compris, pardon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375

Est-ce que vous aviez des documents à déposer?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

1380 Non, Hydro-Québec n'a pas déposé de nouveaux documents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385 Très bien. Madame Tremblay pour la MRC.

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

1390 Oui, les documents vont venir bientôt, incessamment, donc ça devrait pas tarder, mais présentement, on n'a pas déposé rien encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Et votre collègue de la MRC de Charlevoix.

**PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

1395 Oui, les documents seront bientôt déposés. Pour l'instant, ils sont disponibles sur le site Internet de la MRC, c'est le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes, ainsi que des extraits du schéma d'aménagement, mais qui restaient à numériser.

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Maintenant monsieur Couture pour le promoteur.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

1405

Monsieur le Président, les pièces suivantes ont été déposées:

1410 Première pièce, Carte de caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell, août et novembre 2011.

Deuxième pièce, Tableau-synthèse des espèces à statut particulier potentiellement présentes sur le territoire du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

1415 Troisième pièce, Tableau-synthèse du niveau sonore ambiant simulé et extrapolé aux baux de villégiature, camps de trappeurs et camps de chasse de la Sépaq.

1420 Quatrième pièce, Tableau-synthèse des distances séparatrices des éoliennes par rapport aux baux de villégiature, camps de trappeurs et camps de chasse de la Sépaq.

Et cinquième pièce, Tableau de répartition des coûts de projet.

1425 Donc il y aurait une pièce manquante qui était, vous nous demandiez de déposer les ententes conclues avec la Sépaq et la Zec, ces ententes ne sont pas conclues encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Merci.

1430  
-----  
**PÉRIODE DE QUESTIONS  
LUCIEN GIRARD**

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant le premier participant, monsieur Lucien Girard.

**PAR M. LUCIEN GIRARD:**

1440 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1445 Bonsoir.

**PAR M. LUCIEN GIRARD:**

1450 J'ai à formuler, en fait, deux (2) questions qui vont s'entrecroiser, et je commence un petit préambule. C'est que nous avons eu ensemble, avec monsieur Giguère entre autres une fois, monsieur Couture également, deux (2) rencontres où on a discuté d'une éventuelle étude d'impact sur la population de l'original, et nous sommes déçus qu'il n'y ait pas eu de suite à cette demande d'étude alors qu'elle ne représente qu'environ un virgule deux pour cent (1,2 %) du coût total du projet.



Tout à l'heure, je veux pas être méchant ni vous mettre en boîte, mais tout à l'heure, vous parliez de déboisement en disant que ça ne représentait que trois virgule deux pour cent (3,2 %) de la superficie boisée, et vous trouviez que c'était peu.

1460 Alors je me dis, à plus forte raison, si on vous demande une étude qui ne représente qu'environ un virgule deux pour cent (1,2 %), c'est encore moins que trois point deux pour cent (3,2 %).

1465 Alors on est déçu et on comprend mal qu'on n'ait pas eu de suite à cette demande d'étude.

Et la deuxième question, qu'est-ce que vous comptez faire pour évaluer réellement l'impact du projet sur la grande faune?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470 J'ai pas compris!

**PAR M. LUCIEN GIRARD:**

1475 Qu'est-ce que la compagnie compte faire, EDF compte faire pour évaluer l'impact sur la grande faune, c'est-à-dire l'original?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Très bien. Écoutez, avant d'adresser la question au promoteur, j'aimerais juste demander au représentant du ministère du Développement durable: est-ce que dans le cadre de la directive qui a été présentée et fournie au promoteur, est-ce que vous aviez exigé une évaluation de l'impact du projet sur la population d'original?

1485 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Pas spécifiquement. On demande une évaluation de l'impact du projet sur l'ensemble des espèces fauniques qui sont présentes dans le milieu, de même que les activités.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que vous considérez que c'est un aspect qui mérite d'être ajouté à l'étude d'impact?

1495 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, s'il y avait moyen de faire une évaluation, effectivement, plus spécifique de l'effet du projet sur l'original, ce serait évidemment un élément intéressant.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Couture, comment se fait-il qu'après avoir discuté avec les gestionnaires de zecs, il n'y a pas eu de suite?

1505 **PAR M. ALEX COUTURE:**

1510 Monsieur le Président, donc d'abord, l'étude qui avait été proposée, donc c'est une étude d'une valeur d'un point trois million (1,3 M\$) qui s'échelonnait sur une période de 2009 à 2018, donc période pendant laquelle on proposait de mesurer avant la construction, pendant la construction et après la construction, pour une période de trois (3) ans après la construction.

1515 Donc dans un premier temps, l'étude qui nous était proposée amenait des résultats en 2018, donc d'un point de vue, je veux dire, de compréhension du phénomène, on allait avoir des résultats qui auraient été divulgués en 2018, donc soit trois (3) ans après la mise en service de la deuxième phase.

Donc pour répondre à ce point-là, donc au niveau de l'utilité, donc les résultats étaient disponibles tardivement.

1520 Deuxième des points, il s'agit d'une espèce chassée, et les observations que nous avons faites en Gaspésie où il y a plusieurs parcs éoliens ne permettent pas de démontrer qu'il y a une problématique réelle avec l'original et la présence d'éoliennes.

1525 Donc nous, on se voyait mal de financer seuls une telle étude qui, à la base, les fondements ou ce qui pouvait expliquer une telle demande, on ne voyait pas nécessairement le rationnel derrière cette demande.

1530 Donc c'est principalement ça. Et nous, on a fait des démarches aussi, on a été bon joueur avec la Table Faune entre autres, avec un représentant aussi du MRNF qui a été impliqué dans le dossier, mais aussi à un moment donné, on sentait pas aussi qu'il y avait un appui où l'intérêt du MRNF était moins là à un moment donné dans le processus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1535 Justement, monsieur Madore, est-ce que les études auxquelles fait référence le promoteur, par rapport à ses observations empiriques dans les autres parcs éoliens, à l'effet qu'il n'y aurait vraisemblablement pas d'impact sur l'original, est-ce que ce sont des études systématiques, solides, ou ce sont des appréciations qualitatives?

1540 **PAR M. LOUIS MADORE:**

En fait, l'impact sur l'animal comme tel, il n'y a pas d'appréhensions majeures au niveau de l'implantation du parc. C'est essentiellement un impact au niveau de l'expérience de chasse dont on parle.

1545 On n'a pas d'appréhensions sur l'animal, c'est pas un animal à statut particulier, on sait que l'animal risque pas d'être affecté de façon notable lors ni de la construction, ni de la période de production.

1550 Par contre, pour ce qui est de l'expérience de chasse, effectivement, il peut être modifié, on peut s'en douter, durant, la période de construction. Par contre, sans avoir de données exactes, on s'attend, on n'appréhende pas de problèmes particuliers une fois le parc en production, du côté de l'expérience, de façon générale.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, mais il n'y a pas eu d'études systématiques?

1560 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Non, il n'y a pas eu d'études systématiques. Il y a des études qui ont été faites, il y a des observations, mais pas d'études sur le plan scientifique.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que je me dis si on invoque tout le temps la question de délai, on fera jamais d'études. On va dire toujours que les résultats vont venir dans cinq (5) ans, et on peut appliquer ce même raisonnement pour chacun des parcs, et on n'aura jamais l'information.

1570 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Non, il est vrai qu'on serait pas défavorable à ce que l'initiateur du projet entame une étude de ce genre-là.

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que pour vous, c'est important?

1580 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Ça peut être intéressant, mais ça fait pas partie de nos priorités. On n'a pas à s'investir, nous, là-dedans, on a d'autres espèces à statut précaire qui sont beaucoup plus importantes et pour lesquelles on a beaucoup de travail à faire.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que votre réponse est très claire, merci. Monsieur.

1590 **PAR M. LUCIEN GIRARD:**

Je voudrais faire un commentaire aussi. L'étude dont il parle aussi, il faut tenir compte qu'en Gaspésie, l'étude, ça provient de la Gaspésie, et en Gaspésie, la densité de l'original est pas du tout comparable à ce qu'on observe ici en région.

1595 Donc lorsque la densité est beaucoup plus grande, je dirais même trop grande, peut-être que l'effet de débordement se fait sans qu'on tienne compte trop trop des éoliennes. Je veux dire, l'effet éolien a certes moins d'impact, étant donné la forte densité. Et chez nous, c'est pas le même cas.

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, c'est le genre d'information que nous souhaiterions beaucoup avoir en deuxième partie de l'audience.

1605 **PAR M. LUCIEN GIRARD:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610

Et nous pourrions vous questionner là-dessus.

**PAR M. LUCIEN GIRARD:**

1615

Nous, ce qu'on souhaite, c'est une étude scientifique bien étoffée qui nous démontrerait noir sur blanc qu'est-ce qui se passe comme impact sur l'original.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620

Je pense que la compagnie a bien compris votre message.

**PAR M. LUCIEN GIRARD:**

1625

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1630

Merci à vous.

---

**FRÉDÉRIC BUSSIÈRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1635

Maintenant, j'invite monsieur Frédéric Bussière.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

1640

Bonsoir monsieur le Président. Avant de poser mes deux (2) questions, je me demandais comment il fallait procéder pour demander le dépôt de documents qui nous semblent essentiels pour faire une bonne analyse du projet?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645

Bien, vous pouvez les suggérer à la Commission, et la Commission demandera leur dépôt.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

1650 Est-ce que je le fais maintenant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655 Comme vous voulez. Vous pouvez le faire maintenant, mais si c'est trop long, ce que je vous invite à faire, c'est de les déposer auprès de monsieur Carvalho ou de monsieur Tremblay, un des deux (2) analystes, et les analystes vont s'occuper de les transmettre à qui de droit.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

1660 Parfait, merci.

1665 Comme j'ai dit dans la lettre tout à l'heure, notre préoccupation principale concerne l'espèce vulnérable qui est la grive de Bicknell, donc souvent mes questions risquent de porter sur cette espèce!

1670 La grive de Bicknell, c'est une espèce qui est fortement corrélée avec l'altitude. Donc par exemple, dans le parc éolien projeté, jusqu'à maintenant, on a découvert une espèce à l'altitude minimale de sept cent quarante mètres (740 m), donc on peut croire qu'au-dessus de cette altitude-là, si l'habitat est propice, par exemple s'il n'a pas été altéré par la foresterie par exemple, on peut retrouver l'espèce.

1675 Or à titre d'exemple, j'ai pas des données précises, mais il y a environ cent soixante (160) éoliennes sur les cent soixante-quinze (175) qui sont au-dessus de neuf cents mètres (900 m), qui est beaucoup au-delà du sept cent quarante mètres (740 m). Donc on peut penser que la majorité des sites d'implantation, s'ils n'ont pas été altérés par exemple par la foresterie, sont propices pour l'espèce.

1680 Or, lorsqu'on regarde rapidement l'étude d'impact, on constate qu'il y a une quarantaine de stations d'écoute spécifiques à la grive de Bicknell qui ont été faites, puis dans ces quarante (40) là, en fait, c'est trente-six (36), il y en a seulement trois (3) qui sont proches de sites d'implantation, donc trois (3) sur cent soixante-quinze (175), compte tenu du contexte, c'est peu.

1685 À titre d'exemple, pour le Massif du Sud qui est un projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergies, un projet de soixante-quinze (75) éoliennes qui est quand même plus petit, bien, le promoteur a réalisé trente-six (36) stations d'écoute spécifiques à la grive de Bicknell, qui venaient compléter les travaux du Service canadien de la faune qui en avait fait deux cent trente-six (236).

Donc on parle de deux cent quatre-vingt-douze (292) stations d'écoute, c'est vraiment pas la même chose.

1690           Donc à toutes fins pratiques, le promoteur a pas vraiment inventorié le site pour tenter d'identifier les habitats occupés par la grive de Bicknell.

1695           Donc ma question est la suivante et elle est relativement simple! Est-ce que le promoteur s'engage à faire des inventaires au printemps prochain pour, à tout le moins, vérifier la présence de l'espèce aux sites d'implantation, et si l'espèce est trouvée aux sites d'implantation, bien, à caractériser, cartographier l'habitat qui est occupé pour tenter d'éviter les impacts?

1700           Puis sinon, bien, est-ce que le ministère des Ressources naturelles s'engage à forcer d'une certaine façon le promoteur à faire ce type d'étude?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705           Très bien. J'avoue que je m'attendais pas à aborder la question aujourd'hui, parce que c'est toute une question!

1710           Ce que je demanderais avant, c'est qu'il y a eu des études qui ont été faites par la suite, peut-être vous en avez pris connaissance, notamment dans les documents réponses-questions, le MRNF a demandé notamment au promoteur de caractériser les habitats de la grive de Bicknell, ce qui a été fait, ce qui a été déposé.

1715           Le MRNF a demandé d'étendre cette étude-là, et le promoteur nous a indiqué tout à l'heure qu'il l'a fait.

1720           La question qui se pose, c'est que cette caractérisation, effectivement, on remarque que plusieurs habitats ont été caractérisés comme excellents, très bons et bons, moyennement bons, etc., enfin il y avait six (6) classes.

1725           Je me demandais, pour vous, MRNF, à partir de quelle classe on devrait porter une attention particulière? Est-ce que c'est uniquement l'excellent?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

1725           C'est qu'à partir des données qui nous ont été fournies par EDF, nous avons produit notre propre carte qui a d'ailleurs été déposée qui, elle, reclasse les habitats par inadéquat, sous-optimal et optimal.

Et ce que l'on vise essentiellement, c'est de protéger l'habitat optimal de la grive de Bicknell, de la même façon que ce qui a été fait du côté de Massif du Sud. On prend la même base de réflexion, la même approche des deux (2) côtés.

1730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et maintenant, OK, donc vous avez transformé cette information-là dans un langage qui pourrait être opérationnel, je dirais, c'est bien ça, et donc vous considérez que les habitats que vous considérez optimaux devraient être protégés d'une façon spécifique?

1735

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Pour donner plus de détails, je vais inviter nos experts de la Faune de venir détailler la démarche.

1740

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Est-ce que je peux amener un élément qui est important par rapport à ça? Parce qu'on parle, oui, de cartographie d'habitats à partir de données écoforestières entre autres qui sont extrêmement difficiles à utiliser pour prédire l'habitat, mais moi, je parle d'habitats occupés, donc d'inventaires terrain. On peut cartographier des habitats potentiels...

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'y arrivais. Je voulais juste aborder ça de façon étagiste, mais j'y arrive.

1750

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

J'aurais peut-être une carte à présenter pour la carte des habitats optimaux.

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'un technicien pourrait venir?

1760

Peut-être en attendant qu'elle puisse répondre, et justement pour rejoindre la question de l'intervenant, est-ce qu'en fonction de cette caractérisation des habitats où quand même il y avait un certain nombre d'habitats qui étaient, selon la terminologie utilisée par le promoteur, excellents, est-ce que c'est normal qu'on puisse entendre uniquement trois (3) grives de Bicknell sur l'ensemble du territoire?

1765



**PAR M. LOUIS MADORE:**

1770 Une des explications a été évoquée par monsieur, c'est que l'inventaire de départ était assez limité. Ça peut être une des raisons. Mais nos experts vont venir compléter la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775 Peut-être en attendant aussi, j'aimerais poser la question au représentant du MDDEP!

J'ai constaté que plusieurs habitats de la grive de Bicknell qui étaient considérés excellents superposaient les endroits spécifiques de localisation des éoliennes projetées.

1780 Qu'est-ce qui arrive dans une situation semblable?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1785 Dans une situation semblable, on demande vraiment au gestionnaire des ressources fauniques de nous indiquer quelles sont ses priorités. C'est vraiment au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de juger ces questions, de juger de l'importance de ces habitats-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 Très bien. Alors je vous renvoie la balle, monsieur Madore! Ce serait quoi la réaction ou l'attitude du ministère des Ressources naturelles? Parce qu'on ne parle pas d'une éolienne, on parle quand même d'un certain nombre d'éoliennes.

**PAR M. LOUIS MADORE:**

1795 On parle de trente (30) éoliennes, pour être précis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1800 Qui se trouvent sur des sites, probablement une trentaine qui se trouvent sur des sites optimaux, que vous avez qualifié d'optimaux. Qu'est-ce que vous faites, c'est quoi votre réaction?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

1805 En fait, pour remettre en contexte, a été décrété vulnérable en 2009, ce qui fait en sorte qu'il est incombé au MRNF la responsabilité de protéger cet habitat-là.

1810 Donc ce qu'on demande dans ces cas-là, comme c'est un habitat rare, c'est d'éviter tout déboisement dans les habitats optimaux. On peut l'accepter, mettons sous-optimaux ou inadéquats, mais pas dans les habitats optimaux. Ça nécessite soit du micropositionnement, déplacement ou abandon des éoliennes à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815 Monsieur Couture, j'imagine que vous avez vu vous-même les cartes que vous avez produites, vous avez vu ça attentivement, est-ce que vous avez, sur le territoire, une latitude suffisante pour envisager une relocalisation d'un certain nombre d'éoliennes, et si c'est le cas, il y aurait combien d'éoliennes?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

1820 Merci monsieur le Président de la question. J'apprécie cette question tout à fait appropriée. Donc pour vous expliquer un peu l'impact de la demande de relocaliser jusqu'à peut-être potentiellement trente (30) éoliennes de la configuration actuelle vers des sites potentiellement où qu'on pourrait mettre des éoliennes de remplacement, j'aimerais demander à mon collègue Étienne Bibor, responsable des achats approvisionnements chez EDF EN Canada, de vous faire la démonstration des différents sites de remplacement et de la problématique qu'on a par rapport à la grive de Bicknell et le remplacement potentiel de trente (30) éoliennes en regard à la productivité du parc.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Mais auparavant, est-ce que vous êtes prête, madame?

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1840 Bon, auparavant, je vais demander à madame de faire sa courte présentation-réponse.

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

1845 Donc on a demandé à EDF de retourner, d'aller sur le terrain, pour caractériser l'habitat de la grive de Bicknell, parce que l'inventaire de grive avait pas permis d'aller dans tous les secteurs du territoire.

Dans le centre par exemple, sur la carte que vous voyez à l'écran, où c'est un peu plus verdâtre, c'est les endroits qui ont été somme toute assez bien couverts par les inventaires du promoteur. Il y avait pas de grives qui étaient identifiées dans ces secteurs-là.

1850

Dans les zones de chaque côté, plus en blanc et où il y a des couleurs, c'est des endroits où le promoteur était pas allé faire des inventaires.

1855

Les inventaires, ça se fait dans la période du 5 au 24 de juin, c'est une période qui est très très courte dans l'année. Alors pour aider, disons, on a proposé au promoteur qui pouvait pas retourner tout de suite faire des inventaires, de faire une caractérisation de l'habitat pour voir si on trouvait des habitats de qualité.

1860

Le promoteur est allé à deux (2) reprises sur le terrain pour prendre les informations, qui était de très bonne qualité, l'ouvrage qui a été fait était de bonne qualité. Ils en sont venus effectivement à une caractérisation avec un critère en six (6) classes que vous avez nommées tantôt.

1865

Nous avons repris ces données-là, et sur la base de revue de littérature, c'est les meilleurs critères que l'espèce avait besoin. On est allé identifier les habitats en trois (3) catégories, c'est-à-dire les mauves les plus foncés, les taches les plus foncées étant l'habitat optimal; en rose, un peu plus pâle, c'est le sous-optimal, puis un rose encore plus pâle, malheureusement qui se voit mal à l'écran, mais qui peut être mieux visible sur une carte qui est à l'arrière, c'est des habitats qu'on appelle inadéquats.

1870

Puis tout ce qui est en blanc, en fait, c'est ce qui aurait pas été inventorié, qu'on n'avait pas demandé au promoteur. On avait spécifiquement demandé au promoteur les éoliennes et les chemins qui y étaient associés.

1875

Donc nous autres, les secteurs, pour nous, qui sont les plus importants – est-ce que quelqu'un aurait un pointeur – ce qui est important pour la grive de Bicknell, c'est d'avoir un habitat en quantité suffisante. Des petites pochettes de petites superficies, c'est moins intéressant qu'un regroupement d'habitats de qualité en plus grande quantité.

1880

Donc les secteurs qui se retrouvent les plus importants sont ici où on a plusieurs habitats optimaux regroupés, puis on en a un autre petit secteur ici. Dans ces deux (2) secteurs-là, le ministère demande au promoteur de retirer, de déplacer les éoliennes dans des habitats qui pourraient être soit sous-optimaux ou inadéquats, ou aussi de placer dans des endroits où on a déjà identifié qu'il y avait probablement pas de grives de Bicknell.

1885

C'est ce qu'on demande au promoteur, pour permettre de protéger l'habitat de la grive de Bicknell.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890 Très bien. J'aurais beaucoup d'autres sous-questions, mais je vais d'abord laisser la réponse à monsieur Couture et à son représentant. Merci madame.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

1895 Monsieur le Président, est-ce que je pourrais vous demander de me rappeler la question, juste pour être sûr que je réponde bien à la question de départ!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1900 Attendez un petit peu, ça va être un exercice de mémoire!

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien, j'ai un peu le même problème que vous, pour être sûr!

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour le déplacement des éoliennes.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

1910 Donc ce que vous cherchez à savoir, c'est si c'est possible pour nous d'avoir des secteurs de remplacement pour implanter ces éoliennes-là ailleurs?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915 Si vous aviez prévu déjà, si vous aviez une marge de manœuvre.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

1920 Parfait. Alors je demanderais à mon collègue Étienne Bibor de répondre à cette question.

**PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

1925 Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Étienne Bibor, responsable de l'ingénierie et achats pour EDF EN. Pour répondre à la question, je demanderais à mes collègues d'afficher une carte qu'on a préparée!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1930 Pourriez-vous conserver cette figure s'il vous plaît pour quelque temps, on va peut-être la réutiliser!

**PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

1935 Merci beaucoup. Donc sur cette carte-là, ce qu'on peut voir, je vais essayer de la décrire rapidement, donc en arrière-plan, ce qu'on voit, c'est différentes couleurs qui illustrent le potentiel éolien, donc allant du rouge qui représente les vitesses de vent les plus élevées, et en allant jusque vers le jaune qui représente les vitesses de vent les moins élevées, pour lesquelles on peut implanter une éolienne et avoir de manière rentable.

1940 Donc les zones en blanc qu'on voit sur la carte, c'est des zones où le potentiel éolien est trop faible pour l'implantation d'éoliennes.

1945 Par la suite, ce qu'on voit sur la carte ici que je peux identifier, donc les zones encadrées, c'est les zones qui illustrent quelles sont les trente (30) éoliennes dont on parle présentement.

1950 Puis dernièrement, l'autre information qui est importante d'avoir, c'est que les éoliennes ont été illustrées par des points de différentes couleurs; les points rouges représentent les éoliennes les plus productives du parc et en allant vers les jaunes qui représentent les éoliennes à production moyenne et les vertes qui sont les productions les moins bonnes du projet.

1955 Donc ce qu'on peut voir, la première constatation, sans vouloir faire de mauvais jeu de mots, c'est que les emplacements ici sont moins grands que les emplacements optimaux pour les éoliennes, c'est une majorité de points rouges et orange, donc c'est vraiment les éoliennes les plus énergétiques du projet qui se trouvent malheureusement exactement sur les zones sensibles.

1960 L'autre point qu'on peut voir, l'autre constatation qu'on peut faire avec cette carte-ci, c'est de constater que les zones de potentiel ou les zones de vent intéressantes sont déjà majoritairement utilisées par la configuration qu'on a proposée dans l'étude d'impact, la configuration qui a abouti après plusieurs années, après plusieurs évolutions.

1965 Donc on peut regarder rapidement en gros, dans l'ensemble du territoire, les zones où le potentiel éolien, où on pourrait potentiellement relocaliser certaines des éoliennes, on peut voir ici dans le nord du projet, donc il y a une zone qui semble intéressante, mais qui est assez restreinte.

Puis juste un petit complément d'information! Ces nouvelles informations là nous sont arrivées très tardivement, donc il y a deux (2) semaines, le 24 février, présentement, on est en train

d'essayer de justement faire l'exercice, de voir où on pourrait relocaliser les éoliennes, mais cet exercice-là n'est pas terminé pour l'instant.

1970            Donc dans la zone nord ici, on peut supposer que potentiellement trois (3) éoliennes ou environ pourraient être installées.

1975            Il y a une autre zone ici, donc dans le nord du projet où la ressource éolienne semble intéressante, mais on pourrait peut-être y revenir plus tard, mais dans l'évolution des différentes configurations qu'on a étudiées depuis 2006, en fait, il y a déjà eu des éoliennes qui étaient situées dans cette zone-là ici, mais suite à des rencontres avec différents intervenants et villégiateurs, en fait dans le souci d'harmoniser notre projet avec le milieu, ces éoliennes-là ont été déplacées dans d'autres positions.

1980            Donc ce secteur-là ne semble pas vraiment utilisable, si je peux dire, pour des positions alternatives.

1985            Puis finalement, si on regarde, il y a cette zone-là ici dans l'ouest du projet, dans le sud-ouest, qui semble offrir un potentiel de vent pas très intéressant; en passant, on est vraiment dans le bas de l'échelle, donc à la limite de la rentabilité. Donc certaines éoliennes pourraient être relocalisées dans cette section-là, mais chose certaine, on pourrait pas mettre vingt (20) éoliennes. On parle d'environ dix (10) éoliennes potentielles.

1990            Un autre point important est que dans cette zone-là, il est possible que d'autres contraintes soient présentes, qu'on ne connaît pas à l'instant, actuellement.

1995            Donc pour l'instant, la situation est assez claire, c'est qu'on n'a pas trente (30) sites alternatifs pour localiser les éoliennes. Et comme j'ai dit au début, c'est les trente (30) éoliennes parmi les plus énergétiques du projet, et si ce scénario se concrétise, la rentabilité du projet est vraiment compromise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000            À partir de quel moment vous considérez que le projet est rentable?

**PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

2005            La question de rentabilité, pour l'instant, il faut vraiment faire l'analyse interne. Comme je dis, premièrement, on ne croit pas qu'il y ait trente (30) sites alternatifs.

2010 Dans l'éventualité où on pouvait tasser les éoliennes pour mettre trente (30) éoliennes, il faudrait refaire l'exercice entier de refaire les infrastructures, les routes, évaluer les coûts de construction, implanter ça dans notre modèle financier, et c'est des paramètres internes à la compagnie qui vont déterminer si le projet est faisable ou pas. C'est une question d'analyse de risques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2015 Vous pouvez pas répondre actuellement à la question.

**PAR M. ÉTIENNE BIBOR:**

Exactement.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Monsieur Talbot, est-ce qu'une relocalisation éventuelle des éoliennes implique un addenda, j'imagine, à l'étude d'impact, avec les nouveaux impacts qui sont associés à ces nouvelles localisations d'éoliennes?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2030 Oui. C'est certain que s'il y a des modifications qui sont apportées au projet, il faut qu'on ait une idée de l'état du milieu dans lequel ces éoliennes-là vont s'intégrer. Parce qu'effectivement, il peut y avoir des zones humides, il peut y avoir d'autres choses, il peut y avoir d'autres contraintes ou d'autres impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2035 D'accord. Monsieur Madore, je voudrais être sûr de la position de votre ministère.

Si je vous ai bien compris, il n'y aura pas, pour votre ministère, d'éoliennes possibles sur des zones optimales?

2040 **PAR M. LOUIS MADORE:**

2045 Bien, la seule ouverture qu'on peut faire, c'est via un inventaire qui viendrait compléter la connaissance et qui pourrait, une fois qu'on aura connu le nombre ou le peu ou l'absence de l'animal dans les zones qui nous concernent, à ce moment-là il se pourrait que la contrainte soit modulée en fonction de la répartition de l'animal.

Mais ça prendrait un inventaire au printemps. Là, je pense que madame Bastien pourrait compléter la réponse par rapport à ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050

Je veux juste bien comprendre! Un autre inventaire, quand vous dites un autre inventaire pourrait moduler, ça veut dire pourrait changer finalement les qualifications des habitats tels qu'ils avaient été décrits dans l'étude de cette année?

2055

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Bien, pour être clair, c'est qu'il a été demandé une caractérisation de l'habitat, c'est une chose. Un inventaire est autre chose.

2060

C'est une combinaison entre la caractérisation, à savoir si on a un habitat de qualité moindre ou un habitat de qualité optimale, c'est une chose. Mais un habitat optimal doit aussi être utilisé par l'animal pour être intéressant pour nous, pour qu'on ait un objectif de protection stricte.

2065

À ce moment-là, un inventaire pourrait venir moduler, c'est dans cette perspective-là qu'on pourrait venir moduler la connaissance déjà acquise.

2070

Là, le problème qu'il y a actuellement, c'est qu'un inventaire n'a pas été fait sur tout le territoire et on ne connaît pas l'occupation de l'animal au regard du projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Donc c'est une lacune, c'est exactement la lacune qui a été mentionnée par monsieur Bussière. Ça, effectivement, ça limite notre analyse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075

Faisons un scénario! L'inventaire est refait pour l'année prochaine, et selon les critères que vous aurez déterminés, et il révèle qu'il y a quelques individus – moi aussi, j'ai été frappé un peu par ça, trois (3) individus seulement de localisés à travers toutes les stations – supposons qu'on arrive au même résultat, avec donc très peu d'individus sur le territoire, mal distribués ou très peu distribués, qu'est-ce qui arrive?

2080

Est-ce que ça jouerait en faveur ou en défaveur de l'utilisation des territoires propices?



**PAR M. LOUIS MADORE:**

2085

L'absence d'animal viendrait à être en faveur d'une baisse des restrictions. Je sais pas si je me fais bien comprendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2090

Vous vous faites très bien comprendre, mais ça aurait pu être l'inverse?

Ça aurait pu être de dire, bien, c'est des zones excellentes, il y a quelques individus, puis ces individus-là, en leur conservant ces espaces importants et potentiels pourrait favoriser l'espèce, non?

2095

**PAR M. LOUIS MADORE:**

2100

Dans le détail, j'aime autant me référer à mes biologistes. Je suis géologue de formation, le comportement de l'animal...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105

C'est juste par intérêt que je pose la question!

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

2110

Bien, je veux juste préciser que les inventaires de grive de Bicknell qu'on demande, c'est uniquement dans le secteur où il y a une concentration. L'endroit où je vous ai indiqué, c'est vraiment là qu'on aurait besoin de nouveaux inventaires, pour venir justement valider si effectivement, est-ce que c'est juste un individu qu'il y a là! Remarquez qu'il y en a au moins deux (2) qui ont été vus! Mais est-ce que c'est juste un (1) ou deux (2) individus qui sont là ou on a une communauté!

2115

Dans le cas où on aurait une communauté, ce serait un impact, on considérerait qu'il faut continuer à protéger le territoire.

Si l'inventaire venait nous dire qu'il y avait juste un individu, bien, on pourrait moduler et voir le secteur qui serait plus important à protéger, puis ça pourrait peut-être libérer certains secteurs.

2120

Actuellement, le manque de connaissances sur la présence de l'espèce dans ce secteur-là, parce qu'il y avait juste une station, peut-être deux (2) stations d'observation à cet endroit-là pour

2125 toutes ces éoliennes-là, c'est pas suffisant pour nous indiquer la présence réelle de l'espèce sur le territoire, vraiment dans le secteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Ma préoccupation et ma question demeurent. C'est-à-dire qu'on a très peu, mettons dans un scénario où il y a très peu d'individus, est-ce que finalement on essaie de sauver ces espaces très propices à l'habitat de cette espèce ou on dit, bien, il y en a juste deux-trois (2-3), on peut diviser l'espace, et finalement on élimine les deux-trois (2-3) individus?

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

2135 Non, on garderait quand même – l'intérêt de garder l'habitat puis ces espèces-là. Mais c'est sûr que si on a à des endroits on en a plusieurs, puis à des endroits on en a juste un, ou qui est juste un individu qui vient de façon sporadique à un secteur, bien, on va mettre la pression sur la conservation vraiment du secteur le plus pertinent pour l'espèce.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'en fait, je termine ma question, parce que je veux laisser vraiment la place aux citoyens, je suis vraiment pas fin ce soir, là, mais c'est parce que vous avez soulevé la question qu'il fallait pas soulever en début d'audience!

2145 Parce qu'en fait, les trois (3) individus qui ont été identifiés dans le domaine du parc, deux (2) de ces individus, deux (2) grives, en fait, n'étaient même pas dans les zones où la caractérisation de l'habitat était optimale. C'était même pas du tout dans cette zone-là.

2150 Alors je me dis, bien, je comprends donc votre souci de voir un peu l'adéquation entre un inventaire rigoureux et juxtaposé à cette caractérisation d'habitat. Je pense que je vous suis très bien là-dessus, là.

2155 Mais j'attire quand même votre attention sur le fait que puisque c'est une espèce vulnérable, considérée vulnérable, je présume – et d'ailleurs dans tous les échanges de questions que vous avez posées au promoteur le témoignage, il y a une préoccupation réelle, donc la seule chose, c'est que vous avez dit une affirmation qui va à contresens de ma cohérence.

2160 C'est que vous dites, s'il y en a peu, s'il y a pas une bonne communauté, on pourrait moduler la caractérisation qui est faite et aller vers peut-être une autorisation, être plus permissif.

Pour moi, c'est un peu aller à contresens, mais c'est vous les experts.

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

2165 Je vais laisser mon collègue Junior Tremblay poursuivre.

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

2170 Bonsoir monsieur le Président. En fait, il faut voir que la grive de Bicknell n'occupe pas l'entièreté, si on veut, de l'habitat potentiel dans son aire de répartition.

C'est une espèce qui se retrouve en unité familiale, donc des regroupements de femelles et de mâles pour se reproduire.

2175 Donc notre travail ici au MRNF, bien, la demande qui a été faite au promoteur pour caractériser l'habitat, c'était d'aller chercher l'information qui était manquante justement, comme Héroïse l'a bien mentionné, lors de l'inventaire de l'espèce. C'est une caractérisation d'habitat.

2180 Nous, la classe d'habitat qu'on a faite, au niveau optimal, ça reste un habitat potentiel. Donc l'habitat potentiel de la grive dans la Réserve faunique des Laurentides, on soupçonne qu'il y a plusieurs sommets, il peut y avoir plusieurs habitats potentiels à un certain niveau.

2185 Par contre, au niveau de l'occupation, c'est incertain. Puis ce qu'on souhaite faire, c'est justement de protéger l'habitat qui est utilisé pour la reproduction de l'espèce au meilleur des connaissances. Donc à ce moment-ci, comme de bons sommets n'ont pas été inventoriés pour l'espèce, on a procédé par une caractérisation de l'habitat qui demeure justement un habitat optimal mais potentiel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2190 Excellent, merci beaucoup. Est-ce que ça répond?

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

2195 Oui, mais est-ce que le promoteur, finalement, s'engage ou est ouvert à retourner – c'est parce qu'on revient à l'inventaire, ce qui semble important – est-ce que le promoteur est ouvert à retourner au printemps faire des inventaires pour vérifier l'utilisation des habitats?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2200 Est-ce que le promoteur s'est déjà engagé avec le MRNF pour suivre sa recommandation?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2205 Monsieur le Président, nous sommes, comme mon collègue Étienne Bibor l'a mentionné, nous sommes en train d'analyser les impacts de cette nouvelle donne pour nous.

2210 Donc le MRNF nous a transmis sa position le 24 février et depuis ce temps-là, nous, ce que je peux vous dire, monsieur le Président, c'est qu'on veut travailler avec le MRNF à trouver des solutions constructives pour permettre la réalisation du projet.

2215 Et aussi, on a fait une démonstration, le MRNF nous a demandé des données supplémentaires, on est allé les chercher, on travaille à trouver des solutions avec le ministère des Ressources naturelles.

Est-ce que l'inventaire estival est une solution, en ce moment, je ne suis pas en mesure de prendre cette position, mais on va toujours travailler dans l'esprit qu'on a toujours travaillé, avec lequel on a toujours travaillé en collaboration à trouver des solutions.

2220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cet inventaire, si vous acceptez de le faire, j'imagine, pourrait hypothéquer le début des travaux éventuels si le projet était autorisé?

2225 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien, c'est évident que la position actuelle, on a pris connaissance de la position du MRNF, donc le MRNF a plusieurs dossiers actuellement, et le 24 février, nous a fait part de sa position.

2230 Nous, ça pourrait impacter de façon très importante le projet, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement les délais, mais effectivement, ce que je peux vous dire, il y a un impact réel sur la réalisation du projet, si ultimement, nous devons déplacer trente (30) éoliennes à des endroits où que le potentiel est pas au rendez-vous, et donc peut-être même pas les installer.

2235 Ce qui implique une démarche avec notre fabricant d'éoliennes REpower, on a des engagements contractuels avec Hydro-Québec Distribution, etc., etc.

2240 Donc il y a toute une chaîne d'événements qu'on doit analyser avant de prendre une position.

Mais effectivement, c'est très préoccupant pour nous, mais on travaille le dossier dans la façon à travailler de concert avec le MRNF lorsque possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245           Merci. Monsieur d'Hydro-Québec, est-ce que les engagements contractuels qui ont déjà été convenus avec le promoteur permettraient éventuellement de voir à la baisse, d'avoir la même livraison mais avec une baisse du nombre d'éoliennes, selon vous?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2250           Écoutez, de façon contractuelle, la puissance contractuelle et la puissance installée qui a été signée entre nous et EDF est de trois cent cinquante mégawatts (350 MW).

2255           Contractuellement parlant, c'est sûr qu'on serait plus confortable si EDF était en mesure de respecter cette puissance contractuelle là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2260           Et jusqu'à quel point vous seriez confortable?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2265           Écoutez, Hydro-Québec fait des provisions à long terme sur l'offre et la demande d'électricité. C'est sûr que pour nous, dans nos plans actuels, ce qui est prévu, c'est une livraison d'énergie contractuelle qui correspond à une puissance contractuelle de trois cent cinquante mégawatts (350 MW). Donc on s'attend à ce que EDF rencontre les objectifs contractuels à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270           C'est clair, merci. Ça va?

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

2275           Oui, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2280           Merci à vous.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Ma deuxième question va être plus brève, j'imagine!

2285 En fait, je constate malheureusement qu'encore une fois, les impacts cumulatifs ont été à peu près peu ou pas étudiés, j'aimerais savoir si le promoteur peut faire une étude des impacts cumulatifs, je parle même pas au niveau du Québec, parce qu'il y en a, la grive de Bicknell, c'est un parc par-dessus l'autre, mais je parle juste au niveau du site, par exemple, par rapport aux activités forestières passées.

2290 Les prélèvements forestiers ou les éclaircies précommerciales, on sait que c'est dommageable pour l'espèce, moi, juste pour avoir vu brièvement le dossier, je vois qu'il y a eu beaucoup d'aménagements forestiers, donc c'est majeur, c'est considérable, je voulais savoir si le promoteur pouvait faire cette étude-là des impacts cumulatifs.

2295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Couture.

2300

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui monsieur le Président, afin de mieux répondre à la question de monsieur Bussière, j'aimerais demander à Nathalie Leblanc, biologiste, responsable de l'étude d'impact chez PESCA Environnement, de répondre à la question.

2305

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2310 Bonjour monsieur le Président. Est-ce que c'est possible de préciser un peu la question, à savoir quel genre d'évaluation, en fait? Parce que les impacts cumulatifs ont été évalués dans l'étude d'impact.

2310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous nous donner les grandes lignes?

2315

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Oui, effectivement. En fait, au niveau des impacts cumulatifs, il faut d'abord dire qu'au niveau local, effectivement, l'impact cumulatif, c'est l'impact du projet éolien et également de

2320 l'activité forestière sur le territoire, parce que le territoire est un territoire où il y a de l'activité forestière, c'est une réserve faunique et une zec, mais il y a aussi des industriels forestiers.

Donc le projet éolien s'insère dans ce contexte-là d'activités forestières.

2325 Ce qui a été pris en compte aussi pour l'évaluation de l'impact cumulatif, c'est le projet de ligne de raccordement qu'Hydro-Québec devra construire.

Et dans une échelle un petit peu plus grande, on peut penser au projet de la 175 et de sa réfection.

2330 Donc au niveau local, si on peut appeler ça comme ça, c'est le déboisement essentiellement qui est l'impact cumulatif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 Donc le trois virgule deux pour cent (3,2 %) de déboisement de l'ensemble du territoire, est-ce que ça inclut la ligne électrique de transport?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2340 Le trois point deux pour cent (3,2 %), c'est les éoliennes, les sites d'installation des éoliennes et les chemins qui seront construits ou améliorés pour le parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 Mais pas pour la ligne?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2350 Non. La ligne est un projet séparé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355 Tout à fait, mais quand même, le tronçon qui entre dans le domaine du parc de la ligne, est-ce que vous l'avez quantifié?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2360 En fait, je peux vous donner une approximation, parce que j'ai pas les chiffres réels. Si on prend la longueur de la ligne...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2365 En fait, ça dépend où va être localisé le poste de raccordement. Est-ce que vous avez déterminé où il va être localisé, finalement?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2370 Si c'est possible de montrer une carte à l'écran, vous pourrez voir que le poste de raccordement est situé grosso modo au milieu du parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2375 Donc il ne sera pas déplacé. Parce que vous aviez une option?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Ça, je vous laisserais peut-être discuter de ça avec le promoteur.

2380 **PAR M. ALEX COUTURE:**

2385 Monsieur le Président, je pourrais vous répondre. Le poste, Hydro-Québec peut le confirmer, le poste, tel que décrit à l'étude d'impact, sera le poste, est toujours le poste à l'étude et c'est ce secteur-là.

Il y avait évidemment une autre solution à un moment donné envisagée, mais récemment, suivant nos différentes discussions avec Hydro-Québec TransÉnergie, la solution proposée par l'initiateur est celle qui sera mise en place lorsque les autorisations seront reçues.

2390 Donc juste pour vous parler du poste, monsieur le Président, le poste est exactement localisé à cet endroit-là, donc au centre du projet, tel que décrit à l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2395 Très bien. Mais le restant de la réponse alors?



**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2400 Merci monsieur Couture. Donc, monsieur le Président, j'en étais à dire qu'on a tenu compte de ces informations-là pour évaluer l'impact.

2405 On a fait un estimé du déboisement requis pour la ligne, et si on prend en considération – et après, peut-être que les gens d'Hydro-Québec pourront donner un détail plus précis – nous, on a pris le chiffre de vingt-six kilomètres (26 km) de long qui est public pour l'information sur la ligne, et une largeur de déboisement de soixante-dix mètres (70 m), ce qui ferait un déboisement approximatif de cent quatre-vingt-deux hectares (182 ha).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2410 Qui rajouterait quel pourcentage au trois virgule deux (3,2 %) ?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

2415 J'ai pas le chiffre exact, si vous voulez, on pourra le calculer puis vous le donner plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous me reviendrez après la pause ?

2420 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425 OK. Monsieur Chabot, est-ce que vous confirmez que ce sont les grandeurs standard pour une ligne électrique de transport ?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2430 Pouvez-vous préciser votre question ?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2435 Bien, madame a précisé qu'elle avait pris une longueur de soixante-dix mètres (70 m), une largeur, une emprise de soixante-dix mètres (70 m).

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui, ça correspond aux standards.

2440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. C'est bon?

2445

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Non, parce que l'impact cumulatif qui m'intéresse le plus, qui est plus important, c'est la foresterie.

2450

Et je donne un exemple! Si au-dessus de sept cent cinquante mètres (750 m) d'altitude, on sait qu'il peut y avoir de la grive de Bicknell, s'il y avait eu aucune activité humaine dans le passé, on aurait, bien, disons que soixante-quinze pour cent (75 %) du territoire serait des sapinières propices à l'espèce, bien, qu'est-ce qui a été détruit, entre guillemets, ou altéré via les activités forestières passées qui viennent se cumuler avec le projet, c'est ça que je veux qu'on fasse!

2455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais je pense que la réponse du promoteur a été la réponse du promoteur.

2460

Maintenant, je demanderai au représentant du MDDEP de nous donner son appréciation.

Est-ce que l'évaluation des impacts cumulatifs tels qu'ils sont compris dans l'étude d'impact semble correcte, semble acceptable pour votre ministère?

2465

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, a priori, oui. On a jugé que l'étude était recevable à ce niveau-là.

Maintenant, on va faire une analyse environnementale pour la suite des choses.

2470

Mais concernant les activités forestières, l'historique des activités forestières puis tout ça, moi, j'ai pas idée de ce qui s'est fait, j'ai pas ces renseignements-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2475

Bien c'est-à-dire, pour vous, l'étude du promoteur est recevable par rapport à la documentation qu'elle fournit par rapport aux effets cumulatifs?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2480

L'étude a été jugée recevable.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

2485

Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490

Je vous en prie.

---

**JEAN-BENOÎT GAGNON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495

Monsieur Jean-Benoît Gagnon.

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2500

Monsieur le Président, bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505

Bonsoir monsieur.

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2510

Ma première intervention, ce serait pour remercier le BAPE d'avoir pris en considération qu'à Ville de Saguenay, il y avait une bibliothèque, puis qu'on a mis à notre disposition auprès de la Bibliothèque de Saguenay les documents pertinents. Parce qu'avant ça, on nous demandait de faire une heure-une heure et quart (1 h-1 ¼ h) de route pour aller consulter ces documents-là. Donc je vous remercie beaucoup, ça a été très apprécié.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515

Ça fait plaisir, monsieur.

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2520

On parle d'un projet de huit cents millions (800 M\$) d'activités économiques, si on considère, comme avec les contrats aussi du gouvernement, que ça peut monter de vingt pour cent (20 %), on joue dans neuf cents millions (900 M\$) à un milliard (1 G\$).

2525

Ça comprend la phase de la construction. Ce que j'aimerais savoir, c'est après. On n'a jamais parlé des emplois, des retombées économiques que ce projet-là apporte pour la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2530

Quand vous dites après, ça veut dire...

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2535

Après la phase de construction. Durant le vingt (20) ans où on va avoir des employés, ça va rapporter quoi à la région?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540

Alors monsieur Couture, voulez-vous répondre, je pense que la question est assez claire, j'ai pas besoin de la traduire.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2545

Oui monsieur le Président, pour répondre à votre question, donc tel que décrit dans l'étude d'impact, nous prévoyons l'embauche de vingt (20) employés pour la période opérationnelle de dix-neuf (19) et vingt (20) ans, donc de vingt (20) ans.

Donc ces emplois-là, c'est des emplois directs.

2550

Pour ce qui est des opérations et maintenance du projet, donc ces personnes-là vont se déployer sur le site pendant les années d'opération pour faire l'entretien. Et ça, c'est nos emplois directs.

2555 À cela peuvent s'ajouter des techniciens qu'on appelle des techniciens "travel tech" qui sont des techniciens qui peuvent faire des maintenances planifiées, qui peuvent spontanément ou sporadiquement faire la maintenance sous contrat pour nous. Donc ça s'additionne.

2560 Également ce qui est important aussi, c'est nos engagements par rapport aux communautés. Donc de façon récurrente, donc pendant les vingt (20) années, donc un montant près d'un million (1 M\$), on parle de huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents (892,500 \$), lorsque les deux (2) phases seront opérationnelles, de contributions volontaires à verser aux MRC et aux communautés innues qui se trouvent sur le territoire du projet.

2565 Donc ces sommes-là, c'est après indexation, on parle de vingt et quelques millions de dollars qui sont donnés aux communautés réceptrices du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous les ventiler?

2570 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui. Donc la moitié, donc c'est mille deux cent soixante-quinze dollars par mégawatt (1275 \$/MW) installé par année pour les MRC, donc il y a deux (2) MRC.

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2580 Oui, mais pourriez-vous me dire la MRC du Fjord-du-Saguenay, combien elle recevrait, la MRC de Charlevoix, et quelles sont les communautés autochtones, et combien chacune de ces communautés?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2585 Je vais vous répondre dans quelques instants. Donc présentement, sur le territoire du projet, il y a dix-huit pour cent (18 %) des éoliennes qui sont situées dans la MRC Fjord-du-Saguenay et quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des éoliennes qui sont situées dans la MRC de Charlevoix.

Donc mille deux cent soixante-quinze dollars par mégawatt (1275 \$/MW) installé, donc ça représente – je vais vous le donner exactement, là!

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous avoir un peu plus de temps pour me répondre?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2595 Attendez-moi quelques moments, je l'ai ici.

Donc c'est la moitié de la somme, finalement, qui est versée aux MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2600 Mais c'est de quelle façon?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2605 C'est par mégawatt installé sur leur territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2610 Je comprends, mais je veux pas faire le calcul!

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2615 Oui c'est ça, je vais vous le dire exactement. Il y a trente-deux (32) éoliennes qui sont projetées dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, cent quarante-trois (143) dans la MRC de Charlevoix. Donc pour faire le calcul, vous faites trente-deux (32) éoliennes de deux mégawatts (2 MW) fois mille deux cent soixante-quinze (1275 \$), donc ça donne quatre cent quarante-six mille dollars (446 000 \$) au total que les MRC vont se séparer entre elles.

2620 Donc quatre-vingt-deux pour cent (82 %) de cette somme irait à la MRC de Charlevoix et dix-huit pour cent (18 %) de cette somme irait à la MRC Fjord-du-Saguenay, tel que prévu dans la configuration actuelle.

2625 Pour ce qui est des communautés autochtones, donc nous, on travaille avec les nations innues signataires de l'EPOG et donc, on parle des groupes Pessamit, Essipit et Mashteuiasth qui pourraient se voir verser cette somme et à être séparée entre eux.

Donc c'est comme ça la distribution des sommes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2630 Très bien.

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2635 Alors je repose ma question! Combien en retombées économiques les vingt (20) emplois vont apporter à la région?

2640 Les coûts d'entretien des autres parcs éoliens, ça doit être chiffrable aussi, ils doivent savoir combien de matériel il va s'acheter! Parce que c'est un apport économique très important, moi, je considère pour la région ici.

Donc je voudrais avoir des chiffres s'il vous plaît sur les retombées économiques que vont susciter ces vingt (20) emplois-là plus les coûts d'entretien, les achats, etc.

2645 Je veux pas avoir ça ce soir, là, mais en tout cas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2650 Mais je pense que la question s'adresse au moins pour les vingt (20) emplois. Est-ce que ces vingt (20) emplois, pourriez-vous chiffrer les retombées économiques?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2655 Je n'ai pas, disons que c'est des emplois de techniciens et d'ingénieurs, donc les salaires, je ne pourrais pas vous dire exactement le salaire versé.

2660 En ce moment, on n'a pas d'équipes de maintenance en place sur nos sept (7) projets, on tombe d'une façon opérationnelle cet été. Ça fait qu'on n'a pas procédé encore à l'embauche de nos techniciens, donc je n'ai pas de salaire.

Mais c'est des salaires de professionnels et de techniciens et ces gens-là sont payés à l'année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 D'une moyenne salariale de?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2670 Je sais pas. Je pourrais peut-être demander à mon collègue Daniel Giguère de vous donner plus d'informations là-dessus.

**PAR M. DANIEL GIGUÈRE:**

2675 Oui effectivement, monsieur le Président, monsieur Couture mentionne à juste titre qu'actuellement, nous avons trois (3) parcs éoliens en construction. Il n'y a pas d'opérateurs ou de techniciens en maintenance d'éoliennes encore d'embauchés, c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup. D'ailleurs, on s'intéresse beaucoup à cet aspect-là avec le milieu de l'Éducation des territoires concernés.

2680 Et là-dessus, actuellement, on peut considérer que le salaire moyen d'un technicien en maintenance d'éoliennes va facilement osciller entre trente-cinq (35 000 \$) et cinquante mille dollars (50 000 \$), dépendamment du niveau d'ancienneté de l'individu qui sera embauché.

2685 Et également, monsieur Couture a mentionné qu'il y aurait des gestionnaires "travel tech" j'oserais dire en français à mobilité, donc des gestionnaires qui vont se promener d'un parc éolien à un autre pour nous, qui vont requérir un niveau de compétence plus élevé et à ce moment-là, ils auront un salaire en conséquence.

2690 Donc évidemment actuellement, ce qui provoque un peu l'hésitation de monsieur Couture là-dessus, c'est le fait qu'on n'a pas encore de brochettes salariales, mais ça va nous faire plaisir de le mentionner le moment venu, et ça tardera pas, parce que le premier parc éolien de EDF Énergies Nouvelles Canada au Québec doit entrer en opération à partir de septembre prochain dans la région de l'Estrie, à Saint-Robert-Bellarmin. Et le deuxième à Massif du Sud dans la région de Chaudière-Appalaches, à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

2695 Donc effectivement très bientôt, on va être en mesure d'informer la Commission des détails précis concernant cette question.

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2705 Oui, j'ai une autre question. Ma question concerne la martre d'Amérique.

2710 Moi, j'exerce un des plus vieux métiers du monde, trappeur, et puis on est venu à une entente avec le Centre de formation professionnelle de La Baie pour une étude sur la martre d'Amérique avec EDF Canada. Cette espèce-là, pour nous, nous préoccupait en tant que trappeurs, ils ont très bien répondu à nos demandes.



2715 Ce qui m'intéresse comme question maintenant, c'est pour le castor. Est-ce que vous avez l'intention d'utiliser des techniques d'ancrage, c'est-à-dire de préancrage au niveau des ponceaux, c'est-à-dire des techniques où on fait de l'enrochement préventif où le castor peut construire ses digues?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2720 Très bien. Monsieur Couture!

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2725 Monsieur le Président, je demanderais à François Allard, ingénieur forestier et responsable des aspects de voirie forestière de l'étude d'impact, de répondre à cette question.

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

2730 Monsieur le Président, François Allard, ingénieur forestier chez PESCA Environnement.

2735 Monsieur le Président, si je comprends bien la question de monsieur Gagnon, donc on veut savoir de quelle façon la traverse de cours d'eau sera aménagée en présence d'habitats du castor, donc quelles sortes de dispositifs seront aménagés à proximité des traverses de cours d'eau.

Effectivement, il y aurait un dispositif. Le dispositif est généralement composé d'un grillage qui permet de maintenir l'écoulement de l'eau dans la traverse de cours d'eau, de manière à harmoniser la présence du chemin et de la traverse avec les activités du castor.

2740 Donc c'est un système qui est bien intégré au milieu naturel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745 Est-ce que, monsieur Madore, c'est une situation j'imagine qu'on peut retrouver dans d'autres parcs construits à l'heure actuelle?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

2750 Si on parle de construction de voirie forestière au regard de ces histoires-là, je suis pas tellement familier, je demanderais peut-être à monsieur Ruel qu'il vienne nous préciser. Je suis pas sûr de seulement bien comprendre la problématique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755           Ça va.

**PAR M. SERGE RUEL:**

2760           Bonjour. Mon nom est Serge Ruel du ministère des Ressources naturelles, je suis ingénieur forestier pour le territoire du Saguenay.

2765           Alors cette question-là, nous, on n'a pas de dispositions présentement dans nos réglementations pour faire face à ces situations-là. Donc c'est pas quelque chose qui est traité de façon systématique.

2770           Alors lorsque des situations surviennent, il y a différentes mesures qui sont prévues. On peut demander des permis, on demande la collaboration des trappeurs à proximité pour déplacer les animaux. Ou on donne des permis aussi spéciaux pour essayer de trouver une solution au problème qui est rencontré dans le cadre des opérations régulières sur le territoire.

              Mais il n'y a pas de procédures systématiques de prévues.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2775           Très bien. Voilà!

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2780           Moi, je suggérerais à monsieur Ruel d'aller visiter certaines zecs dont la Zec La Lièvre et la Sépaq dans la Réserve faunique des Laurentides où on a développé un mécanisme de prévention.

              C'est-à-dire qu'on fait de l'enrochement en avant, OK, du ponceau, et le castor s'appuie là-dessus et ne bouche pas les ponceaux.

2785           Mais il y a un comité de liaison qui va être mis en place avec EDF Canada, et puis je pense que ça va être des choses qu'on va pouvoir développer avec eux.

              Est-ce que je peux avoir une sous-question à la question principale?

2790           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Écoutez, pour le moment, non. Mais vous pouvez vous réenregistrer.

**PAR M. JEAN-BENOÎT GAGNON:**

2795           Merci.

---

**CLAUDIA THÉRIAULT**

2800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Claudia Thériault.

2805

**PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

Bonjour. Je n'ai qu'une seule et probablement courte question, j'espère que la réponse sera pas de nature confidentielle!

2810

Monsieur Gagnon a parlé un petit peu des retombées économiques que vous nous avez présentées, moi, je me demandais quelle estimation des profits faites-vous pour la période d'exploitation en fait? Parce que moi, c'est une donnée qui est primordiale pour mesurer l'impact des retombées.

2815

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couture, quels sont les profits attendus?

2820

**PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

Par mégawatt, donc on peut ventiler pour chaque MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825

Pardon?

**PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

2830

Par mégawatt, profits par mégawatt.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais comment vous dites par MRC, je comprends pas.

2835 **PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

Tout à l'heure, vous disiez qu'on ventilait aussi les retombées par MRC, vous ventilez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840 Non, je pense qu'il y a eu une confusion.

Je vais demander à monsieur Couture d'apporter cette clarification, mais de répondre également à votre première question.

2845 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Monsieur le Président, donc évidemment, par rapport aux MRC, il y a le versement de contributions volontaires.

2850 Pour ce qui est de notre rentabilité, donc évidemment, c'est une donnée confidentielle. C'est une compagnie privée, et c'est assez important pour nous.

2855 Mais je vous dirais qu'on vise des rendements classiques comme n'importe quelle compagnie privée qui évolue dans le domaine énergétique.

2860 Ce que je peux vous dire aussi, c'est que nos projets sont parmi les cinq (5) projets qui ont été sélectionnés par Hydro-Québec qui sont parmi les plus compétitifs, qui sont les plus compétitifs, non pas parmi, mais les plus compétitifs, et le projet de Rivière-du-Moulin se classe troisième en termes de compétitivité dans l'appel d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne. Cet appel d'offres a été lancé il y a plusieurs années, donc en 2007 et a été retenu en 2008.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865 Monsieur Chabot, combien Hydro-Québec paie par mégawatt acheté?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2870 Dans le cadre du projet de Rivière-du-Moulin, le prix qui est fixé au contrat, on parle de neuf virgule zéro cinq cents du kilowattheure (9,05 ¢/kWh).

**PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

2875 Quel est le coût de production d'un kilowattheure (1 kWh)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2880 Il faut m'adresser vos questions.

**PAR Mme CLAUDIA THÉRIAULT:**

Pardon monsieur le Président!

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous voulez savoir combien coûte le kilowattheure à produire, monsieur Couture!

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2890 Donc évidemment, cette donnée-là est confidentielle. Nous évidemment, c'est notre coût de production plus une marge.

2895 Donc je vais peut-être retourner la question à Hydro-Québec Distribution.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Chabot.

2900 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Pouvez-vous répéter la question s'il vous plaît? C'est une question large.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905 Combien coûte la production d'un kilowattheure (1 kWh)?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2910 Il faut savoir qu'au niveau de l'appel d'offres, monsieur le Président, les prix qu'Hydro-Québec Distribution paie aux soumissionnaires, aux promoteurs, ce sont des prix qui sont fixés par les promoteurs dans les appels d'offres.

2915 Alors ce sont les promoteurs qui soumissionnent auprès d'Hydro-Québec, et le prix est fixé par le promoteur. Donc Hydro-Québec est lié par ce qui est déposé dans les soumissions. D'une part.

Quant au prix au kilowattheure, dans un cas bien précis comme ça...

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non mais bien sûr, je me suis dit ça, pourquoi il me demande d'adresser la question à Hydro-Québec, c'est à vous que la question s'adresse!

2925 Combien ça vous coûte, le kilowattheure à produire?

Si vous dites que c'est une donnée confidentielle...

**PAR M. ALEX COUTURE:**

2930 La seule chose que je peux vous dire, c'est que notre contrat, monsieur le Président, notre contrat d'achat d'électricité est disponible sur le site Internet de la Régie. Donc comme disait monsieur Chabot d'Hydro-Québec Distribution, ces chiffres-là, donc notre prix de vente est disponible.

2935 Évidemment, nous, on ne dévoile pas notre coût de production, parce que c'est des données qui sont confidentielles et qui appartiennent au promoteur.

2940 Évidemment, on évolue dans un marché très concurrentiel. Je vous rappelle que l'appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), il y a eu près de huit mille mégawatts (8000 MW) qui ont été proposés par soixante-sept (67) promoteurs, donc évidemment, notre recette, nous, nous la gardons. On a un certain succès et on n'est pas en mesure de la partager avec vous ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945 D'accord. Est-ce que, monsieur Chabot, le neuf virgule zéro cinq par kilowattheure (9,05 ¢/kWh), c'est un tarif comparable à ceux des autres parcs éoliens?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

2950 On parle, monsieur le Président, de neuf virgule zéro cinq (9,05 ¢/kWh), ce que je peux vous donner comme information, c'est que le coût total moyen des offres retenues dans le cadre de cet appel d'offres là est de dix virgule cinq cents le kilowattheure (10,5 ¢/kWh).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955 Merci. Maintenant, je profite de cette occasion, malgré la question relativement courte, pour savoir, qu'est-ce que, pour les MRC qui reçoivent ces sommes annuelles, qu'est-ce que ça représente comme montant?

2960 À quoi sera consacré ce montant d'argent annuel?

Alors je commencerais peut-être par la MRC du Fjord-du-Saguenay!

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

2965 Moi, je passerais peut-être la parole à maître Bruno Lavoie pour donner une réponse là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970 D'accord.

**PAR M. BRUNO LAVOIE:**

2975 Oui monsieur le Président, Bruno Lavoie, coordonnateur aux affaires juridiques à la MRC du Fjord.

2980 Évidemment, bien, comme on l'a mentionné plus tôt dans la soirée, des ententes sont en cours d'être conclues, mais le promoteur vous confirmait qu'il y avait des offres qui nous étaient faites. Effectivement, c'était mille deux cent soixante-quinze dollars du mégawatt (1275 \$/MW).

2985 Et la politique, je vous dirais, d'investissements et de retombées dans le milieu de la MRC, actuellement, même pour d'autres projets de nature énergétique, c'est de faire en sorte que ces argents-là servent au développement économique du milieu par des projets structurants qui, eux, vont aussi générer des revenus.

Donc on a toutes sortes de projets de développement sur le territoire. Donc c'est des montants qui servent à ça.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est pas dédié nécessairement – donc on me dit qu'on manque d'électricité!

On va faire une pause de quelques minutes.

2995

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3000

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
CLAUDIA THÉRIAULT (SUITE)**

3005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la Commission a pris une décision, nous allons siéger demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h).

3010 Nous pouvons imaginer que dans l'après-midi, plusieurs d'entre vous ne pouvaient pas être présents, et la Commission avancera ses propres questions; nous avons un document plein de questions, donc nous profiterons pour passer ces questions-là.

3015 De telle sorte que demain soir, si vous revenez en grand nombre, nous essaierons de vous laisser le plus souvent possible la parole. Jusqu'à maintenant, ça n'a pas été une grande réussite, surtout de ma part, mais d'un autre côté, c'est mon rôle de m'assurer que les interventions et les questions soient répondues de façon la plus complète possible.

3020 Donc nous reprenons donc avec un des représentants de la MRC du Fjord-du-Saguenay!

**PAR M. BRUNO LAVOIE:**

3025 Oui, alors ce que je vous mentionnais, c'est que les retombées, les redevances de ce type-là, on a un exemple sur notre territoire de la rivière Péribonka. Alors les revenus, les redevances de ce type-là servent entre autres et ont servi entre autres à permettre aux municipalités locales, nous, on a treize (13) municipalités locales, à procéder à l'acquisition de camions-incendie.

3030 Ensuite de ça, on a d'autres projets. On a un projet présentement de développement de minicentrales hydroélectriques, donc les fonds des redevances de projets comme ceux-là nous permettent de faire un fonds d'investissement pour des projets.

3035 Quand je vous parlais tout à l'heure de projets d'infrastructures structurants pour aider les municipalités, c'est ce type-là. On a procédé à l'achat de bacs de récupération il y a de ça deux (2) ans, pour l'ensemble des municipalités, pour permettre de faire plus de récupération.

3040 Au niveau de nos municipalités locales, on a la moitié des fonds qui sont retournés directement, vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par municipalité par année, pour leur permettre de procéder à d'autres types de projets. Donc c'est vraiment des montants qui servent à mettre en place des projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

3045 Je demanderais également au représentant de la MRC de Charlevoix!

**PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

3050 Oui, la réponse est similaire. Donc l'argent, c'est le Conseil des maires qui décide de la répartition des sommes d'argent, et ça va dans des projets structurants pour le milieu, toujours à l'intérieur des compétences des MRC.

3055 Donc actuellement, des exemples où la MRC investit, il y a en transport en commun. Donc dans les milieux ruraux, c'est toujours difficile d'établir, de faire du transport en commun, donc on travaille dans ça.

Il y a aussi la mise en place d'équipements d'infrastructures, donc des pistes cyclables, des sentiers de randonnée.

3060 On peut penser aussi à des ponts pour des sentiers de motoneige.

3065 Donc différents projets dans le milieu qui contribuent, ça peut être très varié comme sommes, puis c'est toujours le Conseil de la MRC, le Conseil des maires qui décide de ça, en consultant le milieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3070 Est-ce que pour vous, proportionnellement à votre budget de la MRC, ça représente un montant substantiel annuellement?

**PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

Pour nous, c'est un montant qui peut être intéressant.

3075 J'aimerais peut-être, si vous voulez aller plus en détails, j'aimerais peut-être vous référer peut-être au préfet de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080 Comme vous voulez.

**PAR M. STÉPHANE CHÂINEY:**

OK.

3085 **PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

3090 Pour nous, la MRC, bien sûr c'est comme monsieur Chaîney vient de vous dire, c'est de faire des projets structurants pour nos municipalités. Le cyclable, le transport collectif aussi qu'on a à instaurer toujours dans nos régions, parce que Charlevoix est quand même une grande région, et puis les ponts pour traverser certaines rivières pour la motoneige, c'est important, parce que c'est une bonne retombée économique pour Charlevoix.

3095 Quand je parle de Charlevoix, c'est sûr qu'il y a Charlevoix-Ouest que je fais partie, mais on a quand même Charlevoix-Est qui est dans notre région aussi, que c'est des économies importantes du roulement. Je parlais avec monsieur le directeur du CLD aussi, on a beaucoup de projets structurants qu'on peut mettre en place dans nos municipalités.

3100 Et on sait que Charlevoix est tout près de la Capitale-Nationale, et lorsqu'on pensait à des retombées économiques touristiques, c'est pas toujours viable d'y penser toujours, parce qu'à côté des grands centres comme Montréal et Québec, souvent les saisons touristiques sont raccourcies.

3105 De là à avoir des sommes de plus dans nos fonds de la MRC, vont pouvoir être redistribuées en partie.

On n'a pas encore établi les barèmes, mais ils vont pouvoir être répartis dans toutes les municipalités de notre MRC.

3110 Et puis je pense que pour cela aussi, je vais aller un peu plus loin, peut-être que je peux y aller dans mes commentaires?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3115 Allez-y.

**PAR M. DOMINIC TREMBLAY:**

3120 Quand on parle de déplacement d'éoliennes moins rentables et moins efficaces, à ce moment-là, c'est les communautés, que ce soit les Innus et les MRC, qui vont écoper aussi par rapport aux rendements.

3125 Ça fait que c'est sûr que c'est par kilowatt installé, mais à un moment donné, s'il y a des éoliennes qui fonctionnent plus, on n'a pas de revenu non plus.

Et puis je pense que le gouvernement du Québec démontre très bien que les ressources naturelles viennent aider les municipalités plus autonomes aussi, ça fait que c'est là que je trouve ça très important.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur le Préfet.

**PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:**

3135 Si vous permettez un complément de réponse! Il y a un débat actuellement au Québec, c'est pour ce qu'on appelle la diversification des sources de revenus pour le monde municipal. Donc on en parle beaucoup, mais on cherche à diversifier les sources de revenus du milieu municipal, d'avoir autre chose qu'uniquement la taxe foncière.

3140 Donc ça, c'est un exemple, avoir des contributions volontaires sur les ressources énergétiques, c'est une façon de diversifier les sources de revenus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Merci.

\_\_\_\_\_

**HÉLÈNE DALLAIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155 J'appelle maintenant monsieur Gilles Villeneuve. Ah, il est en entrevue! Bien, je reviendrai avec lui après le prochain!

Madame Hélène Dallaire.

**PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

3160

Monsieur le Président, nous, nous avons des chalets sur la Zec Mars-Moulin.

3165

Pendant la construction de ce parc, c'est sûr que la circulation va être accrue dans notre secteur. Il va y avoir du bruit aussi qui va être accru. Le risque d'accidents à cause de toute la circulation et de tout ce qu'il va y avoir, on a peur du vol, du vandalisme, en tout cas, tout ce qui est relié, puis ça, on va vivre ça pendant quatre (4) ans.

3170

Est-ce que le promoteur a pensé à des mesures pour atténuer toutes ces choses-là, toutes nos craintes vis-à-vis la construction du parc?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais commencer par une dimension, puis je reviendrai ensuite au promoteur.

3175

Au représentant monsieur Simard du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans les estimations du climat sonore, il y a un endroit en particulier qui est situé aux chalets ou aux camps du lac Georges où le bruit relatif au bruit de fond a été mesuré et c'était dix-neuf (19) dBA.

3180

Les estimations du promoteur montrent qu'à ce même endroit, avec les éoliennes, le bruit respecterait quand même les normes, et on reviendra pour les normes de catégorie 3, mais serait de quarante-quarante-quatre (40-44) dBA.

3185

Et la question que je vous pose, c'est: au-delà du fait que ça respecte les normes, est-ce que selon vous, selon ce que vous connaissez, cette augmentation du niveau de bruit peut représenter une nuisance significative pour les villégiateurs?

**PAR M. DAVID SIMARD:**

3190

Monsieur le Président, une réponse très courte à votre question, je vais me référer au document qui a été publié par l'INSPQ...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3195

Que vous avez déposé?

**PAR M. DAVID SIMARD:**

3200 Que j'ai déposé, puis j'inviterais les gens, s'ils veulent le consulter, tout simplement à aller à la page 22 de ce document-là, où on fait un peu état de la documentation concernant les effets du bruit.

3205 Entre autres, lorsqu'on parle à des niveaux, on parle entre quarante-quarante-quatre (40-44) dBA pour ici, on parle pour des effets entre autres sur la qualité subjective du sommeil par exemple, qui pourraient être mesurés à ce moment-là.

Pour ce qui est d'autres effets sur la santé, évidemment, bon, on pourrait penser à la santé auditive, il y a aucun effet qui a été retrouvé pour ce qui est de la santé auditive des gens.

3210 Donc le seul élément qui ferait partie, on parle de nuisance à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez définir qualité subjective du sommeil?

3215 **PAR M. DAVID SIMARD:**

En fait, c'est l'appréciation qu'une personne va faire de sa propre qualité de sommeil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3220 Et qu'est-ce que ça peut avoir, qu'est-ce que ça peut entraîner comme effets?

**PAR M. DAVID SIMARD:**

3225 Pour ça, je pourrais pas vous répondre comme tel, parce qu'on parle de qualité subjective. Donc moi, est-ce que je considère que j'ai eu une bonne nuit de sommeil ou non, est-ce que la personne a eu une bonne nuit de sommeil ou non!

3230 Pour ce qui est des effets mesurés vraiment sur la qualité du sommeil, c'est à des niveaux supérieurs ou à des niveaux qui ont été mesurés à l'intérieur des résidences à ce moment-là, donc on n'a pas ces données-là évidemment pour le mesurer.

3235 Donc lorsqu'on parle par exemple d'une modulation dans le tracé du sommeil, on parle à des niveaux au-delà de soixante (60) dBA à l'extérieur, ce qui est pas le cas pour aucun des chalets qui font partie du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Je vous reviens dans un instant, je fais juste le tour.

3240 Monsieur Gauthier, un des éléments que madame Dallaire a dégagé entre autres dans sa requête et qu'elle touche de façon indirecte est relatif à la perte de la valeur marchande d'un camp ou d'un chalet en raison de sa proximité d'éoliennes.

3245 Je sais qu'en Europe, nous avons examiné ça en Commission, en Europe, il existe actuellement des lois, notamment au Danemark, et certaines études européennes qui montrent effectivement une dévaluation des résidences en raison de leur proximité des éoliennes.

Est-ce qu'au Québec, vous avez fait des travaux à ce niveau-là?

3250 **PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

Comme c'était indiqué dans le Document des orientations en 2007, je vous lirai, monsieur le Président, un court passage qui exprime assez bien l'état des connaissances du ministère en fait relatif à votre question.

3255 Donc si je vous fais une brève lecture d'une phrase qui résume assez bien:

"Aucune étude exhaustive ne démontre un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des parcs ou des sites éoliens."

3260 Ça, c'était en 2007.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 Ça, c'est au Québec?

**PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

3270 Oui, ça, c'est pour le Québec. C'était dans des orientations du ministère qui ont été produites en 2007 pour guider en fait le développement éolien.

Puis c'était l'état de nos connaissances à ce moment-là.

3275 Je crois que ça résume assez bien l'état des informations.

Et puis dans le contexte d'un autre projet de parc éolien qu'il y a eu à Saint-Valentin, le parc éolien de Saint-Valentin, nous avons répondu à ce moment-là à la Commission, au BAPE, puis ça, on parle du 14 avril 2011. Et c'était dans le même sens.

3280 Ce qu'on indiquait, en fait, on avait indiqué au BAPE, parce qu'entre autres, on avait fait une revue de littérature, si on veut, qu'on avait regardé un peu les études auxquelles vous faites référence, et il y en a eu aussi aux États-Unis, en Ontario, un peu partout, il y a même des gens ici, bien, des gens, il y a eu des expériences dans le secteur de Matane en Gaspésie qui ont évalué la situation. Donc il y a beaucoup de variations dans les différentes études.

3285 Et puis je vous permettrai de conclure sur ce qui est indiqué dans ce qui a été transmis à la Commission du BAPE à ce moment-là!

3290 Conclusion générale d'analyse des études et donc une revue de littérature des différentes études qu'on avait envoyées à l'époque:

3295 "À la lumière de ces études, il est difficile d'établir un lien direct entre la présence d'un parc éolien et une variation de la valeur des propriétés qui sont situées près de celui-ci. Les études, avec un petit nombre de ventes de propriétés, démontrent des résultats disparates et non une tendance définie à la baisse ou à la hausse."

Ça résume assez bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300 Mais je pense que vous vous étiez engagé quand même dans cette lettre datée d'avril 2011 d'enclencher une recherche plus...

**PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

3305 Oui, vous avez raison, monsieur le Président. En fait, on disait:

3310 "Cependant, au cours des prochains mois, le MAMROT élaborera un devis détaillant les étapes à suivre pour réaliser de telles analyses d'impact lesquelles pourront mieux garantir la crédibilité des résultats obtenus."

Donc c'est une missive qui avait été envoyée par la même occasion, et on n'a pas plus d'information au moment où est-ce qu'on se parle.



3315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez l'intention quand même de procéder?

3320 **PAR M. PIERRE-A. GAUTHIER:**

Bien, il y a pas d'intention de cesser de le faire, je pense que c'est juste qu'on n'a pas encore fait le travail.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Monsieur Couture, madame Dallaire fait valoir une série d'impacts qu'elle, comme villégiature, va subir, qu'est-ce que le promoteur a fait jusqu'à maintenant et fera pour réduire cet impact que les villégiateurs de façon générale vont devoir subir éventuellement?

3330 Je dis bien éventuellement.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

3335 Monsieur le Président, donc pour illustrer mes propos, j'aimerais présenter un acétate ou une présentation pour vous imager un peu les différents scénarios qui ont été étudiés et l'évolution de notre configuration de projet pour limiter nos impacts sur la villégiature dans le projet à l'étude en ce moment.

3340 Donc je demanderais à mon collègue Simon Jean-Yelle de mettre en place cette présentation.

Donc monsieur le Président, ici à l'écran, ce qu'on vous propose de regarder, c'est la configuration qui a été utilisée pour la préparation de la soumission.

3345 Donc si on retourne en 2007, donc pendant la période de temps qu'on préparait notre soumission, on a présenté le projet en utilisant cette configuration d'éoliennes là.

3350 Donc ce que vous pouvez voir, c'est qu'il y a toujours eu de la villégiature dans le secteur du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, donc ici, bon, il y avait les chalets, bon, le chalet du lac Jean-Paul, lac Culotte, et également un camp de trappe, monsieur Parent qui est là, et il y a monsieur Gagnon qui est en haut.

Donc pour le bénéfice et suivant les discussions, on a proposé, suivant les discussions, on a proposé des changements.

3355 J'attire juste votre attention sur le fait que madame Dallaire nous propose d'étudier la question des accès. Donc un des points des villégiateurs du lac Culotte et Jean-Paul, c'était la proximité de notre route qui passait juste à côté du chalet du lac Jean-Paul et donc ça, ça causait un problème.

3360 On avait des éoliennes aussi à cinq cent vingt-cinq mètres (525 m) de distance environ la plus rapprochée par rapport au lac Jean-Paul, on avait aussi des éoliennes dans le camp de trappe de monsieur Parent, etc., dans ce secteur-là.

3365 Donc ça, c'est ce qu'on a regardé, et on a discuté avec ces gens-là et par la suite, on en est venu à un autre aménagement.

3370 Donc en ce moment, ça, c'est la configuration qui est actuellement à l'étude. Donc ce qu'on peut voir, c'est qu'on a "dédensifié" un peu le nombre d'éoliennes autour de ces chalets de villégiature là.

Donc au nord, on a limité, il y a eu des changements, il y a moins d'éoliennes au nord.

3375 Pour ce qui est de l'éolienne qui était à cinq cent vingt-cinq quelques mètres du lac Jean-Paul, on l'a déplacée.

Également au lac Jean-Paul, on avait la route qui allait, deux (2) éoliennes ici qui passaient à côté du chalet de monsieur Villeneuve, on a proposé de ne plus passer là pour répondre en partie à ses demandes.

3380 Et donc maintenant, on passe l'autre bord de ce cours d'eau pour accéder à nos éoliennes.

3385 Également, on a "dédensifié" aussi, on a changé la densification des éoliennes dans ce secteur de monsieur Parent, le camp de trappe. On a aussi changé de densité ici en arrière des trois (3) chalets de villégiature et également aussi pour le camp de trappe de monsieur Desbiens, on a aussi enlevé une crête – attendez un petit peu – donc ici, il y avait monsieur Parent le trappeur, donc on a enlevé des éoliennes dans ce secteur-là.

3390 Aussi, on a eu des discussions avec monsieur Tremblay sur un chemin qui auparavant passait ici pas très loin de son chalet, et même au début dans la configuration d'origine, on passait juste en arrière du chalet de monsieur Tremblay. Donc on a changé les voies d'accès et on a fait différents aménagements pour essayer de s'harmoniser avec l'usage des villégiateurs.

Également l'autre point, c'est le chalet de trappe de monsieur Desbiens, ici, là. Ici, il y avait des éoliennes auparavant, donc ça aussi, ça a été enlevé et redistribué au sud du projet.

3395           Donc pour faire un parallèle un peu avec le dossier de la grive de Bicknell, on nous demande de déplacer des éoliennes dans le secteur du mont des Conscrits et dans le secteur ici à l'ouest, au nord-ouest.

3400           Et nous, on a déjà beaucoup fait de réaménagements pour essayer de travailler en harmonie dans la mesure du possible, d'harmoniser notre usage projeté avec la villégiature.

Et donc on a déplacé ces éoliennes-là dans le sud-ouest du projet, dans le secteur qui a très peu d'utilisation ou une utilisation moindre du territoire.

3405           Donc voici le genre de travail qu'on a essayé de faire avec les villégiateurs, et c'est ça qu'on a fait.

Donc je sais pas si vous avez d'autres questions?

3410           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais avant, je voudrais m'assurer avec la MRC du Fjord-du-Saguenay d'une chose qui avait été évoquée et qui est en lien avec les propos de l'intervenante, qui a été évoquée dans une des requêtes, celle de monsieur Tremblay.

3415           Est-ce que la MRC, tout d'abord, elle a un rôle de gestion par rapport à ces baux de villégiature?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

3420           Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425           Pourriez-vous me dire, me délimiter un peu son rôle?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

3430           Donc à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, le ministère des Ressources naturelles nous a délégué la gestion des baux de villégiature et d'abris sommaires et des occupations sans droit. Donc c'est à nous autres à gérer tous les baux qu'il y a sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Donc on va faire les transferts de bail, on va faire les relocalisations et tout ça, tout ce qui a rapport aux baux de villégiature, c'est nous autres qui va faire le travail pour le ministère.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous pouvez faire des relocalisations?

3440 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Oui, mais il faut que ce soit, il faut qu'ils rentrent quand même dans les critères de recevabilité établis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Madore, c'est quoi les critères de recevabilité?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3450 Comme essentiellement la problématique des villégiateurs se retrouvent du côté du Saguenay—Lac-Saint-Jean, j'appellerais mon collègue Carl Tremblay de venir répondre.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

3455 Bonjour monsieur le Président. On a élaboré des principes et des critères qui guident les relocalisations. Ça, c'est indépendamment de tout type de projet.

3460 Il y a trois (3) situations pour lesquelles on pourrait relocaliser un emplacement de villégiature, soit en raison d'une dérogation à un règlement ou à une règle, ensuite en raison de perte de jouissance des lieux ou encore en termes d'objectifs à atteindre au niveau de notre plan régional de développement de villégiature.

C'est les trois (3) raisons pour lesquelles on peut étudier une demande de relocalisation.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous considérez que la demande de monsieur Tremblay ne respecte pas un de ces critères?

3470 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Bien, il faudrait analyser en profondeur pour être capable de déterminer si oui ou non ça peut...

3475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez répondu.

3480 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3485 Votre ministère avait déjà répondu.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

3490 À monsieur Germain Tremblay?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3495 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Bien nous, ce qu'on a répondu à monsieur Tremblay, c'est qu'à l'étape ici du dossier, on pouvait pas se prononcer si oui ou non, c'était faisable, considérant qu'il y a certains éléments qui peuvent changer encore.

3500 Puis quand on dépose une analyse, bien, on le fait en fonction de critères qui peuvent être mesurés, qui peuvent être évalués alors que là, on est dans les suppositions encore.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3505 C'est-à-dire qu'étant donné que le projet, la configuration du projet n'est pas définitive, il vous est difficile de répondre, c'est ça?

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

3510 Exactement, c'est dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3515           Très bien. Donc vous, madame Tremblay, vous dites que si la demande respecte les critères, vous avez une responsabilité de relocaliser?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

3520           Tout à fait, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3525           Et si vous le relocalisez, vous le relocalisez où? Est-ce que ça serait à discuter avec le détenteur de bail?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

3530           C'est toujours en fonction aussi du PRDTP du ministère des Ressources naturelles. On regarde les secteurs des lacs de vingt hectares (20 ha), on a plein de critères aussi à regarder si on peut relocaliser à un certain endroit.

3535           Et c'est sûr qu'on va proposer au locataire voir si lui, ça fait son affaire aussi, là. Si jamais il était éligible aux critères.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3540           Votre MRC n'a pas de Règlement de contrôle intérimaire, donc en absence d'un Règlement de contrôle intérimaire, vous avez quelque chose sur lequel vous travaillez pour dire par exemple que sur votre territoire, on n'accepte pas d'éoliennes à l'intérieur d'une distance X ou, en absence de ce Règlement de contrôle intérimaire, vous ne pouvez tout simplement pas intervenir?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

3545           Vous parlez de refuser, comme refuser le projet d'éoliennes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3550           Bien c'est-à-dire, il y a quand même, dans le Règlement de contrôle intérimaire de Charlevoix, il y a une distance minimale à respecter entre un bail de villégiature ou entre une résidence et une éolienne.

Dans votre cas, vous n'avez pas de Règlement de contrôle intérimaire, qu'est-ce qui s'applique à ce moment-là?

3555

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Bien, peut-être que je demanderais à monsieur Steeve Lemyre, aménagiste au bureau, de venir vous répondre là-dessus.

3560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

3565

**PAR M. STEEVE LEMYRE:**

Bonjour monsieur le Président. Steeve Lemyre, responsable au niveau de l'aménagement du territoire à la MRC. Non, on n'a pas actuellement de Règlement de contrôle intérimaire concernant les distances séparatrices qui pourraient être applicables dans le cas de l'implantation d'une éolienne.

3570

Alors c'est le règlement de zonage habituel qui s'applique pour autoriser ou non un usage sur le territoire.

3575

C'est un territoire où la villégiature est autorisée. Donc advenant qu'il y aurait une relocalisation qui respecterait les critères, alors l'usage de villégiature est permis dans la zone sur le territoire de la Zec Mars-Moulin dans ce cas-ci particulièrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3580

Monsieur Madore, en l'absence de Règlement de contrôle intérimaire, est-ce qu'il y a quelque chose au niveau du MRNF qui fixe une distance minimale?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3585

Bien, ce qu'on connaît de plus standard, c'est la distance séparatrice de cinq cents mètres (500 m) d'une installation industrielle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3590

Qui serait exigée?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3595 Si c'est minier, ça peut être plus large, c'est des directives. Je pense que c'est sous forme de directives.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3600 Monsieur Brisset des Nos.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3605 Vous avez mentionné qu'il y avait certains critères, où vous aviez trois (3) critères de relocalisation, est-ce que ce sont des critères réglementaires ou des critères de politiques?

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

3610 C'est en vertu de politiques qu'on s'est données à l'interne, au ministère, propres au ministère.

3615 Souvent, je donne un exemple, si ça peut vous éclairer un petit peu, au niveau d'un emplacement dérogatoire, c'est que souvent, les demandes de relocalisation sont initiées dans le cadre d'un processus de reconstruction. Les gens veulent reconstruire. Puis à ce moment-là, quand ils vont chercher l'information auprès des intervenants, ils s'aperçoivent qu'il faut qu'ils reculent leur chalet, considérant qu'il faut qu'ils soient à vingt-cinq mètres (25 m), etc., etc.

3620 À partir de là, ça arrive que les emplacements, ils peuvent pas se conformer à ces règles-là, à ce moment-là on peut relocaliser en fonction de répondre à ces raisons-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3625 Madame Tremblay, je vous demanderais de déposer le règlement de zonage de la MRC si possible.

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

D'accord.



3630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je vous reviens, monsieur Couture, ça vous donne la possibilité de reprendre votre souffle!

3635 En fait, madame Dallaire, son intervention sous-tend plusieurs aspects. Dans les requêtes, il a été fait référence qu'il y avait eu plusieurs démarches qui avaient été enclenchées entre vous et, de façon générale, les villégiateurs, que finalement, ces démarches n'ont pas abouti.

3640 Mais dans les requêtes, selon ma compréhension, les villégiateurs se montraient réceptifs, ouverts à poursuivre, à trouver un terrain d'entente avec vous.

Est-ce que de votre côté, il y a d'autres aspects auxquels vous pensez qui pourraient faciliter la recherche et l'identification de solutions avec les villégiateurs?

3645 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien évidemment, on peut poursuivre nos discussions. Donc, monsieur le Président, moi, notre compagnie, nous sommes un peu inconfortables.

3650 D'abord, un, je vous parle à titre de potentiellement futur locataire en terres publiques, donc je n'ai pas d'autorité légale de pouvoir trouver des solutions de relocalisation ou des solutions...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Non, non, on parle pas de relocalisation, là. Je faisais référence notamment à des compensations financières, éventuellement à l'achat des chalets ou des camps.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

3660 Mais compte tenu des différents aménagements que nous avons faits pour faciliter un peu l'harmonisation de notre projet, je reviens un petit peu à l'essence de la lettre d'intention.

3665 Donc la lettre d'intention, c'est lorsqu'on a proposé notre projet, il y avait un Programme d'attribution des terres du domaine de l'État qui rendait disponible ce secteur-là pour la mise en place d'éoliennes et dans l'annexe B, il y a certaines conditions que nous devons respecter, à travailler dans le sens de l'harmonisation avec les autres usagers.

3670           Donc nous, on a essayé de travailler dans cette optique-là. Et à la fin, lorsqu'on a déplacé des éoliennes, des chemins, et surtout déplacer des éoliennes, donc nous, on considère avoir fait un bon bout de chemin.

          Donc c'est un peu notre position. Actuellement, il y a pas aucun chalet qui se trouve à moins de sept cents mètres (700 m) d'une éolienne.

3675           On a "dédensifié" certains secteurs. On a travaillé sur l'accès et au bout du compte, nous considérons, dans l'esprit d'un locataire potentiel et en respect de l'annexe B de la lettre d'intention qui avait été envoyée par le MRNF en 2007, nous avons fait notre travail.

3680           On est toujours disponible pour discuter, mais je pourrais dire qu'on voit difficilement les justifications pour acheter des chalets lorsqu'on a déplacé plusieurs éoliennes et qu'on respecte l'ensemble des règlements relativement à l'implantation des éoliennes dans un tel cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685           Monsieur Madore, votre ministère a élaboré un guide de réalisation pour évaluer l'impact des éoliennes sur les paysages.

3690           Vous avez, dans le cadre des questions que vous avez acheminées, après le dépôt de l'étude d'impact, que vous avez acheminées au promoteur, vous lui avez demandé de faire des simulations visuelles à des angles de cent quatre-vingts degrés (180 °), préférablement. Pourquoi?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

3695           C'est que ce qu'on demande au promoteur essentiellement, c'est de faire des simulations visuelles pour que les citoyens ou les utilisateurs du territoire puissent apprécier à sa juste valeur l'impact visuel.

3700           Et c'est un peu dans cette optique-là ici, comme il y avait une problématique particulière du côté des villégiateurs, que ça a été demandé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705           Donc c'est pas du tout relié à des critères d'appréciation de l'impact pour le ministère?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

C'est essentiellement pour que l'utilisateur puisse apprécier l'impact.

3710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Maintenant, monsieur Couture, vous avez effectivement réalisé ces simulations, mais pour une des situations, le chalet qui était au Petit lac Georges, vous avez pris un angle inférieur à quatre-vingt-dix degrés (90 °), est-ce qu'il y a des raisons spéciales ou est-ce que vous pouvez procéder à cette simulation de cent quatre-vingts degrés (180 °)?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

3720 Donc monsieur le Président, afin de mieux répondre à votre question, je demanderais à Francis Caron de PESCA Environnement, responsable des aspects humains de l'étude d'impact, de vous répondre.

**PAR M. FRANCIS CARON:**

3725 Monsieur le Président, concernant la photo qui a été prise au Petit lac Georges, au moment où on avait été prendre la photo, le cadre de vue qu'on avait à partir de ce point-là était assez restrictif, donc on avait pris seulement à partir de ce point de vue très précis là.

3730 Donc dans les banques de photos qu'on avait en stock, on n'avait pas le matériel nécessaire pour réaliser un panorama qui a été demandé plus tard de cent quatre-vingts degrés (180 °).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3735 Parce que vous comprendrez que quand même, c'est un morceau névralgique, parce que je me suis permis de jouer avec des angles de cent quatre-vingts degrés (180 °), et dans un cas, je pouvais compter vingt-deux (22) éoliennes, quelque chose comme ça.

3740 Donc c'est sûr que la simulation visuelle revêt toute une importance, et je me demandais, est-ce qu'à l'heure actuelle, il y a des possibilités de réaliser cette simulation visuelle à cent quatre-vingts degrés (180 °)?

**PAR M. FRANCIS CARON:**

3745 Pour réaliser cette simulation à cent quatre-vingts degrés (180 °), il faudrait retourner sur le terrain et prendre d'autres photos.

3750 Dans le cas particulier du secteur du Petit lac Georges, c'est un secteur qui est très encaissé, donc c'est sûr qu'aussitôt qu'on tourne la caméra un peu plus vers la gauche, on se trouve à regarder directement le flanc de montagne. C'est tout de suite en bas du mont des Conscrits qui est le secteur le plus haut du parc éolien, donc la visibilité du côté gauche du chalet est assez réduite.

3755 Il faudrait voir si en retournant et en prenant une photo complète ou un peu plus large, et s'il y a un autre secteur visible du côté droit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en fais la demande s'il vous plaît.

3760 **PAR M. FRANCIS CARON:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3765 Madame Dallaire, est-ce que ça répond en partie, pas mal, est-ce qu'il y a des dimensions que vous aimeriez, pour lesquelles vous souhaiteriez que j'élabore, que je demande une élaboration plus importante?

3770 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Pour l'instant, non. Je referai un autre tour peut-être de questions, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3775 Excellent. Merci madame Dallaire.

3780

**GILLES VILLENEUVE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785

Monsieur Gilles Villeneuve.

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

3790

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3795

Bonsoir monsieur Villeneuve.

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

3800

Est-ce que vous me donnez la permission, juste pour dire à tout le monde ici, le Parc des Laurentides, c'est une réserve, une réserve faunique. Il faudrait la protéger contre les intrus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, monsieur Villeneuve...

3805

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Oui, je m'excuse, c'est à vous qu'il fallait que je le dise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3810

Oui, c'est ça. Toutes vos recommandations nous seront extrêmement – nous serons très heureux de les recevoir en deuxième partie. Mais votre message, vous comprendrez bien, a été bien reçu pareil.

3815

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

J'ai tellement de choses à dire que je sais plus par où commencer!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3820

Commencez par une question.

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

On va commencer par un début, je vais essayer de vous poser une question.

3825

Je voudrais bien savoir, en premier lieu, si le promoteur EDF France, c'est bien France qu'on parle, c'est EDF, c'est de la France, endosse les dires de ses employés?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3830

Monsieur Couture, en étant le porte-parole, est-ce que vous avez autorité en la matière pour représenter votre employeur?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

3835

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3840

Donc vous pouvez prendre des décisions en son nom?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

3845

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà!

3850

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Depuis le tout début, cette compagnie a changé trois (3) fois de nom et de direction, de directeurs, excusez.

3855

En premier lieu, c'était Hydroméga, monsieur Denis Brouard, puis un monsieur Ghislain Dubeau. Saint-Laurent Énergies, monsieur Stéphane Boyer, monsieur Alex Couture et monsieur Ghislain Dubeau.

3860

EDF EN Canada, ils ont encore changé de nom, maintenant c'est Alex Couture, Daniel Giguère et monsieur Ghislain Dubeau.

Ma question! À toutes rencontres, intervenants nouveaux, cela était-il pour nous intimider? À chaque fois qu'on les rencontrait, on avait tout le temps quelqu'un de nouveau avec eux autres.

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couture, pourquoi il y a eu autant de changements au cours des derniers mois, et surtout pourquoi autant de changements d'interlocuteurs auprès des villégiateurs?

3870 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Donc monsieur le Président, oui en effet, il y a eu quelques personnes au dossier.

3875 Par contre, moi, je suis dans le dossier depuis 2008, mon collègue Étienne Bibor est dans le dossier depuis le tout début, 2005. Et effectivement au départ, un des copropriétaires de Saint-Laurent Énergies était Hydroméga Services. Donc il y avait une personne qui s'appelait Denis Brouard qui faisait du travail pour l'entreprise Saint-Laurent Énergies. Et c'est l'unique personne, parce qu'en ce moment, si vous regardez, Ghislain Dubeau est toujours à l'emploi pour nous.

3880 Moi, je suis là depuis 2008. Étienne Bibor est dans l'entreprise et a fait quelques rencontres avec les villégiateurs, depuis 2007. Donc oui, il y a eu des changements corporatifs, mais on a toujours le même alignement pour le projet.

3885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça répond, monsieur Villeneuve?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

3890 Oui monsieur. Pouvez-vous me donner une chance pour une dernière question à Hydro-Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3895 Oui.

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

3900 Monsieur d'Hydro-Québec...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien c'est-à-dire, posez-moi la question.

3905 **PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Oui. Je voudrais demander à monsieur d'Hydro-Québec combien il va nous revendre le courant qu'il va acheter de Saint-Laurent Énergies, aux contribuables?

3910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Chabot.

3915 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Si je comprends bien, monsieur veut savoir à quel prix on va revendre l'électricité. C'est une question qui est hypothétique pour le moment. Le parc Rivière-du-Moulin n'a pas commencé à livrer, donc c'est une question qui est très très large.

3920 Si monsieur veut savoir...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que le prix peut varier en fonction des parcs éoliens, le prix de vente?

3925 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui, le prix de vente, dans le cas de EDF, dans le projet qui nous concerne, on parle, comme je disais tantôt, on va payer une somme de neuf virgule zéro cinq cents du kilowattheure (9,05 ¢/kWh), parce que c'est prévu au contrat.

3930 C'est sûr que les autres soumissionnaires qui ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offres, ce sont des prix qui sont différents.

3935 Et le prix moyen de l'appel d'offres, comme je le disais tantôt, était de dix virgule cinq sous (10,5 ¢/kWh).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3940 Est-ce que ça répond, monsieur Villeneuve? Merci.



**FRANCINE de CHAMPLAIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3945 Madame Francine de Champlain.

**PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

3950 Bonjour. J'ai un chalet au lac Culotte.

Tantôt, ils ont parlé au niveau de la santé, puis tout ça, mais dans les études, hier, j'ai pris connaissance rapidement du rapport, mais ils marquent:

3955 "Bien que les connaissances scientifiques sont souvent limitées par plusieurs aspects, puis il serait opportun de mettre sur pied une veille scientifique portant sur les principaux objets de préoccupations abordés dans ce document."

Ça veut dire que les études sont pas finales, puis elles sont pas complètes. Ça veut dire que nous autres, on va servir de cobayes, je suppose, dans leurs études? C'est juste un point.

3960 Après ça...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3965 Bien, peut-être répondre à cette première question!

**PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

3970 Non, j'en veux pas de réponse! C'est juste une observation comme de quoi qu'ils font encore des études, puis les études datent de longtemps!

3975 Après ça, je voudrais savoir, le démantèlement des éoliennes dans vingt (20) ans, la base de ciment pour une éolienne, ça prend à peu près trois cent cinquante mètres cubes (350 m<sup>3</sup>), il y a cent soixante-quinze (175) éoliennes, tout ce ciment-là dans le sol, qu'est-ce qu'ils vont faire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Couture.

3980 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui monsieur le Président. Donc lorsque nous serons en phase de démantèlement, nous allons – d'abord dans un premier temps, pour bien cerner la question, je vais répondre de la façon suivante!

3985

Donc au niveau de la fondation de béton ou des autres activités de démantèlement, lorsque nous allons avoir à faire cette activité, nous allons procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP, et c'est à ce moment-là que les directives vont nous être émises, à savoir qu'est-ce qu'on doit faire par rapport à la base de béton, enlever cette pièce et jusqu'à quel niveau.

3990

Donc j'aimerais juste attirer votre attention sur un article du contrat d'achat d'électricité qui déjà dicte certaines dispositions, donc je pourrais déjà vous le dire, il s'agit de l'article 24.6 du contrat d'achat d'électricité. Également dans le RCI de la MRC de Charlevoix, il y a également aussi des dispositions relatives à cela.

3995

Donc nous, bref, mon message est le suivant, nous allons nous conformer aux lois et règlements qui seront en vigueur à ce moment-là.

4000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et en l'absence de RCI pour la MRC du Fjord-du-Saguenay?

4005

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Nous, ça va être le contrat d'achat d'électricité où ce que le MDDEP, via notre demande de certificat d'autorisation, va nous demander.

4010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et puis pour le fonds de démantèlement, vous devez prouver que vous avez suffisamment de garanties à la dixième année.

4015

Je demande ça à Hydro-Québec, si le promoteur, pour une raison ou une autre, faisait faillite à la septième année, à la huitième année, qu'est-ce qui arrive avec le fonds de démantèlement?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

4020 C'est une question, si le promoteur fait faillite, premièrement, c'est une clause de défaut au contrat. Il y a des dispositions au contrat qui permettent à Hydro-Québec de résilier le contrat. C'est une clause de défaut.

4025 Alors qu'est-ce qui arrive en cas de faillite au moment du dépôt, il y a possiblement deux (2) possibilités! Le syndic de faillite reprend possession du parc et revend le parc à un tiers, à une tierce personne. Ou à ce moment-là, il y a une cession du parc par le syndic à une autre personne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4030 Et qu'est-ce qui arrive du fonds de démantèlement?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

4035 Le fonds de démantèlement, à ce moment-là, bien, la personne qui va reprendre le parc va reprendre, dans le fond, les dispositions du contrat, et va être liée par ce qui est au contrat. Donc si on prend l'exemple, vous dites une faillite après sept (7) ans, il va rester treize (13) ans à écouler au contrat, donc la personne qui va le reprendre va être liée par les clauses contractuelles au contrat et à ce moment-là, va devoir respecter les clauses de démantèlement.

4040 Donc oui, il y aura un démantèlement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4045 Monsieur Brisset des Nos.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4050 Qui gère ce fonds-là?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

Quel fonds?

4055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Le fonds de démantèlement.

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

4060 Bien, c'est pas tellement un fonds, c'est plutôt qu'il y a des garanties de démantèlement qui sont exigées par Hydro-Québec à EDF au dixième anniversaire de la date de début de livraison.

4065 Ce sont des garanties qui nous sont remises, des lettres de crédit irrévocables. Et à ce moment-là, c'est avec ça qu'on s'assure que les coûts reliés au démantèlement minimalement, on aura les fonds, advenant un défaut ou une faillite.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4070 Ce sont des lettres de crédit révocables?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

Irrévocables.

4075 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui sont émises par?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

4080 Qui sont émises par EDF à Hydro-Québec Distribution.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4085 Si EDF fait faillite, quelle est la valeur de ces lettres-là?

**PAR M. PIERRE CHABOT:**

4090 Bien, c'est la banque qui va payer, la banque émettrice.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est émis par une banque, conjointement par une institution?

4095 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui, oui, l'émetteur est la banque. Hydro-Québec, je m'excuse, Hydro-Québec, dans le contrat, c'est spécifié qu'on accepte uniquement des lettres de crédit d'une banque à charte reconnue ou de la Caisse centrale Desjardins à Montréal.

4100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame de Champlain, deuxième question!

4110 **PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

Mais en tout cas, dans leur texte, dans leur livre, ils marquent bien que les bases de ciment seront arasées sur une profondeur d'un mètre puis recouvertes de sol. Ça veut dire qu'un mètre, ça fait pas gros, là, s'ils ont trois cents mètres cubes (300 m<sup>3</sup>), ça fait qu'il va en rester du ciment dans le sol.

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire, c'est tout à fait ce que j'ai compris. Donc je vais demander à monsieur Couture de recommencer sa réponse, pour être sûrs que nous avons bien compris tous les deux (2).

4120 Alors qu'est-ce qui arrive avec les blocs de béton, monsieur Couture?

4125 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Monsieur le Président, donc comme le stipule l'article 24.6 et aussi le règlement de la MRC de Charlevoix, nous, c'est exactement ce qui est écrit dans l'étude d'impact, donc on arase jusqu'à un mètre de profondeur la première partie de la base de béton et le reste reste là.

4130 Et tel que c'est écrit dans l'article 24.6 du contrat d'achat d'électricité, on va remettre les sols par-dessus.

Donc c'est exactement ce qui nous est demandé. Évidemment, ça, si on procède à un tel démantèlement, il va falloir au départ demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, afin de procéder à cette opération.

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Talbot, est-ce que vous, vous pourriez exiger l'enlèvement du ciment?

4140 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Jusqu'à maintenant, la pratique, effectivement, surtout en terres publiques, même le MRNF à un moment donné avait spécifié que l'arasement sur une profondeur d'un mètre, ça s'avérait suffisant, pour qu'il y ait une reprise de végétation.

4145 Dans certains cas, en terres agricoles, il y a des RCI qui ont été plus exigeants que ça, qui ont demandé jusqu'à deux mètres (2 m) d'arasement.

Maintenant, bon, la pratique habituelle, c'est ça, c'est du un mètre d'arasement.

4150 Mais effectivement, comme monsieur Couture l'a dit, on a changé un petit peu nos façons de faire. Auparavant, il y avait des conditions de gestion des débris, de démantèlement, un plan de gestion des matières résiduelles des parcs éoliens, puis qu'on demandait de déposer au moment de la mise en exploitation, puis la nouvelle façon de faire, ça va être davantage que la dernière demande de certificat d'autorisation, ce sera pas la mise en exploitation, mais ça va être le démantèlement.

4155 Puis à ce moment-là, ce qui va être demandé au promoteur à l'avenir, c'est que toutes les techniques puis les lois et règlements qui seront en vigueur à ce moment-là devront être appliqués pour la gestion des matières résiduelles des parcs éoliens.

4160 Puis c'est sûr que si on parle dans vingt (20) ans, il y a de très bonnes chances qu'il y ait des techniques différentes qui existent, qu'il y ait davantage de possibilités de recyclage de différents matériaux, je pense aux pales, je pense à la gestion du ciment, etc., il y aura peut-être des choses à ce moment-là qui seront exigées puis qui devront être mises en application.

4165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame de Champlain!

4170 **PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

Après ça, mon autre question! Quand EDF France a décidé de faire leur projet, ils ont fait une soumission pour Hydro-Québec puis tout ça, là, moi, je voudrais savoir, c'est qui au

4175 gouvernement qui donne son accord pour arriver puis dire, bien, on met des mâts de mesure de vent, on fait ci, on fait ça?

Parce que quand ils ont mis des mesures de vent dans notre coin en tout cas, ils ont élargi les chemins, puis ils l'ont montée, la montagne. T'inquiète pas, ça monte.

4180 Ça fait que le bois puis tout ça, c'est tout enlevé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4185 Qu'est-ce que vous voulez dire, "ils l'ont montée, la montagne"?

**PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

4190 Ils ont défriché. Ils ont enlevé tout le bois, puis ils ont fait un grand chemin, puis ça monte en haut.

4195 Parce que nous autres, on peut pas faire ça, là. On se fait un chemin pour aller au lac ou quelque chose, il faut faire bien attention. Mais eux autres, le bois, ils l'élargissent puis ils montent.

4200 Mais c'est qui qui donne son accord au gouvernement, il y a du monde qui donne un accord pour qu'ils fassent ça? Ils décident pas, on fait un projet, puis y a-t-il quelqu'un qui donne son accord?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4205 Monsieur Talbot, est-ce que c'est votre ministère qui donne ce genre d'autorisation?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4210 Pas pour les mâts de mesure de vent, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4215 Ce serait qui?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est plutôt mon collègue à côté qui peut répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4215

Monsieur Madore, c'est vous qui donnez les autorisations?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4220

Oui, le ministère des Ressources naturelles donne les permis d'intervention en forêt pour ce qui est du déboisement et de la voirie forestière.

4225

Il donne aussi, c'est lui qui émet les baux pour les mâts de mesure de vent. Il y a des baux qui sont émis pour implanter un mât de mesure de vent, le promoteur a besoin d'obtenir un bail de notre part.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4230

Est-ce que vous exigez la revégétalisation de ces chemins-là qui ont été déboisés ou pas du tout?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4235

Dans le cas des mâts de mesure de vent, à ma connaissance, non, c'est des voies d'accès qui sont utilisées, c'est des voies d'accès publiques qui deviennent des voies d'accès publiques, mais généralement, pour les mâts de mesure de vent, les accès sont relativement limités.

4240

Les promoteurs ont tendance à prendre des chemins déjà existants pour faire leurs prospections.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que vous en faites un contrôle terrain éventuellement?

4245

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Évidemment, puisqu'on émet des permis. Les unités de gestion font effectivement leur inspection terrain de ce côté-là.

4250

Il y a un suivi, il y a un suivi qui se fait sur les interventions forestières, ça touche l'aspect de voirie forestière.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

4255           Donc les propos de madame de Champlain sont exacts?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4260           Qu'il y a pas de suivi, que personne s'occupe, non, en fait, c'est suivi de très près. Toutes interventions sur les terres du domaine de l'État sont suivies de près chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4265           Non, je comprends, mais son allégation à l'effet qu'il y a eu des chemins quand même assez larges qui ont été aménagés?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4270           À ma connaissance, non, il y a pas de chemins particulièrement larges ou quoi que ce soit qui ont été faits.

De toute façon, la construction du parc n'est pas encore entamée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4275           D'accord. Madame de Champlain, ça répond?

**PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

4280           Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4285           Merci.

---

**GUYLAINE BOUDREULT**

4290           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Guylaine Boudreault.

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAULT:**

4295 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4300 Bonsoir madame.

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAULT:**

4305 Pourquoi le MRNF a permis, lors de ma demande de relocalisation pour la construction de mon chalet en 2007, le MRNF ne m'a-t-il pas informée à cet instant qu'il y avait un projet pour la construction d'un parc éolien dans le secteur?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4310 Donc monsieur Madore, est-ce que c'est à vous d'informer madame...

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4315 Ce serait plutôt à monsieur Carl Tremblay, c'est eux qui étaient l'émetteur pour les villégiateurs, pour la Zec Mars-Moulin, je présume?

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAULT:**

Oui.

4320 **PAR M. CARL TREMBLAY:**

En premier lieu, j'aimerais savoir à quel endroit relocaliser, parce que ça arrive souvent qu'on fait des relocalisations un peu partout sur le territoire.

4325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame?

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAULT:**

4330 J'avais un terrain sur le lac André et j'ai été relocalisée au lac Culotte.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4335 OK. En tout cas, de mémoire, pour avoir travaillé au point de service de Chicoutimi, j'étais souvent appelé à recevoir la clientèle dans le cadre de demandes, de diverses demandes, puis à ma connaissance, je pense que c'est monsieur qui est venu faire sa demande, votre mari...

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAU:**

4340 Oui.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4345 ... puis à ce moment-là, moi, je l'avais informé qu'il y avait dans l'air un projet, à ce moment-là, on parle de 2007.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4350 Je vous demande juste de le laisser terminer, et si vous trouvez que les propos ne correspondent pas à votre perception, à ce que vous retenez, il y a rien qui vous empêche, en deuxième partie de l'audience, de venir nous le présenter verbalement ou par écrit, à l'effet que telle information qui avait été dite n'est pas exacte selon vous.

4355 Mais je vous demanderais quand même de respecter la réponse, pour le moment.

Allez-y.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4360 Bien, c'est du verbal. J'ai pas donné par écrit l'information comme quoi il allait y avoir un parc éolien là. On était aux premiers balbutiements du projet. C'était dans l'air, mais moi, je l'ai signifié verbalement. Mais écoutez, c'est tout ce que je peux dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, c'est la réponse. Madame!

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAU:**

4370 Ma deuxième question! Le promoteur a-t-il évalué la perte, la valeur de nos chalets?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4375           Très bien. Tout à l'heure, est-ce que la MRC a évalué, la MRC, j'imagine, a une valeur marchande de tous les chalets, puis est-ce que j'imagine que ces chalets sont taxables?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

4380           Oui effectivement, c'est avec une valeur marchande que le ministère a définie. Donc c'est sûr que c'est pas moi encore qui pourrais vous répondre, peut-être plus monsieur Carl Tremblay du ministère des Ressources naturelles qui va vous expliquer un peu comment ça fonctionne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4385           En fait, ce qui nous intéresse, si ça a été fait, et si ça a été fait, c'est combien! C'est ça la question de madame.

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4390           Pourriez-vous répéter la question, j'ai pas compris, j'étais pas attentif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395           Est-ce qu'il y a eu évaluation de la valeur marchande des propriétés?

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4400           En termes de bâtiment?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, j'imagine que...

4405           **PAR M. CARL TREMBLAY:**

Non, c'est pas de notre ressort d'évaluer la valeur marchande d'un bâtiment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4410           Mais vous les taxez comment, alors?

**PAR M. CARL TREMBLAY:**

4415 C'est pas nous qui les taxons, les bâtiments, c'est la MRC qui les taxe, les bâtiments.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4420 Bien c'est ça, j'ai posé la question à la MRC!

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Excusez, j'ai pas bien compris la question.

4425 Oui, le Service d'évaluation à la MRC du Fjord qui va faire l'évaluation des bâtiments, ils vont aller faire une visite sur le terrain, puis ils vont faire l'évaluation avec les taux, puis ils vont sortir une valeur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4430 Mais vous avez déjà une valeur?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

4435 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4440 Dans vos livres?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Oui, pour les bâtiments. Au rôle d'évaluation.

4445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À combien s'élèvent ces valeurs?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

4450 Ça dépend du bâtiment, je pourrais pas vous dire. Il y en a de vingt (20 000 \$) à trente-cinq mille (35 000 \$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4455 Non, mais pour l'ensemble des chalets et des camps qui nous concernent, qui sont sur votre territoire?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

4460 Comme je vous dis, j'en ai deux (2) présentement que je pourrais vous dire, c'est vingt-cinq (25 000 \$), puis un autre, trente-cinq mille (35 000 \$), mais j'ai pas fait le contour de tous ceux-là avec les valeurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4465 Est-ce que vous pourriez nous le faire pour demain?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

4470 Oui, je pourrais vous le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4475 Pour demain?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Oui.

4480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Ça va madame?

**PAR Mme GUYLAINE BOUDREAULT:**

4485 OK, merci.

4490

---

**MONIQUE LABERGE**

4495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Monique Laberge.

Bonsoir madame.

4500

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

4505 Bonsoir. Moi, je voudrais avoir de l'information concernant les chemins! Il va y avoir quatre-vingt-six kilomètres (86 km) de nouveaux chemins et il va y avoir amélioration des chemins existants sur soixante-huit kilomètres (68 km).

Qu'est-ce que ça veut dire amélioration des chemins existants? Est-ce qu'ils sont soumis aux mêmes normes environnementales que les nouveaux chemins?

4510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, la question est claire. Monsieur Couture!

**PAR M. ALEX COUTURE:**

4515

Monsieur le Président, pour plus de clarté et de précision, je demanderais à monsieur François Allard, responsable des aspects de voirie forestière dans l'étude d'impact et ingénieur forestier, de répondre à cette question.

4520 **PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Monsieur le Président, l'amélioration d'un chemin forestier qui est existant consiste en l'élargissement de la surface de roulement, parfois également l'élargissement de son emprise.

4525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourriez préciser de combien de mètres ou combien de pieds?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4530

La largeur du chemin...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4535 Vous voulez atteindre quelle largeur?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4540 Pour les besoins de la construction du parc éolien, les chemins pourraient être élargis jusqu'à vingt-cinq mètres (25 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4545 Et actuellement, on les retrouve à combien?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Ça varie énormément selon...

4550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est entre quoi et quoi, la fourchette?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4555 Je vous dirais entre cinq (5 m) et dix-quinze-vingt mètres (10 m-15 m-20 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4560 Entre cinq (5 m) et quinze mètres (15 m)?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4565 Oui, quinze (15 m) à vingt (20 m), je vous dirais. C'est ce qui est standard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Cinq (5 m) à vingt mètres (20 m) alors?

4570 **PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

Oui, c'est ça.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

4575           Donc ça répond, madame?

**PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

4580           Et après le démantèlement, mais j'imagine, ma question aussi allait dans le sens, est-ce que c'est les mêmes mesures environnementales pour les nouveaux?

4585           Parce que j'imagine qu'au niveau des ponceaux, au niveau de l'eau, j'imagine qu'on passe, je sais pas, je connais pas assez le territoire, mais on passe des rivières, j'imagine, peut-être une rivière, peut-être des lacs, des ruisseaux, en tout cas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4590           Quand vous élargissez justement ces chemins, est-ce que vous appliquez les mêmes normes environnementales que pour les nouveaux chemins?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4595           Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4600           Donc s'il y a un passage d'une rivière ou d'un ruisseau, vous allez appliquer les mêmes critères environnementaux que pour les nouveaux chemins?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4605           Oui, exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610           Mais dans ce cas, est-ce que ça peut impliquer un désinstallation des anciennes structures pour un réinstallation de nouvelles structures?

**PAR M. FRANÇOIS ALLARD:**

4615           Oui, c'est possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4615 Et dans ce cas-là, est-ce que le MRNF doit autoriser ces changements de travaux?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4620 C'est couvert par le règlement, le RNI, la voirie forestière, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Talbot!

4625 **PAR M. DENIS TALBOT:**

4630 Je vais simplement rajouter que c'est lors des demandes de certificat d'autorisation où l'ensemble de ces plans-là nous sont présentés de façon détaillée. Puis pour évidemment tout ce qui concerne les traversées de cours d'eau par exemple, on consulte le MRNF qui nous donne son avis, puis c'est un avis unifié qui est envoyé au promoteur à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4635 Mais quand on traverse des cours d'eau avec l'omble chevalier ou l'omble de fontaine, vous avez indiqué qu'il y a, j'espère ne pas me tromper dans les dates parce qu'il y a tellement de dates, que les travaux sont à éviter du 15 septembre au 15 juin?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4640 Effectivement, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4645 Le promoteur a indiqué que dans la mesure du possible, il allait essayer de respecter ça.

J'avoue que "dans la mesure du possible", comment vous, vous vous assurez que dans la mesure du possible, il a essayé?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4650 Évidemment, on n'est pas très à l'aise avec "dans la mesure du possible", c'est pas un engagement. De toute façon, au ministère, on a une responsabilité de protection de l'habitat de

4655 poisson, ce qui fait en sorte que lorsqu'on nous demande de traverser pendant les périodes de restriction qui sont prescrites, à ce moment-là on fonctionne par dérogation, donc on s'attend à ce que ce soit des cas d'exception. On les gère en termes d'exceptions.

"Dans la mesure du possible", effectivement, c'est une façon de répondre qui n'est en rien un engagement auprès de notre ministère.

4660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4665 Et quand vous recevrez une demande de dérogation, est-ce que vous avez l'intention d'aller sur le terrain pour voir si effectivement ou demander d'être convaincus finalement, que les contraintes – parce qu'en fait, ce que j'ai réalisé dans les réponses que le promoteur vous a envoyées, c'est que la notion d'exceptionnel, dans votre cas, vous dites dans des situations exceptionnelles, on pourrait faire des demandes de dérogation, et on parlait de contraintes de toutes sortes, et même des contraintes d'échéancier.

4670 Alors est-ce que ces contraintes-là auxquelles le promoteur fait référence peuvent être suffisamment importantes pour qu'il puisse avoir une dérogation?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4675 Notre analyse n'est pas basée sur une contrainte de rentabilité ou d'échéancier du promoteur. Elle est basée selon nos propres responsabilités qui sont celles de protéger, celles de la conservation des habitats.

4680 Ce qui fait en sorte que lorsqu'on a une demande de dérogation, il faut l'analyser en termes d'impact réel, puis de voir de façon exceptionnelle toujours, pour savoir si la demande peut être acceptable ou non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4685 Est-ce que vous faites des visites terrain, vous, ou le MDDEP, des visites terrain juste pour voir si les travaux se font de façon conforme à ce qui a été autorisé?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4690 Il y a de la visite terrain qui est faite par l'unité de gestion. Si vous voulez avoir la précision sur la façon de l'unité de gestion...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non!

4695

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Sinon, oui, je peux vous dire qu'effectivement, oui, il y a de l'inspection qui se fait sur le terrain. Les gens des unités de gestion sont là pour veiller à ce que les règlements soient appliqués.

4700

C'est eux qui émettent aussi les permis d'intervention en ce qui a trait au déboisement à la voirie forestière.

4705

Donc on commence dans un projet éolien par émettre un avis qui va découler d'un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable.

Par la suite, nous, on va émettre des permis d'intervention qui vont compléter, si on veut, ce qui est requis au promoteur pour aller faire ses travaux sur le terrain.

4710

Donc à ce moment-là, on a un assez bon contrôle sur les activités qui se passent, puis on a la possibilité de voir si les travaux se font à notre convenance.

4715

Oui on l'a fait, on peut le faire dépendamment, on le fait évidemment pas nécessairement à tous les cours d'eau, mais lorsque c'est requis, on peut le faire, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Talbot, il y a quelque chose à ajouter?

4720

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, simplement qu'au niveau des directions régionales, le centre de contrôle fait effectivement également des visites sur le terrain, puis parfois dans certains projets récents, il y a une collaboration même assez étroite entre les gens de l'unité de gestion du MRNF et les gens du contrôle de nos directions régionales.

4725

Ça fait qu'il y a un suivi quand même assez serré qui se fait, surtout pour les éléments les plus sensibles.

4730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci. Madame Laberge, est-ce que ça répond?

4735 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Oui. Est-ce que vous considérez que c'était mes deux (2) questions ou bien je peux revenir demain, il y a pas de problème.

4740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous me posez la question, c'est que vous estimez que vous avez atteint vos deux (2) questions!

4745 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Je viendrai demain.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4750

Alors écoutez, nous prenons une pause de cinq (5) minutes seulement pour ne pas finir trop tard, il y a encore trois (3) intervenants, et donc nous devrions reprendre dans cinq (5) minutes et finir entre onze heures et demie (11 h ½) et minuit moins quart (00 h -¼)!

4755

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

4760

**REPRISE DE LA SÉANCE  
FRÉDÉRIC BUSSIÈRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4765

Donc je déclare le registre fermé pour ce soir. On a deux (2) autres personnes qui se sont rajoutées, donc il y a cinq (5) intervenants, je pense que ça va être suffisant, ce qui nous amène vers minuit. On va essayer de se contrôler.

4770

On va commencer par monsieur Frédéric Bussière.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

4775

Rebonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

4780

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

4785

Sans aller trop en détails, je reviens évidemment avec la grive de Bicknell, vous me le pardonnerez! Ce sera pas très long. C'est concernant l'espèce, on connaît peu l'impact des projets éoliens, même au niveau de l'impact direct, la destruction de l'habitat sur les populations, et surtout au niveau de l'impact, par exemple, au niveau du dérangement du bruit, on sait que ça influence sur certains oiseaux, mais chez les oiseaux forestiers, ça n'a jamais été étudié.

4790

Alors ma question est: advenant que le projet aurait lieu, est-ce que le promoteur serait ouvert et intéressé à contribuer financièrement à une étude visant à étudier l'impact des projets éoliens sur les populations de grive de Bicknell? Donc l'impact des projets éoliens sur cette espèce.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4795

Je vais adresser directement pour le moment la question au promoteur.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

4800

Monsieur le Président, donc si je comprends bien la question, monsieur Bussière nous demande à savoir si on serait intéressé à contribuer...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous vous engagez.

4805 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Si on peut s'engager sur une étude?

4810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour déterminer l'impact du parc éolien sur la grive de Bicknell.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

4815 Bien nous, on le fait déjà via les études en cours. Dans le sens que pour le projet de Rivière-du-Moulin, on fait beaucoup d'inventaires...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4820 Non, il ne demande pas préconstruction, il demande postconstruction, pendant l'exploitation.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

4825 Nous, on fait déjà des inventaires de suivi selon les protocoles du MRNF au niveau de la mortalité.

Je ne sais pas exactement qu'est-ce que pourrait être la demande de monsieur Bussière en termes d'effort et de ce qu'on nous demande de faire, là, donc c'est difficile pour moi de m'engager sur une telle étude.

4830

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4835 Ce que je vais faire, je vais d'abord demander au représentant du MRNF, monsieur Madore, est-ce que l'estimation du promoteur, quant au nombre de carcasses par éolienne par année – je sais que vous, vous l'estimez par jour, eux l'estiment par année – est-ce que cette estimation-là, d'abord, elle est valable, qui a été faite par le promoteur?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

4840 Il y a des gens de l'expertise faunique qui vont se faire un plaisir de vous répondre, monsieur le Président.

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4845 En fait, l'estimation que vous parlez par le promoteur, à quoi faites-vous référence exactement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4850 C'est le taux de mortalité.

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4855 OK, de façon générale?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4860 Oui, ils ont estimé le taux de mortalité par nombre de carcasses par éolienne par année, et ils arrivent à zéro virgule zéro un (0,01) d'oiseau, et zéro virgule zéro un cinq (0,015) je crois de chauve-souris, ou inversement. Mais en fait, c'est l'ordre de grandeur.

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4865 OK, je suis pas certain de savoir à quoi vous faites référence. Dans leur étude d'impact, ils ont présenté une estimation, une évaluation de l'estimation...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4870 Pas une évaluation, une estimation. Parce que c'est une situation projetée.

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4875 OK. Mais pour le projet ici qu'on parle de Rivière-du-Moulin, moi, j'ai pas eu connaissance de ce type d'évaluation là qui a été effectuée.

En fait, ces évaluations-là sont faites durant la phase d'opération, donc après la mise en opération du parc éolien...



**PAR LE PRÉSIDENT:**

4880 Non, je ne parle pas d'évaluation. Quand le parc est en opération, le promoteur, dans le cadre de son suivi, fait une évaluation à partir d'observations.

Mais avant la réalisation du projet, il ne peut faire que des estimations sur la base par exemple de ce qui se passe dans les autres parcs éoliens.

4885

Alors lui, il a fait une estimation, il a estimé le nombre de carcasses par éolienne par année, c'est bien ça, à zéro virgule zéro un (0,01) par jour, pardon! Par jour.

Donc est-ce que cette estimation est valable?

4890

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

OK, merci, j'ai eu davantage de précisions. En fait, il faut voir que les mortalités dans les projets éoliens sont variables selon les sites et selon justement les espèces qui sont présentes.

4895

C'est difficile en fait d'évaluer une mortalité directement avec une abondance disons qui a été faite sur des projets, des études d'avant-projet. Puis au meilleur, en fait, c'est de présenter qu'est-ce qui est fait ailleurs puis de mettre un barème que ça semble être intéressant, mais ça reste que c'est pas indicateur de qu'est-ce qui peut se présenter comme mortalité, en fait.

4900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, monsieur Madore, dans les carcasses, j'imagine que dans certains cas, on peut plus retracer les carcasses, parce qu'il y a des animaux de proie par exemple, mais quand on localise les carcasses, est-ce qu'on peut déterminer l'espèce?

4905

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Il y a un protocole, j'imagine que oui. Encore une fois, les experts fauniques ont écrit un protocole pour s'assurer que tout ça soit fait correctement, selon nos exigences.

4910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que donc à partir de la carcasse, vous pourriez déterminer l'espèce?

4915

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4920 Oui tout à fait. On demande au promoteur d'effectuer, en fait il y a un protocole qui existe qui est disponible en ligne, puis on demande au promoteur d'effectuer des visites à intervalles réguliers sur des éoliennes prédéterminées.

Puis il est demandé d'identifier l'espèce, ensuite la position par rapport à l'éolienne, la distance et tout ça.

4925 Donc oui, effectivement, les espèces sont ciblées autant que possible, sinon, c'est au genre près.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4930 D'accord. Donc nous pourrions éventuellement reconnaître les carcasses de grive de Bicknell?

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4935 Assurément.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4940 OK. Maintenant, et j'aimerais quand même que vous preniez en note, et peut-être que vous reviendriez demain avec la réponse, j'aimerais avoir – prenez le temps de regarder l'estimation que le promoteur a faite du nombre de carcasses par éolienne par jour, en fait je m'étais trompé tantôt, j'avais confondu jour-année – et j'aimerais savoir, selon votre expérience, les autres situations de d'autres parcs, si cette estimation est juste ou elle est surévaluée ou sous-évaluée?

4945 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Parfait, je regarderai ça et je pourrai faire une évaluation par rapport à qu'est-ce qui se passe dans d'autres projets.

4950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait très gentil. Bon, j'ai pas terminé. Est-ce que le MRNF a l'intention de demander spécifiquement une étude de suivi pour la grive de Bicknell?

4955 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Le protocole actuel ne le prévoit pas.

4960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le prochain protocole, est-ce que vous le prévoyez?

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

4965 Pas spécifiquement pour la grive de Bicknell. En fait, le MRNF, on a un protocole inventaire de suivi des mortalités pour les oiseaux et les chauves-souris, le protocole, en fait, date de 2008, puis présente la base qui est demandée.

4970 Puis tout dépendamment des différents projets, il peut y avoir des demandes supplémentaires, en fait, qui visent justement certaines espèces en lien avec les études préprojets.

Donc effectivement, il pourrait y avoir, on pourrait penser effectivement à des sélections d'éoliennes dans des endroits précisément pour cibler des espèces, puis aussi de raffiner ou de demander une extension de la période des inventaires.

4975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez, dans le cadre de ces demandes-là, cibler spécifiquement certaines espèces?

4980 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4985

D'accord.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

4990 Donc si je peux me permettre, monsieur le Président, c'est plus par rapport, parce qu'on parle beaucoup de mortalité, c'est plus si on prend par exemple au temps zéro avant le projet éolien, on a un habitat X avec une densité X, avec un habitat X, et ensuite, une fois le projet implanté, bien, qu'est-ce qu'il en est de l'habitat, de la densité, puis de l'habitat qui est utilisé.

4995                   Donc c'est pas tant au niveau de la mortalité que l'impact global au niveau du dérangement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Madore.

5000

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5005                   Effectivement, ce que je crois comprendre, sans être biologiste, je vous le redis, c'est pas ma spécialité, mais effectivement, il y a une question de dérangement qui vient modifier, qui peut potentiellement, on dit pas qu'elle vient, mais qui pourrait potentiellement venir modifier l'utilisation d'un habitat, en plus de la mortalité, puis ce qui est vraiment appréhendé, c'est la modification de l'habitat. C'est le déboisement qui est le principal impact au regard de la grive de Bicknell.

5010                   Mais l'autre, ce serait, encore que moi-même, je ne puisse le garantir, percussion par les pales, ça, c'est peut-être plus fortuit, mais le dérangement par le bruit pourrait être un facteur, mais encore là, à ma connaissance, rien n'a été défini de ce côté-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5015                   Non, mais justement, est-ce que c'est pas une raison importante pour aller dans le sens qui est suggéré de faire des études d'inventaires en cours de route?

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

5020                   Oui, en fait, j'aimerais mentionner qu'effectivement, on a très peu de connaissances sur cet élément-là, puis toute acquisition de connaissances sur ce sujet est souhaitable, en fait.

5025                   Il faut voir que l'écologie ou les études sur le dérangement par le bruit en écologie sur les espèces animales, on peut voir en santé humaine aussi peut-être, mais c'est relativement récent.

Il y a des travaux qui sont faits par rapport au dérangement par les routes ou par le bruit justement créé par les routes et tout ça, il commence à y avoir de la littérature, puis effectivement, dépendamment des groupes d'espèces ou des espèces aussi, les réponses varient de négatives à positives.

5030                   Puis c'est justement très variable selon les espèces en cause, puis selon aussi le type de bruit qui est présent. Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5035

Donc je répète ma question. J'aimerais avoir une réponse la plus simple possible.

Est-ce que pour le MRNF, un suivi d'inventaire des oiseaux dans le domaine du parc est quelque chose souhaitable, important ou pas?

5040

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Le suivi de mortalité est une obligation, de façon générale, y inclus tous les oiseaux. La grive qui serait morte serait récoltée de toute façon.

5045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la chauve-souris aussi?

5050

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Et la chauve-souris, oui, exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5055

Mais pour l'inventaire?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5060

Pour l'inventaire, pour la présence, ça, oui, mais ça, comme on le disait au départ, on demande au promoteur, là où il y a des habitats de qualité, si on veut moduler les prescriptions, ce serait d'aller faire un inventaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5065

De faire l'inventaire pendant aussi, pendant l'exploitation?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5070

Plus loin que ça, c'est pas prévu, non. On n'a pas prévu d'aller plus loin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez la réponse des deux (2) côtés.

5075

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Est-ce que je pourrais ajouter un élément? Je pense que j'ai pas été clair dans ma réponse.

5080

Concernant la grive de Bicknell, on ne connaît pas le taux de dérangement créé par les éoliennes sur l'espèce.

On connaît la problématique perte d'habitat, mais au niveau du dérangement en tant que tel, on ne le connaît pas.

5085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais justement, ce sont des éléments, selon ma compréhension, qui devraient jouer en faveur d'un inventaire, de la réalisation d'un inventaire. Parce que si on invoque toujours l'ignorance, bien, on fera jamais rien!

5090

**PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Donc j'ai été encore moins clair! La réponse est oui. La réponse est oui, on a besoin de cette connaissance-là.

5095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, d'accord! Donc vous, vous dites, on a besoin de cette connaissance.

5100

Et vous, vous dites, on va faire ce que le MRNF va nous demander de faire?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien là, il faudrait confirmer exactement...

5105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ils demandent rien pour le moment!

5110

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5115 Mais évidemment, avant de dire oui, ce qui est toujours important, monsieur le Président, c'est aussi de voir un peu ce qui nous est demandé dans les faits en termes de réalisme d'inventaires, de coûts associés à ça, etc.

5120 Donc ce soir, moi, je prends bonne note des commentaires du ministère des Ressources naturelles, mais j'ai pas eu d'informations suffisantes pour justifier, pour dire, moi ou la compagnie EDF EN Canada, nous sommes en faveur de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, j'ai très bien compris que vous ne vous engagez pas pour le moment.

5125 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5130 Et que, par contre, j'ai demandé l'avis du ministère, et c'est correct.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

5135 Merci monsieur le Président. Ma dernière question, en fait, a trait au choix du site d'implantation des éoliennes.

5140 Je me demandais, est-ce que c'est une alternative qui peut être intéressante ou réaliste pour influencer les choix des sites d'implantation, pour éviter évidemment les habitats de la grive de Bicknell, de ce que je constate, mais j'ai pas pu analyser dans le détail, il y a beaucoup d'habitats qui ont été déjà perturbés par les activités forestières, est-ce qu'on peut pas tenter d'implanter les éoliennes là où l'habitat a déjà été perturbé de façon récente, de façon à éviter les habitats, qu'on ait ou pas confirmé la présence de l'espèce, les habitats qui ont été peu ou pas touchés par la foresterie au cours, par exemple, des vingt (20) dernières années?

5145 Je me demandais si c'était une alternative qui pourrait être envisagée, intéressante par le promoteur?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5150

Je peux demander au promoteur, mais je pense que la réponse que le promoteur nous a faite tout à l'heure, entre autres sur le potentiel de chacune des éoliennes, en fonction de la localisation, des habitats d'intérêt pour la grive de Bicknell, nous indiquait suffisamment de détails pour dire, écoutez, on est mal pris.

5155

Mais je vais le laisser redire sa réponse. Ils sont mal pris, ils n'arriveraient pas, selon ma compréhension, à trouver suffisamment de sites nouveaux pour relocaliser les éoliennes qui étaient prévues dans ce site particulièrement prometteur à cause de l'intensité des vents.

5160

Enfin, je dis ça dans mes paroles, mais je vais vous laisser, monsieur Couture, me corriger ou me compléter.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5165

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais vous demander de reformuler un peu la question de monsieur Bussière, juste pour être sûr que je comprends bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5170

Alors la demande était à l'effet, est-ce que le promoteur a pensé à la relocalisation de certaines éoliennes pour éviter justement les habitats propices pour la grive de Bicknell?

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

5175

Si je peux me permettre! Par exemple, à l'occasion, ça pourrait être juste un repositionnement de deux (200 m) à trois cents mètres (300 m), s'il y a eu une perturbation ici mais pas là au niveau forestier.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5180

Monsieur le Président, donc oui, effectivement, nous sommes en train de regarder les différentes possibilités.

5185

Évidemment, souvent l'habitat de la grive de Bicknell, c'est suivant une coupe qui a été faite, et le territoire a été beaucoup coupé par les industriels de la forêt, donc c'est difficile pour nous, souvent, à moins de procéder à des inventaires partout, de s'assurer que l'habitat est pas optimal.



Et également l'autre point, en ce moment, il y a très peu de solutions de rechange, comme je vous le disais.

5190

Donc on a regardé certains secteurs, et peut-être pour exprimer mes pensées, et pour plus de précisions, j'aimerais demander à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement de compléter ma réponse.

5195

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je pense que l'idée sous-jacente quand même, vous me corrigerez, monsieur Bussière, c'était: est-ce qu'il y a moyen de relocaliser dans des environnements déjà perturbés! C'était ça, au fond, la toile de fond.

5200

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Excusez-moi, monsieur le Président, mon collègue me parlait, j'ai été indiscipliné, excusez-moi!

5205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, je précisais un peu la nature de la demande.

5210

C'est qu'il y a une préférence, l'idée qui est soulevée ici, c'est de choisir des lieux de localisation dans des endroits déjà perturbés par notamment tous les travaux qui ont été faits en termes de déforestation, etc.

5215

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Donc, monsieur le Président, j'aimerais transmettre la question pour une réponse précise à ma collègue Nathalie Leblanc de PESCA Environnement.

5220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Leblanc.

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

5225

Merci monsieur Couture. Monsieur le Président, en fait, si je comprends bien la question, on veut savoir si c'est possible de relocaliser les éoliennes dans des habitats qui sont déjà perturbés pour limiter l'impact.

Je pense que ça vaut la peine de revenir sur le contexte régional de la grive de Bicknell dans le parc éolien de Rivière-du-Moulin!

5230

On est dans le massif des Laurentides, un massif vaste où il y a de l'habitat un peu partout, on en a parlé tout à l'heure, et selon les inventaires qu'on a faits, la grive utilise entre autres les habitats qui sont issus de coupe forestière. Une coupe forestière qui a commencé à repousser et qui est rendue à dix-quinze-vingt (10-15-20) ans est un excellent habitat pour la grive de Bicknell dans le secteur de la rivière du Moulin.

5235

Alors on veut bien déplacer les éoliennes dans ces habitats-là, mais je crois que ça règlera pas le problème.

5240

En fait, ce qu'on veut dire, c'est que dans les habitats optimaux qui ont été identifiés, il y en a une partie que c'est des habitats en régénération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5245

Je pense que ça répond.

**PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Merci monsieur le Président.

5250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

5255

---

**MAURICE GAGNON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5260

Monsieur Jean-Benoît Gagnon! Il a quitté.

Monsieur Maurice Gagnon!

5265

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

Monsieur le Président, moi, ma question, c'est que nos oiseaux migrateurs, les oies blanches, les outardes, de ma galerie de mon chalet, ça passe exactement où ce que vont être les éoliennes.

5270

Ma question, c'est qu'avec une température nuageuse, le matin et le soir, nos oiseaux migrateurs vont rentrer dans les pales, c'est sûr. C'est ça mon inquiétude.

5275

Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites à ce niveau-là, pour nos outardes et nos oies blanches?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couture.

5280

**PAR M. ALEX COUTURE:**

Monsieur le Président, j'aimerais transmettre la question à Nathalie Leblanc, biologiste et responsable de l'étude d'impact chez PESCA Environnement.

5285

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Je m'excuse, monsieur le Président, c'est mon tour d'être indisciplinée! Je suis vraiment désolée.

5290

Est-ce que c'est possible de répéter la question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5295

C'est pas votre faute, c'est l'heure tardive!

Monsieur dit que lui, il reste dans ce qu'il prétend être un couloir d'oiseaux migrateurs, est-ce que justement, la présence d'éoliennes dans ce couloir d'oiseaux migrateurs ne peut pas porter atteinte à certaines espèces migratrices?

5300

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Merci beaucoup. Au niveau des inventaires qui ont été faits avant l'étude d'impact pour évaluer les impacts, les densités d'oiseaux qui ont été observées en migration sont bien en deçà

5305 de ce qu'on observe dans des sites reconnus d'observation de rapaces, comme le site de Tadoussac ou le site du Parc national du Bic.

Donc le site de Rivière-du-Moulin constitue pas un endroit où c'est un passage important d'oiseaux migrateurs.

5310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Madore, est-ce que vous confirmez?

5315

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Je vais laisser la chance à mes experts fauniques de vous confirmer ce qui concerne essentiellement les rapaces.

5320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si c'est possible d'ajouter aux rapaces les oies et les outardes.

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

5325

En ce qui concerne les oies et les bernaches, malheureusement, c'est des espèces de juridiction fédérale, donc ce serait une question qu'il faudrait adresser au Service canadien de la faune. Désolée!

5330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ça va. Je pense qu'elle a tout à fait raison, puis c'est la raison pour laquelle nous avons invité quelqu'un d'Environnement Canada; il est venu aux rencontres préparatoires, et il sait, cette personne-là sait que nous allons lui adresser des questions par écrit.

5335

Mais nous n'avons pas jugé bon de l'inviter aujourd'hui, parce que pour moi, inviter une personne-ressource à qui on a des bonnes chances de ne pas lui poser de questions, c'est une perte de temps pour lui, et c'est frustrant pour la Commission et pour la personne.

5340

Donc c'est sûr que cette question-là sera adressée, et vous aurez une réponse. Vous avez ciblé les outardes en particulier, les oies et les outardes, nous allons adresser une question à Environnement Canada, et nous allons lui donner, comme je l'ai dit tout à l'heure, entre vingt-quatre (24) et quarante-huit (48) heures pour nous répondre.

5345 Et sa réponse sera accessible sur le site Internet.

**PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

5350 Maintenant, en ce qui concerne les rapaces, le promoteur a fait des inventaires printaniers et automnaux pour voir la présence de corridors de migration. Les oiseaux, entre autres ceux qui nous intéressent davantage, c'est les espèces menacées, puis entre autres le pygargue et l'aigle.

5355 Puis les oiseaux qui ont été vus au cours de leurs inventaires montraient qu'il y avait des possibilités, qu'on les retrouvait plus souvent le long de la rivière du Moulin.

5360 Donc sans être nécessairement un corridor de migration au sens qu'on en voit, disons au Bic, à des centres d'observation de cette nature-là, bien, il y a quand même, les oiseaux, quand ils passent, ils ont l'air de suivre la rivière du Moulin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5365 Justement, la rivière du Moulin, c'est là où je suis! Puis il y a une éolienne qui est pas loin du couloir, je veux dire de la rivière, là.

Vous êtes d'accord avec ça?

5370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est-à-dire, l'idéal, ce serait de mettre la carte, s'il vous plaît.

5375 Préparez votre question quand même! Est-ce que c'est ça la question, est-ce qu'ils sont d'accord avec ça?

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5380 Ma question, c'est que l'éolienne numéro 123, vous voyez la rivière du Moulin à la gauche, c'est ça. Bien, c'est ça le couloir que je parle, là.

Il y a une éolienne, la 123, elle est justement dans le couloir, là. Est-ce que je me trompe?

5385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couture, est-ce que vous considérez que l'éolienne 123 est dans le couloir de la rivière du Moulin?

5390 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien, évidemment, je vous dirais, elle longe, elle est à une certaine distance, elle doit être à environ à quoi, un kilomètre (1 km) environ de la rivière du Moulin.

5395 Et physiquement, je vous dirais, oui, c'est le long, à une distance d'un kilomètre (1 km), de la rivière du Moulin.

Est-ce que c'est un corridor de migration, je pourrais pas vous répondre, à l'exception de demander à Nathalie Leblanc de peut-être préciser davantage notre réponse.

5400 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Monsieur le Président, en fait, ce que madame Bastien disait de l'autre côté est effectivement vrai, et ça a été discuté dans les questions-réponses suite à l'étude d'impact.

5405 En fait, le ministère a demandé à ce que lors des suivis, en phase d'exploitation, il y ait un effort particulier qui soit mis le long de la rivière du Moulin. Donc les éoliennes à proximité de la rivière du Moulin, le promoteur s'est engagé à élaborer son protocole en fonction de ça.

5410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Monsieur Villeneuve, je peux pas vous donner la parole.

Allez-y, monsieur Gagnon.

5415 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

À ce moment-là, les 109-110-111-112-113 sont dans le couloir aussi, là?

5420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, je pense qu'on peut pas aller plus loin. Ce qui a été dit, c'est qu'un travail de suivi va être fait par le promoteur.

5425 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

C'est bien.

5430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gagnon.

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5435 J'ai une autre question. J'avais droit à deux (2)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5440 Ah, je pensais que vous étiez à la deuxième question! D'accord, allez-y.

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5445 On accorde beaucoup d'importance, j'ai rien contre ça, pour les oiseaux puis la grive de Bicknell, mais pour les humains, qu'est-ce qu'on fait? On n'a pas les mêmes préoccupations?

On hésite à déplacer des éoliennes, pourquoi? Moi, je comprends pas, depuis le début, pourquoi qu'ils sont pas allés du côté sud, qu'ils sont venus dans notre zec?

5450 C'est ça ma question! Pourquoi ils sont pas allés du côté sud?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Couture, pourquoi vous n'avez pas placé vos éoliennes du côté sud?

5455 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Monsieur le Président, j'aimerais juste clarifier quelque chose. Du côté sud par rapport à quoi exactement?

5460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la MRC de Charlevoix. C'est bien ça, monsieur Gagnon?

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5465

Oui, envers Québec.

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5470

Donc, je pense que la question de monsieur Gagnon, c'est: pourquoi nous avons des éoliennes projetées dans le secteur de la zec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5475

Non. Sa question, c'est: pourquoi vous les avez pas mises au sud, localisées au sud?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5480

Donc la question, c'est pourquoi les éoliennes ne sont pas dans la MRC de Charlevoix!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

5485

**PAR M. ALEX COUTURE:**

OK. Donc nous, comme je pense que mon collègue Étienne Bibor a fait la démonstration du potentiel éolien dans ce secteur-là, et aussi lorsqu'on a préparé notre soumission, le secteur était disponible, donc via le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État.

5490

Et c'est un secteur qui était proposé au promoteur pour l'installation et le développement d'un projet éolien, donc par rapport au Programme d'attribution des terres du domaine de l'État.

5495

Et c'est pour ça qu'on a regardé ce secteur-là. Et il y a vraiment aussi un potentiel éolien présent. Mon collègue Étienne Bibor a fait aussi la démonstration du potentiel, et c'est pour ça que nous avons développé un projet, le projet qu'on vous présente ce soir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5500

Donc c'est le potentiel éolien, la réponse.

Maintenant, je pose la question à monsieur Madore! Nous avons constaté à la Commission que le territoire du domaine du parc ne correspond pas tout à fait à la réserve de superficie que



5505 vous avez délimitée pour le promoteur. Il y a même une éolienne qui se situe carrément en dehors de la réserve de superficie.

Est-ce que c'est un processus normal, acceptable?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5510 C'est acceptable dans la mesure où l'éolienne qui n'est pas à l'intérieur de la réserve de superficie ne bénéficiait pas de la même protection au niveau de la gestion du territoire que celles qui sont à l'intérieur de la réserve de superficie, où le ministre réserve un territoire pour le développement éolien.

5515 L'éolienne qui se trouve à l'extérieur, un autre demandeur pourrait demander un permis ou quelque chose qui pourrait venir à l'encontre de l'objectif de mise en valeur d'une éolienne pour cette éolienne-là sans qu'il y ait de protection tout simplement, mais il y a pas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais une redéfinition du périmètre est acceptable?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5525 Une redéfinition du périmètre, un transport d'un projet à un autre endroit, ça s'est vu aussi. Tout est possible, là. Mais tout n'est pas nécessairement souhaitable, dépendamment...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5530 Mais est-ce que ça va demander éventuellement une approbation du MRNF?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5535 Bien, comme on le disait tout à l'heure, s'il y a un changement majeur de configuration, il faut reprendre une partie de l'étude, faire un addenda, etc. Il y a tout un processus qui est en arrière de ça. Le MDDEP, le premier intervenant...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5540 C'est ça que j'allais lui demander. Le MDDEP, c'est quoi sa réaction par rapport à un périmètre, que le périmètre du domaine du parc soit différent de celui de la réserve de superficie?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

5545

On n'a pas d'opinion particulière par rapport à ça. Nous autres, on se penche sur le projet et ses impacts.

Ça, c'est plus en termes de fonds de...

5550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais éventuellement, si vous allez jusqu'au certificat d'autorisation, est-ce que vous allez demander quand même de rendre cohérent le périmètre du domaine du parc avec le périmètre de réserve de superficie?

5555

**PAR M. LOUIS MADORE:**

Ce sera pas nécessaire, parce qu'une fois que les permis, surtout les baux vont être émis, on n'aura plus besoin de cette réserve de superficie là.

5560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

5565

**PAR M. LOUIS MADORE:**

C'est une protection administrative pour protéger le projet en attendant qu'il y ait l'implantation du parc.

5570

On sait que le parc peut être accepté, accepté sous conditions ou refusé, dans le contexte que l'on connaît ici, puis une fois tout ça fait, et dans l'éventualité que le parc est accepté dans une configuration qui sera la finale qu'on verra par la suite, bien, à ce moment-là, la réserve de superficie ne sera plus nécessaire, et ce sera les baux qui feront foi de l'utilisation du territoire par le promoteur.

5575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Ça va monsieur Gagnon?

5580

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5585 J'aurais juste un point encore! Monsieur le Président, vu les infrastructures qu'on avait dans notre zec, ça coûtait moins cher pour le promoteur de s'installer chez nous, ce serait pas ça la question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5590 Bien, je peux bien la renvoyer, mais la question a été répondue, j'estime.

Mais par contre, votre avis, nous pourrons l'accueillir avec beaucoup de joie lors de la deuxième partie de l'audience publique.

**PAR M. MAURICE GAGNON:**

5595 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5600 Je vous en prie.

---

**HÉLÈNE DALLAIRE**

5605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Hélène Dallaire.

5610 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5615 Rebonsoir madame.

**PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

5620 Ma question concerne les caches à l'original. À ce que je sache, au Québec, tous les gens qui pratiquent la chasse ne pratiquent pas la chasse sur leur terrain loué où ce qu'on a des baux, c'est tout en dehors de ça. C'est à quelques kilomètres.

5625 Est-ce que le promoteur se doit de respecter les distances autant au niveau des caches que de nos chalets?

5630 Parce qu'à l'heure actuelle, je vous dirais qu'on a une cache où ce qu'on va pratiquer la chasse, qu'on pratique régulièrement, qu'on entretient nos salines et tout ce vous voulez, puis il y a une pale d'éolienne qui nous passe au-dessus de la tête.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5635 Je vais demander tout d'abord au représentant de la MRC de Charlevoix de nous indiquer si dans le Règlement de contrôle intérimaire, il y a quelque chose qui spécifie la distance d'une éolienne par rapport à une cache d'original?

**PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:**

5640 La réponse est négative, il y a pas de distance à respecter entre une éolienne puis une cache.

On a défini une résidence avec certains critères, et une cache ne répond pas généralement à ces critères-là.

5645 Je peux vous élaborer les critères, si vous le souhaitez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5650 Pas pour le moment, non.

Maintenant, le promoteur, est-ce que vous avez fait des efforts à ce niveau-là?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5655 Donc monsieur le Président, je vais répondre en deux (2) temps.

5660 Donc nous, ce que nous utilisons pour les distances séparatrices par rapport à des bâtiments, nous utilisons les informations du MRNF par rapport aux baux de villégiature ou tout titre foncier qui est émis par le gouvernement du Québec. Donc c'est là-dessus que nous basons notre analyse pour disposer sur le territoire nos éoliennes.

5665 Par contre, je dois vous informer que pour nos projets que nous avons développés et que nous sommes en train de construire le projet de Saint-Robert, Lac-Alfred et Massif du Sud, lorsque nous faisons le rubannage, donc le marquage des aires à déboiser, nous aussi, nous relevons les positionnements des caches de chasse et nous essayons, dans la mesure du possible, de contacter les propriétaires des caches pour les avertir que le déboisement se fera à telle date, exemple.

5670 Donc c'est une procédure à l'interne qu'on fait. Évidemment aussi, il faut pas oublier que les propriétaires de caches, c'est pas tous les cas, mais la plupart de ces gens-là, bon, des fois, c'est en périphérie de leurs baux de villégiature, et ça peut également être des gens de l'extérieur qui viennent occasionnellement pour une période d'une (1) semaine ou deux (2) semaines de l'extérieur, et ils accèdent à leurs caches en territoire public et ils procèdent à la chasse.

5675 Donc des fois, c'est difficile de retracer ces gens-là. Mais nous, on fait un effort dans ce sens-là.

5680 À Lac-Alfred, un projet de trois cents mégawatts (300 MW), je peux vous dire, j'avais une longue liste de propriétaires de caches, et on a réussi, avec l'ensemble des gens, à retracer ces propriétaires-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5685 C'est bien. Madame Dallaire.

**PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

5690 Mon autre question se situerait, si moi, en tant que simple citoyen, je faisais une demande pour avoir un chalet sur une zec ou sur une terre publique ou n'importe où, probablement qu'on me la refuserait. On me dirait, ça va par tirage au sort.

On arrive avec un projet de huit cents millions (800 M\$), puis ils vont obtenir tous les baux qu'ils veulent. C'est l'argent qui mène le monde?

5695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vais demander d'abord à la MRC du Fjord-du-Saguenay, si madame Dallaire voulait acheter un terrain sur des terres publiques qui relèvent de la gestion de la MRC, est-ce que ça serait possible?

5700 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Ça dépend toujours des secteurs. Il y a des secteurs qui sont attribués au premier requérant et il y a des secteurs que c'est par tirage au sort.

5705  
Donc ça dépend dans quel endroit elle voudrait avoir son chalet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5710 Est-ce que madame Dallaire a déjà entamé des demandes auprès de vous?

**PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Pas à ma connaissance.

5715 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Non, c'est une question.

5720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et est-ce que le MRNF, lui, ne touche plus à ça dans la mesure où la gestion a été confiée aux MRC?

5725 Est-ce que c'est la même chose pour la MRC de Charlevoix?

**PAR M. STÉPHANE CHÂINEY:**

5730 Tous les nouveaux baux de villégiature, à ma connaissance, sur notre territoire, le ministère, avant qu'il y ait une délégation de la gestion des baux de villégiature du ministère vers les MRC, le ministère a élaboré un plan de développement de la villégiature sur les terres publiques.

Et en fonction des critères de localisation des nouveaux chalets sur les terres publiques, le territoire de la MRC de Charlevoix n'était pas approprié pour de nouveaux baux de villégiature.

5735 C'est souvent en bordure des lacs de vingt hectares (20 ha) et plus, et nous n'avons pas, dans ce secteur-là, parce que c'est un territoire aussi qui est couvert par la Réserve faunique des Laurentides, donc à ma connaissance, il y a pas de nouveaux baux de villégiature dans la Réserve faunique des Laurentides, là.

5740 Donc il y avait plusieurs critères qui font en sorte que sur notre portion de territoire, on répond pas aux critères d'émission de nouveaux baux de villégiature.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5745 Est-ce que des baux commerciaux, parce que vous en avez un paquet quand même sur votre territoire, est-ce que des baux commerciaux peuvent en théorie être transformés en baux de villégiature?

**PAR M. LOUIS MADORE:**

5750 Non. Un bail a un objet qui est spécifique, puis chaque bail est émis pour l'utilisation.

Comme par exemple, on ne pourrait pas émettre un bail pour un mât de mesure de vent qui se transforme en bail éolien, ça, c'est pas comme ça que ça fonctionne.

5755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, on reviendra demain, parce que je commence à être un peu fatigué, là, mais il y a des emplacements d'éoliennes prévus exactement sur le même site que des baux commerciaux.

5760

Donc c'est juste un avant-goût de ce qu'on va discuter demain, entre autres choses.

Ça va, madame?

5765 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Oui, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5770

Très bien, merci à vous.

---

5775

**GILLES VILLENEUVE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et nous complétons la soirée avec monsieur Gilles Villeneuve!

5780

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Rebonsoir.

5785

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Rebonsoir. Je vous avoue que j'aime mieux vous voir sourire qu'autrement! Même si ça semble être un sourire amer!

5790

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Mes clients me disent la même chose. Quand je souris pas, j'ai l'air bête!

5795

Je regarde tout ça, tout ce qui se passe, puis le monsieur qui est là a dit tantôt qu'il faut protéger le projet. Ça fait que ça veut dire qu'ils sont pour le projet! Ils sont pour le projet éolien qu'il va y avoir sur la Zec Mars-Moulin. C'est nos dirigeants.

5800

Écoutez, là, j'ai eu Denis Brouard qui est venu chez nous, puis je l'ai vu à plusieurs reprises, puis il est venu me voir chez nous avec monsieur Dubeau. Tantôt, monsieur Couture, il m'a dit qu'il respectait, que EDF respectait les paroles de leurs employés, c'est ça qu'on a dit tantôt.

5805

Denis Brouard est venu négocier chez nous dans ma maison, avec ma femme à ma table, il m'a offert de l'argent, puis il m'a offert la chasse à vie pour deux (2) personnes. Il m'a offert à me faire une frayère dans mon lac. On avait négocié ça, là, c'était verbal, c'est pas n'importe quoi, là!

Ils respectent plus rien. Comment voulez-vous qu'on fasse confiance à ces entreprises-là, puis au monsieur qu'il y a là aussi que j'ai pas confiance?

5810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez!



**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

5815 J'ai pas confiance, parce que Denis Brouard m'a dit, puis c'est pas le seul qui me l'a dit, il m'a dit, il dit: monsieur Villeneuve, il dit, quoi que vous fassiez, peu importe qu'est-ce que c'est que vous allez faire, il dit, le projet va se faire pareil!

5820 Bien, c'est ça que je regarde, là, à soir, puis oui, je suis sûr que ce projet va se faire pareil, rien qu'à les écouter!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5825 Écoutez, je peux vous dire une chose, d'abord, je n'ai pas entendu des personnes-ressources...

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

5830 M'a faire un sourire pareil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5835 OK, merci. Je n'ai pas entendu, des personnes-ressources, des propos qui laissent croire qu'ils veulent le projet, honnêtement, là. Je pense que c'est une mauvaise perception, si c'est le cas.

Qui est la personne qui a dit ça?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

5840 Denis Brouard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5845 Non, mais qui est la personne ici?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

5850 Qu'il fallait protéger le projet, ce monsieur-là à côté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Madore du MRNF?

5855 **PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Le monsieur avec le veston brun. Tantôt il a dit ça qu'il faut protéger le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5860 Je vais juste lui demander s'il a dit quelque chose de semblable!

Monsieur Madore, est-ce que vous avez dit quelque chose qui laisserait croire que vous êtes d'accord avec le projet?

5865 **PAR M. LOUIS MADORE:**

En aucune façon. Ce que j'ai dit tout à l'heure, ça relevait du processus justement de l'étude d'impact et de la séance qui a lieu aujourd'hui.

5870 En bout de ligne, le projet pourrait être refusé, accepté ou accepté sous conditions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5875 Très bien. Mais attendez, il y avait une part importante au promoteur.

Monsieur Couture, si vous avez des représentants de votre propre entreprise qui sont allés rencontrer monsieur Villeneuve et qui lui ont fait des propositions, est-ce que ces propositions restent valables?

5880 **PAR M. ALEX COUTURE:**

5885 Bon, monsieur le Président, juste pour rectifier quelques dires! Donc effectivement, Denis Brouard agissait auparavant pour Hydroméga dans le consortium de Saint-Laurent Énergies, et il y a eu des rencontres et des discussions avec les propriétaires de baux de villégiature.

Donc dans ces discussions-là, les propriétaires discutaient aussi de leur appréhension, de certaines choses qu'ils voulaient, et nous, on n'a jamais confirmé – les différentes discussions qu'il y a eues portaient sur qu'est-ce que les gens pensaient du projet, qu'est-ce que les gens voulaient

5890 exactement, qu'est-ce qu'ils cherchaient exactement comme solutions – et nous, on n'a jamais  
confirmé de façon officielle une position par rapport à ces différentes demandes des villégiateurs.

5895 Donc moi, j'ai validé auprès de Ghislain Dubeau qui est encore à l'emploi pour nous, qui est  
l'agent de liaison, et les discussions, il n'y a jamais eu d'engagements pris dans ce sens-là. Et à  
chaque fois qu'on rencontre les villégiateurs, des fois, il y a des nouveaux éléments qui ressortent.

5900 Donc moi, la position officielle, je l'ai transmise devant la Commission, pour ce qui est des  
aménagement que nous avons proposés avec la villégiature, nous avons déplacé des éoliennes,  
j'en ai fait la démonstration, et c'est exactement ça nos engagements par rapport aux  
préoccupations des villégiateurs. C'est exactement ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5905 J'ai très bien compris votre réponse, donc il n'y a eu aucune confirmation. Donc il n'y a eu  
aucun engagement formel.

5910 Mais au-delà de ça, est-ce que ce que monsieur Villeneuve a dit est vrai? Sans qu'il y ait  
d'engagement, sans qu'il y ait confirmation, est-ce que les scénarios pour des arrangements qu'il  
évoquait tout à l'heure sont réels?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5915 Donc nous, monsieur le Président, nous, exemple, une position qui est la suivante, et qui a  
été nommée, celle de dire que le projet allait se faire de toute façon, ce n'est absolument pas dans  
nos procédures acceptées par la compagnie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5920 Je parle pas de ça. Je parle justement qu'on lui a fait miroiter la possibilité de lui offrir un  
voyage de pêche, de faire une pourvoirie, d'acheter sa maison, est-ce qu'il y a eu des échanges de  
cette nature-là, même s'il n'y a pas eu d'engagement et de confirmation?

**PAR M. ALEX COUTURE:**

5925 Comme je dis, monsieur le Président, les échanges étaient, on allait voir les différents  
propriétaires de baux de villégiature, les locataires en terres publiques, on échangeait, on essayait  
de communiquer. On a fait plusieurs discussions avec ces parties-là, les différentes parties.

5930 Et lors de ces échanges-là, il y a eu des échanges à savoir, mais qu'est-ce que vous voulez, monsieur le propriétaire de baux de villégiature! Et des fois, vous seriez surpris, la liste était longue. Alors on reprenait, on ressortait de la soirée et on disait, bien regardez, on va voir ce qu'on peut faire. Mais on n'est absolument pas là.

5935 Donc nous, en aucun temps, on a fait une offre de voyage, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5940 Non, je sais que vous n'avez pas fait d'offres, mais ce que j'ai compris de l'intervention de monsieur Villeneuve, c'est que, et peut-être que je voudrai m'en assurer pour que la question soit intelligente, est-ce que c'est vous qui aviez proposé ceci ou c'est le monsieur qui vous l'avait proposé?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

5945 Monsieur le Président, il y a des témoins là. Il y en a un autre là, monsieur Dubeau, je sais pas s'il est encore là, je l'ai vu à soir. Il est là-bas, OK.

5950 Il a confirmé à monsieur Alex Couture, à une soirée qu'on avait eue à Saint-Honoré, les premières rencontres que je l'avais vu, il a resté surpris quand je lui ai dit ça, puis c'est monsieur Dubeau qui lui a confirmé, il dit, oui, on est allé chez eux, oui, on a parlé de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5955 Mais qui a parlé, est-ce que c'est vous?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

C'est monsieur Denis Brouard.

5960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Villeneuve, calmez-vous un peu, là, puis essayez de répondre à ma question.

5965 Ces propositions-là émanent de vous?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Non. Pour commencer, c'est monsieur Brouard, Denis Brouard qui a commencé à me parler, il m'a demandé ce que je voulais. Puis on a énuméré ça, puis ils ont pris en note.

5970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est vous qui avez énuméré des pistes?

5975

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

C'est lui qui m'avait demandé ça, là. Il dit, c'est quoi que vous voulez, mais il dit, on peut vous offrir, il dit, ça, c'est pas moi, ça émane de Denis Brouard, on peut vous offrir à aller à la chasse, forfait américain, pour deux (2) personnes à vie!

5980

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, vous avez demandé ça?

5985

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Non, lui me l'a dit, Denis Brouard. Puis monsieur Dubeau l'a pris en note.

5990

En plus, monsieur Denis Brouard m'a dit, il dit, monsieur Villeneuve, il dit, même si vous voulez, on peut vous acheter, c'est pas l'argent qui nous manque, il dit, on est capable de vous acheter. Vendez-nous-le, votre chalet. Monsieur Dubeau l'a pris en note. Ma femme était là.

5995

En plus, avant de partir, il m'a dit, monsieur Villeneuve, il dit, quoi que vous allez faire, peu importe, je vous le dis, puis à chaque fois que je l'ai rencontré, il est venu me voir à mon chalet aussi, mais monsieur Dubeau était pas là à mon chalet, il me l'a dit aussi, il dit, monsieur Villeneuve, il dit, êtes-vous ouvert à la négociation? Je lui ai dit oui. J'ai pas fermé la porte.

6000

Mais j'ai dit que des éoliennes, je voulais pas en voir chez nous. J'ai dit, allez les installer sur les plaines d'Abraham à Québec ou au Mont-Royal à Montréal, j'ai dit, j'en veux pas chez nous d'éoliennes. Vous autres, vous voulez en installer, mais vous voulez les installer chez nous.

6005

En plus il m'a dit, monsieur Villeneuve, quoi que vous fassiez, encore une fois, il m'a encore répété à mon chalet, il dit, quoi que vous fassiez, peu importe qu'est-ce que vous allez faire, il dit, le projet va se faire pareil.

Je suis allé voir le ministre, le sous-ministre Serge Simard, puis je lui ai parlé. Mais il nous entend mais il nous écoute pas. C'est nos élus, c'est nous autres qui les met là, c'est pas eux autres, c'est nous autres.

6010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, il faudrait que ça vienne en deuxième partie de l'audience. Merci quand même de m'avoir fait part de vos questions.

6015 **PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

Puis ça, je peux vous jurer sur la tête de ma mère qui est décédée puis mon père, pas sur la bible, sur la tête de ma mère, mon père, ce que je viens de vous dire, monsieur, c'est la pure vérité.

6020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Villeneuve.

6025 **PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

J'ai une deuxième question! J'aimerais qu'ils allument leur patente, la mappe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6030 La carte de tout à l'heure?

**PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

6035 Oui, quand monsieur était ici, monsieur Gagnon. Je veux montrer à madame qui est assise là, mon chalet, c'est le lac Jean-Paul, monsieur le Président, le lac Jean-Paul.

Montez plus haut un peu, l'éolienne où l'étang de castor, là. Là!

6040 Regardez le petit étang de castor. Moi, je chasse là l'automne, puis j'en ai un autre l'autre bord, là, où les autres éoliennes de l'autre côté. Oui, j'en ai un autre là. Mais plus souvent, je vas là.

Puis sur l'étang de castor, là, je vois atterrir des canards, des oies sauvages là. À mon chalet l'automne, je suis sur la galerie de mon chalet, en prenant un petit verre de whisky, puis je

6045 regarde mon lac, puis je suis pas capable de déterminer l'eau avec les oiseaux, parce qu'il y en a sur le lac. Les oies blanches, les outardes, je les entends gueuler.

6050 C'est tellement beau, là, puis ça, c'est pour vous dire, confirmer ce que monsieur est venu vous dire tantôt, on a des oiseaux dans le secteur.

Puis ça, je suis professionnel, je peux vous le garantir, parce que je suis là à tous les automnes. C'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6055 Merci pour cette presque question.

Alors écoutez, ceci va clore la première soirée d'audience.

6060 Je vous remercie de votre participation, je vous souhaite une bonne nuit, et demain, nous reprendrons à une heure trente (1 h 30). Merci.

---

6065 SÉANCE AJOURNÉE AU 7 MARS 2012 À TREIZE HEURES TRENTE (13 h 30)

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

6070 

DENISE PROULX, s.o.